



HAL
open science

Comparative Analysis of Spatial Development Policies

Sinisa Trkulja

► **To cite this version:**

Sinisa Trkulja. Comparative Analysis of Spatial Development Policies. Humanities and Social Sciences. AgroParisTech, 2009. English. NNT : 2009AGPT0026 . pastel-00005377

HAL Id: pastel-00005377

<https://pastel.hal.science/pastel-00005377>

Submitted on 1 Sep 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Agro-Paris-Tech
Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement

**ANALYSE COMPARATIVE
DES POLITIQUES DU
DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL**

**thèse de doctorat en co-tutelle
version abrégée**

Candidat:

Siniša TRKULJA

Directeurs de recherche :

Jean-Pierre PROD'HOMME

Dejan ĐORĐEVIĆ

Belgrade, Serbie, 2009

Avant-propos

Le texte suivant est la version abrégée de la dissertation de thèse de doctorat dont la version complète est écrite en serbe. Le sujet de l'aménagement comparatif est une des raisons pour lesquelles cette thèse est réalisée sous la co-tutelle de l'Institut des Sciences et de l'Industrie du vivant et de l'environnement (Agro-Paris Tech) et de la Faculté de Géographie de l'Université de Belgrade. Je tiens à remercier ceux qui m'ont aidé et soutenu durant ces trois années de travail, en particulier le Professeur Branislav Derić de la Faculté de Géographie qui m'a encouragé à commencer cette recherche. Initialement, le sujet devait porter sur l'aménagement régional et son aspect comparatif, cependant le Comité scientifique d'Architecture, d'Urbanisme, de Génie Civil, de Géodesie, d'Aménagement du territoire et de Géographie de Rectorat de l'Université m'a proposé de l'élargir au titre actuel. Ayant suivi des études en France et étant donné l'aspect comparatif de cette recherche je me suis engagé dans la co-tutelle de cette thèse grâce au soutien et aux encouragements du Professeur Jean-Pierre Prod'homme de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon (Actuel Agro-Paris-Tech). Le Professeur Prod'homme avait déjà eu l'occasion de travailler avec des collègues de l'ancienne Yougoslavie ce qui était une raison supplémentaire de revenir en Serbie, une partie du pays qu'il connaissait déjà. Suite au triste départ du Professeur Derić en janvier 2006, la convention de la co-tutelle fut signée. J'eus alors un nouveau directeur de recherche à Belgrade, le Professeur Dejan Đorđević. En plus de la bonne coopération avec mes co-directeurs de thèse j'aimerais citer au moins une partie de ceux qui m'ont aidé et soutenu de différentes manières pendant l'élaboration de la thèse Dragutin Tošić, Miodrag Vujošević, Branka Tošić, Velimir Šećerov, Mirko Grčić, Zorica Nedović-Budić, Branko Cavrić, Milica Bajić-Brković, Jasna Petrić, Friedrich Schindegger, Andreas Faludi, Vincent Nadin, Daniel Stead, Françoise Launay, Thibaut Devulder, Snežana Đurđić, Zora Živanović, Dragica Gatarić, Nikola Krunic et tous les autres que je ne mentionne pas ici mais qui ont contribué à ce que mon travail arrive à son terme. Je remercie ma famille et mes amis pour leur soutien pendant cette période. Je remercie aussi le Ministère de la Science de la Serbie qui m'a octroyé une bourse pendant une partie du temps passé sur ma thèse. J'espère que le sujet de l'analyse comparative va trouver la place qu'il mérite dans le milieu scientifique en accord avec l'actualité. Il présente une suite logique et une nécessité dans le domaine de l'aménagement du territoire. Je souhaite que cette thèse soit une contribution à des décisions sur l'évolution des politiques d'aménagement du territoire, car ce sujet a son application comme support aux processus d'intégrations territoriales internationales.

Résumé

La politique de développement territorial constitue une partie de la politique du développement. L'accent est mis sur la dimension territoriale. On utilise l'analyse comparative comme méthode applicative et de recherche. La spécificité de la dimension territoriale peut être perçue par quatre caractéristiques de l'espace : sa continuité, sa territorialité, son déterminisme et son contenu. L'analyse comparative peut être effectuée selon plusieurs critères. Dans cette thèse elle est présentée selon quatre critères : temps, niveaux territoriaux (local, régional, national, continental et mondial), spécificités culturelles et enfin politiques sectorielles de développement. Basées sur l'analyse de six études comparatives existantes, deux études de cas principales sont présentées, celle de la France et celle de la Serbie, avec leurs niveaux subnationaux et nationaux, ainsi qu'un aperçu de dix autres pays importants, selon trois critères principaux: la surface, la population et la densité de population. La justification d'une nouvelle discipline au sein de l'aménagement du territoire est développée dans la dernière partie ; cette discipline qui peut être appelée aménagement comparatif utilise l'analyse comparative comme méthode pour la recherche et la réalisation des politiques du développement territorial.

Mots clés: *aménagement du territoire, développement durable, démocratie participative, culture, aménagement comparatif, méthode comparative*

Summary

Spatial development policy as a part of development policy with a special accent on the spatial dimension uses comparative analysis as the research and applicative method. Specificity of the spatial dimension is presented through four characteristics of space which are – continuity, territoriality, identity and spatial contents. Comparative analysis can be accomplished on the basis of the differences in the background, in the framework of different territorial levels (local, regional, national, continental or global), based on cultural differences or by comparing different sectoral policies. Six existing comparative studies served as a model to compare spatial planning systems of France and Serbia as two main examples on the national and subnational levels, and also short overviews of the examples of other ten countries in the world chosen following three criteria which are surface of the territory, number of inhabitants and population density. As conclusion of the thesis the need for constitution of comparative planning as a subdiscipline of spatial planning is being justified, using the comparative analysis as the method for research and realization of spatial development policies.

Key words: *spatial planning, sustainable development, participation, culture, comparative planning, comparative method*

Table des matières

Introduction.....	8
I Politique du développement territorial en tant qu'objet de la comparaison.....	12
1 Territoire en tant que catégorie spatiale.....	13
1.1 La continuité de l'espace.....	13
1.2 Territorialité.....	14
1.3 Le déterminisme dans l'espace et dans le temps.....	14
1.4 Contenus.....	15
1.5 Espace et l'aménagement de son territoire.....	15
2 Complexité de la notion du développement.....	16
2.1 Le développement.....	16
2.2 Indicateurs de développement.....	17
2.3 Le progrès.....	19
2.4 Moteurs de développement.....	20
2.5 La politique du développement.....	20
3 Politique du développement territoriale.....	21
3.1 Urbanisme et politique du développement urbain.....	21
3.2 Politique du développement régional.....	21
3.3 Aménagement du territoire.....	22
3.4 Politique du développement territorial.....	25
4 Etudes comparatives des politiques de développement territorial.....	26
4.1 Analyse comparative appliquée à l'aménagement du territoire.....	26
4.2 Six études comparatives multilatérales.....	27
4.3 Cultures d'aménagement du territoire.....	32
4.4 Aménagement transnational.....	33
4.5 Benchmarking.....	34
4.6 Eléments communs de l'analyse comparative des politiques du développement territorial.....	35
II Analyse comparative selon différents critères.....	36
5 L'aménagement du territoire à travers le temps.....	37
5.1 Débuts de l'aménagement du territoire dans la période entre deux guerres.....	37
5.2 Le développement intensif suite à la Deuxième guerre mondiale.....	38
5.3 La crise de l'aménagement du territoire?.....	38
5.4 Aménagement et l'essor du marché.....	38
5.5 Analyse comparative dans le temps.....	39
6 Niveaux territoriaux.....	41
6.1 Niveau national.....	41
6.2 Aménagement du territoire européen.....	43
6.3 Les niveaux régional et local.....	44
6.4 Aménagement du territoire dans le monde.....	45

7	Le rôle de la culture et de la politique dans le développement territorial.....	46
7.1	Zones culturelles et politiques dans le monde.....	46
7.2	Spécificités politiques qui influencent la culture et le territoire.....	47
7.3	Système des valeurs.....	47
7.4	Exemples d'éléments d'identité culturelle des unités territoriales.....	48
7.5	La notion de la culture dans l'aménagement du territoire.....	48
8	Intégration des politiques sectorielles.....	49
8.1	La multidisciplinarité pour le développement territorial.....	49
8.2	Réseaux des villes et développement polycentrique.....	50
8.3	Infrastructure et accessibilité.....	51
8.4	Aménagement numérique.....	54
8.5	Patrimoine naturel et culturel.....	55
III	Exemples et tendances.....	56
9	Aménagement du territoire en France et en Serbie.....	57
9.1	Politique du développement territorial en France.....	57
9.2	La planification d'espace en Serbie.....	63
9.3	Analyse comparative du développement territorial de la France et de la Serbie ...	69
10	Analyse comparative du département de l'Aube en France et département de la Kolubara en Serbie.....	71
10.1	Indicateurs de développement.....	72
10.2	Documents d'aménagement et d'urbanisme.....	73
11	Exemples spécifiques d'autres pays.....	79
12	Tendances.....	81
12.1	Tendances de développement.....	81
12.2	Evolution des tendances.....	82
12.3	Influence des tendances sur la politique du développement territorial.....	83
IV	Aménagement comparatif.....	84
13	Importance de l'analyse comparative pour l'aménagement du territoire.....	85
13.1	Apport à la théorie d'aménagement du territoire.....	85
13.2	Amélioration de la coopération.....	86
13.3	Coordination des politiques de développement territorial.....	86
14	Faiblesses de l'analyse comparative pour le développement territorial.....	87
14.1	Les risques de l'analyse comparative.....	87
14.2	Conséquences négatives de l'analyse comparative.....	87
14.3	Avantage comparatif et ses conséquences.....	87
14.4	Les absurdités de l'analyse comparative.....	88
	Conclusion.....	89

Liste des abréviations

BNB – bonheur national brut

CE – Conseil de l'Europe

CEE – Communauté économique européenne

CEMAT – Conseil européen des ministres d'aménagement du territoire au sein du CE

DATAR – Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale

DIACT – Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires

GPEAN – Réseau mondial des associations des écoles d'aménagement du territoire

GUO – Observatoire urbain mondial

IMPP – *International Manual of Planning Practice*, registre des politiques d'aménagement

IPA – *Instrument for Pre-Accession*, fonds européens pour les pays des Balkans occidentaux

LAU – unités locales administratives selon Eurostat

MAB – Homme et Biosphère, le programme de l'Unesco pour les réserves de biosphère

MAE – ministère des affaires étrangères

NUTS – nomenclature des unités territoriales statistiques selon Eurostat, niveau régional

OMD – Objectifs du millénaire pour le développement

ONG – organisations non-gouvernementales

ONU – Organisation des Nations unies

ORATE – Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (*ESPON*)

PIB – produit intérieur brut

PLU – plan local d'urbanisme

PNEU – Programme des Nations unies pour l'environnement

PNUD – Programme des Nations unies pour le développement

POS – plan d'occupation du sol

SCOT – schéma de cohérence et d'organisation territoriale

SD – schéma directeur

SDEC – Schéma directeur d'espace communautaire (*ESDP*)

SEE – Europe de sud-est, les Balkans

SIG – systèmes d'informations géographiques

SPW – *Spatial Planning of the World*, projet japonais d'aménagement comparatif

TIC – technologies d'informations et communications

UE – Union européenne

UNCRD – Centre des Nations unies pour le développement régional

UNESCO – Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

Liste des tableaux, cartes et diagrammes

Tableaux:

1. contenus physiques dans l'espace.....	15
2. théories du développement.....	16
3. thèmes des études comparatives de politiques du développement territorial.....	35
4. caractéristiques de la politique du développement par périodes décennales.....	39
5. continents en 2000.....	46
6. grandes organisations internationales en 2005.....	46
7. secteurs définis dans les documents au niveau national et local en Serbie.....	49
8. répartition des compétences entre les différentes collectivités publiques.....	60
9. eurorégions en France.....	62
10. eurorégions en Serbie.....	68
11. niveau administratifs par rapport à la NUTS.....	69
12. éléments clés et tendances dans les périodes bidécennales.....	69
13. lois, plans et institutions d'aménagement du territoire en France et en Serbie.....	70
14. indicateurs de développement – département Aube, Kolubara, Mačva.....	72
15. lois, plans et institutions d'aménagement du territoire dans 9 pays du monde.....	80
16. la coopération horizontale et verticale.....	86

Cartes:

1. valeurs d'empreinte écologique en Europe.....	19
2. satisfaction dans la vie (<i>life satisfaction</i>) en Europe.....	19
3. schéma directeur de la région parisienne de 1965.....	41
4. plan général d'urbanisme de Belgrade de 1972.....	41
5. familles européennes d'aménagement du territoire.....	42
6. systèmes d'aménagement du territoire du projet ORATE 2.3.2.....	43
7. réseau routier européen.....	52
8. réseau des corridors autoroutiers d'Asie.....	53
9. le réseau des routes transcontinentales africaines.....	54
10. produit intérieur brut par département en 2000.....	58
11. revenu national par habitant en 2003.....	59
12. indice du développement humain en 2003.....	59
13. département de l'Aube – documents d'urbanisme.....	73
14. département de la Kolubara – documents d'aménagement et d'urbanisme.....	73

Diagrammes:

1. phases du processus d'aménagement.....	23
2. caractéristiques d'espace et leur importance pour l'aménagement comparatif.....	90

Introduction

Cette thèse est une contribution à la systématisation des savoirs dans le domaine d'aménagement du territoire. L'analyse comparative en tant que méthode représente un outil ayant pour objectif d'établir une discipline au sein d'aménagement du territoire qui peut être dénommé aménagement comparatif. L'enjeu est multiple, étant donné que l'aménagement du territoire seul est un champ scientifique interdisciplinaire représentant un système complexe en étant en lien avec d'autres disciplines scientifiques. L'objet de la comparaison est la politique du développement territorial qui utilise les savoirs acquis par le biais de la recherche et de la pratique dans le domaine d'aménagement du territoire. Étant donnée la complexité de l'objet de la comparaison, il est nécessaire de commencer ce travail de thèse par la spécification des éléments principaux de la politique du développement et de l'espace dans sa dimension territoriale, l'objet de cette politique.

Les trois chapitres du début tentent de préciser l'objet ou une unité dans la comparaison des politiques du développement territorial. Pour mettre la lumière sur la notion du développement territorial, les termes constitutifs sont analysés séparément. Dans le premier chapitre, les termes de l'espace et de sa territorialité sont expliqués avec les caractéristiques importantes pour l'analyse comparative. Dans le deuxième chapitre, les caractéristiques du développement sont présentées. Le troisième chapitre décrit la notion du développement territorial qui est étroitement liée aux notions d'urbanisme, de développement régional et d'aménagement du territoire.

<u>politiques</u> (instruments)	du	<u>développement</u> (volets)	<u>territorial</u> (caractéristiques de l'espace)
institutions législation documents		économie société culture environnement	continuité territorialité déterminisme contenus
découpage administratif		secteurs	

Ce schéma représente de manière simplifiée la structure de la politique du développement territorial définie pour cette étude dans le domaine d'aménagement comparatif. Les caractéristiques de l'espace sélectionnées en tant qu'importantes pour la comparaison sont la continuité, la territorialité, le déterminisme et les contenus qui remplissent l'espace. Le développement est perçu surtout en tant que développement durable avec trois composantes principales : économique, sociale et environnementale, auxquelles la composante culturelle est rajoutée, ce qui a un soutien du Conseil d'Europe. En plus de ces quatre composantes, le développement devrait être examiné de manière intégrée avec la prise en compte d'autres politiques sectorielles. La politique du développement territorial au sein de l'aménagement du territoire utilise de nombreux instruments pour sa réalisation, les trois plus importants pour l'analyse comparative étant les institutions qui réalisent cette politique, les lois des entités territoriales et les documents qui définissent la politique du développement.

Si l'objet de la politique d'aménagement est le territoire, l'activité qui est orientée dans ce territoire est au sein du développement. C'est le processus qui est mesuré par les indicateurs, qui a ses moteurs et qui est orienté par la politique du développement. La problématique du développement est le sujet du deuxième chapitre.

La politique du développement territorial qui se compose essentiellement de la création des documents d'urbanisme et de leur réalisation au sein du processus d'aménagement est le sujet de l'analyse comparative. L'analyse comparative peut être effectuée selon différentes critères – dans ce travail de thèse, les quatre critères sont le temps, les niveaux territoriaux (mondial, continental, national, régional et local), la politique et la culture et les principales politiques sectorielles.

Deux études de cas principales sont présentées : les exemples de la France et de la Serbie – deux pays sur un même continent qui connaît actuellement les intégrations intensives au sein de l'Union européenne. Ce rapprochement des états demande souvent des comparaisons. Les états qui ne sont pas encore membre de l'Union s'adaptent à des nombreux critères établis par l'UE afin d'avoir un niveau nécessaire de la cohérence lors de nouvelles adhésions. La Serbie a un statut de candidat potentiel à l'adhésion qui se formalise par la volonté et l'intérêt mutuel des deux parties. Le document qui a le rôle de cette coordination s'appelle l'acquis communautaire. Suite à l'adhésion, les nombreuses comparaisons se poursuivent dans les processus de définitions des politiques communes où se croisent les politiques de différents pays en donnant leurs contributions dans la création des politiques communautaires. La politique régionale représente la politique du développement territorial de l'UE et un des trente-cinq chapitres de l'acquis communautaire, ce qui fait de l'aménagement comparatif une discipline scientifique avec un fort potentiel d'application dans les processus d'intégrations internationales au sein de l'UE, aussi bien pour les anciens que pour les nouveaux membres, mais également dans le contexte plus large d'autres coopérations et entre d'autres pays.

En plus des exemples de la France et de la Serbie, d'autres exemples sont présentés. L'importance de connaître les systèmes d'aménagement dans d'autres pays s'explique par la tendance de la mondialisation et de l'intensification des communications dans le monde, grâce surtout au développement de TIC et de l'infrastructure. L'infrastructure de transport facilite mobilité et contacts et l'infrastructure de télécommunication offre la possibilité de garder ces contacts et de poursuivre la coopération, ce qui mène aux rencontres des aménageurs et d'autres acteurs du développement qui proviennent de différents milieux culturels. Les enjeux auxquels les acteurs sont confrontés dans la coopération peuvent être plus facilement dépassés s'ils ont des notions de base sur d'autres systèmes de fonctionnement et leurs cultures. La notion de *planning culture* apparaît dans l'aménagement du territoire et elle sera expliquée dans ce travail. Certaines tendances contemporaines deviennent des standards internationaux. Bien que l'on puisse accepter que l'amélioration de la qualité de vie en tant qu'objectif du développement soit la même partout dans le monde, les systèmes de valeur font différence, dans la perception de l'espace et l'orientation du développement. Les différences sont présentes aux niveaux local, individuel, régional, national et des zones de civilisation. La connaissance des similitudes et des différences, leur analyse et l'organisation de leur coexistence dans l'espace sont les tâches de l'analyse comparative.

Suite aux exemples de la France, de la Serbie et d'autres pays, les éléments pour une vision globale en accord avec les tendances contemporaines sont présentés. Les tendances à l'urbanisation, régionalisation, mondialisation, individualisation, l'acceptation générale du développement durable et de la démocratie participative, les tendances économiques et l'importance des droits de l'homme sont également évoquées. L'essor de la communication avec le développement de TIC et leur utilisation dans la création de la politique du développement territorial avec le SIG spécifiquement, et internet plus généralement, sont aussi identifiés comme une tendance importante.

Dans le chapitre sept, l'accent est mis sur l'importance de la culture pour l'analyse comparative des politiques de développement territorial. La culture en tant que thème cherche à renforcer sa place dans l'aménagement du territoire. Dans l'aménagement comparatif, la place de la culture est davantage prononcée. Puisque l'identification des similitudes et des différences est essentielle pour l'analyse comparative, les spécificités des territoires et de leur développement sont plus compréhensibles avec la connaissance des faits culturels.

La partie finale de cette thèse fait référence aux chapitres précédents en justifiant le besoin pour un domaine de recherche émergent – celui de l'aménagement comparatif. Une des premières tâches de l'aménagement comparatif est l'identification des études existantes ainsi que la création des registres des politiques de développement territorial selon différents critères. La systématisation effectuée complètement, ou du moins partiellement, permet la poursuite de l'analyse comparative et son application.

Les études identifiées pour cette thèse sont présentées dans le chapitre quatre, suite aux chapitres qui définissent le développement territorial. Dans l'ensemble du texte, les études présentées dans le chapitre quatre sont souvent citées en référence et leurs méthodes sont utilisées pour cette recherche. Il s'agit de six analyses comparatives des politiques de développement territoriale, chacune couvrant au minimum dix pays.

- le Compendium de l'UE de 1997 pour 15 états,
- compendium du Conseil d'Europe – en élaboration– prévu pour 47 états membres
- projet ORATE 2.3.2 de 2006 pour 29 états,
- IMPP de 2002; 63 états (nouvelle édition de 2008 pour 100 états),
- analyse comparative du MAE français pour 10 états,
- analyse comparative du Ministère japonais chargé du développement territorial de 2007 pour 12 états asiatiques et européens et pour l'Union européenne.

En plus de ces études intégrées de politiques du développement territorial, un grand nombre d'études bilatérales est lié aux problèmes spécifiques de la politique du développement territorial. Les études intégrées représentent le plus grand enjeu car elles demandent une approche commune pour une plus grande diversité des politiques des différents territoires. La motivation pour la création d'une telle étude et son rédacteur influencent sa structure. Ces études représentent un matériel précieux et un point de départ vers la poursuite de la recherche dans le domaine d'aménagement comparatif.

L'objectif principal de cette recherche est la confirmation de l'aménagement comparatif en tant que discipline au sein de l'aménagement du territoire, et ce à travers le travail dans les deux pays de co-tutelle de cette thèse comme principaux exemples. L'importance pour la Serbie est le caractère innovant du thème de la comparaison dans l'aménagement du territoire et la nécessité de développer la méthodologie de l'analyse comparative dans le domaine de manière structurée et systématisée. En ce qui concerne la France, où l'approche comparative est un peu plus présente, c'est surtout le parallèle avec la Serbie, pays réapparu en tant qu'état depuis 2006, jusqu'à présent peu étudié, qui présente la valeur ajoutée de ce travail, tout en contribuant au développement de la méthodologie de l'analyse comparative. L'éclecticisme qui est propre à l'aménagement du territoire met l'accent sur l'importance du traitement de l'approche comparative quand il s'agit des politiques du développement territorial.

L'importance de l'analyse comparative n'est pas évidente au premier abord pour l'aménagement du territoire puisque la comparaison est surtout utilisée en tant que méthode latérale de soutien à la recherche. Le potentiel de créer un domaine autonome demande son adaptation pour les besoins de l'aménagement du territoire. D'un autre côté, l'aménagement du territoire doit élargir son domaine de recherche, un sujet déjà évoqué en citant l'exemple de *planning cultures*, et qui sera développé dans le chapitre quatre, ainsi que dans le chapitre sept au sujet de la culture.

Un des objectifs est la contribution de l'analyse comparative et soutien dans le domaine de la coopération qui s'est intensifiée en Europe pendant les années quatre-vingt-dix, notamment au sein de l'initiative Interreg de l'UE par les trois volets de la coopération – le transnationale, l'interrégional et le transfrontalier.

Les résultats et l'apport de ce travail se basent sur une recherche bibliographique approfondie et sur des nombreuses contacts établis lors du travail de thèse dans les institutions de l'aménagement du territoire en Serbie et en France. Les exemples du niveau subnational – régional et local – en France et en Serbie sont les résultats de sorties sur le terrain et de participation à des projets. En particulier, je veux accentuer le voyage d'étude au mois de mars dans plusieurs villes de la Serbie, la participation dans le projet SIRP de l'UN Habitat à Niš et la participation à l'élaboration de la Stratégie du développement local du février au juillet 2007, ainsi que le voyage d'étude avec le groupe du Master Développement et aménagement intégré des territoires en octobre 2007 dans le département de l'Aube. Le sujet du bonheur national brut était davantage étudié grâce à la participation à la troisième conférence mondiale sur le bonheur national brut au mois de novembre 2007. La littérature était consultée dans différentes bibliothèques et centres de documentation en Europe (Paris, Belgrade, Delft, Bruxelles, Copenhague) et les contacts étaient établis avec certains auteurs des six études de référence. Les outils informatiques étaient également d'une grande aide à la recherche, notamment internet et les SIG pour le traitement des données cartographiques.

I

**Politique du développement
territorial en tant qu'objet de la
comparaison**

1 Territoire en tant que catégorie spatiale

Espace et temps sont deux catégories philosophiques et catégories de système de référence dans les sciences et sciences humaines. L'objectif de toutes les disciplines scientifiques est la systématisation des savoirs. Au sein des sciences humaines on distingue, entre autres, les sciences chronologiques qui traitent le temps avec l'exemple typique de l'histoire et les **sciences chorologiques** qui traitent l'espace avec l'exemple typique de la géographie. La géographie en tant que science chorologique avec une approche interdisciplinaire s'applique dans l'élaboration des politiques de développement territorial. Son caractère d'intégration de différents éléments dans l'espace lui réserve une place importante à côté de l'architecture, de l'économie, de la sociologie, de l'écologie et d'autres disciplines et techniques qui contribuent à la politique du développement territorial.

La distinction entre le terme plus général de l'espace et le terme spécifique du territoire est en lien direct avec les caractéristiques de l'espace en tant qu'élément important pour la politique du développement. Le terme espace est davantage d'usage dans d'autres langues lorsqu'il s'agit de la politique du développement territorial et de l'aménagement du territoire – *spatial development* et *spatial planning* en anglais, *raumplanung* et *raumordnung* en allemand, *prostorno planiranje* en serbe. D'un côté moins déterminé et d'un autre plus ouvert et plus englobant, le terme de l'espace par rapport à celui du territoire correspond davantage à l'aspect intégré du territoire, tout en laissant encore plus floue une discipline déjà très éclectique.

Le terme d'espace correspond bien à l'intégralité de l'espace terrestre qui a ses **limites** et qui demande une bonne organisation pour assurer les meilleures conditions de vie possibles pour sa population. Cet espace limité est **dynamique** dans sa marge de manoeuvre et il est sujet aux nombreuses changements et bouleversements par différents facteurs que l'homme essaie de maîtriser. Les quatre caractéristiques présentées dans la suite de ce chapitre sont propres à la spécificité de l'espace et elles influencent, et peuvent être influencées, par l'analyse comparative des politiques de développement territorial. Il s'agit de la continuité, la territorialité, le déterminisme et les contenus dans l'espace.

1.1 La continuité de l'espace

L'espace qui est partagé par différentes catégories de frontières (naturelles, administratives, politiques, mentales etc.) ne peut pas être perçu sans prendre en compte ce qui se trouve de l'autre côté d'une frontière. La discipline scientifique qui traite de la problématique des frontières s'appelle la **limologie**.¹

En plus de la continuité spatiale, la dimension temporelle peut créer différents rapports dans l'espace, notamment grâce au développement d'infrastructures qui peuvent rapprocher davantage les espaces éloignés, les rendant plus proches parfois que les espaces voisins (grâce à internet, TGV, avion etc.). Le changement des relations et la relativité de l'espace sont compris dans la notion du **continuum espace-temps**.²

¹ Kolossov (2006) p. 18

² Wackermann (2005) p. 157-164

1.2 Territorialité

Le mot du territoire se réfère à une partie spécifique de l'espace en le décomposant. Bien que la continuité soit importante pour la coopération et les influences mutuelles des territoires, ce sont les territoires avec leurs caractéristiques qui font la mosaïque de cette continuité. L'**identité** d'un territoire comporte différents éléments qui servent à distinguer les territoires les uns des autres. Les critères de distinction entre territoires peuvent être multiples – administratifs, politiques, statistiques, fonctionnels, institutionnels, réglementaires, traditionnels, mentaux, officiels, improvisés, etc. Les **chevauchements** dans un même espace entre territoires définis selon différents critères sont souvent les situations qui nous ramènent à la caractéristique de la continuité et des liens entre territoires. La territorialité contribue à la complexité de l'espace et rend plus compliquée la politique du développement territoriale. Quoiqu'il en soit, la définition des territoires rend possible l'analyse comparative.³

La territorialité de l'espace met accent sur ses **limitations** et sur la nécessité de coopération. Les limitations de l'espace demandent son utilisation rationnelle, la recherche du point de vue économique, le traitement des questions de la propriété et des rapports de pouvoir entre individus et états. La **coopération** entre territoires est une partie des politiques de développement territorial et nécessite les études comparatives. Quand les territoires sont définis selon les critères communs, la coopération est plus facile dans le domaine de la politique du développement. Quand il s'agit d'un espace où les territoires sont définis selon différents critères, l'analyse comparative est plus complexe (une solution pouvant être la coordination des critères et la redéfinition des territoires et des politiques du développement).

1.3 Le déterminisme dans l'espace et dans le temps

Chaque point dans l'espace est déterminé – par sa position et par ce qui se passe dans ce lieu, ce qui s'y passait et ce qui s'y passera. La position dans l'espace est déterminée par les coordonnées de la latitude, longitude et altitude – ses **géoréférences**. Ses points sont utilisés dans la cartographie classique et dans la cartographie numérique ou les systèmes d'information géographique. Tous ces points ont leurs histoires dans le temps ce qui représente leurs **génies de lieu**. Le génie de lieu comporte tout ce qui se passait dans un lieu en laissant de traces matérielles ou autres. Il contribue à l'identité et souvent à la symbolique d'un lieu. La symbolique d'un lieu a ses racines dans des événements réels et des traces que ces événements ont laissées dans l'espace. Dans l'analyse comparative, le génie de lieu est important pour l'identité de ce lieu et pour ses spécificités culturelles. Le génie de lieu a souvent de l'influence en dehors du lieu-même en créant de cette manière les liens entre territoires et renforçant la communication. Grâce au déterminisme de l'espace on peut l'étudier de manière systématique en utilisant les **SIG** comme outil. Avec l'aide de SIG on peut attribuer à chaque point dans l'espace défini par ses géoréférences des multiples données par des tableaux, des photographies, des fichiers associés qui décrivent plus en détail l'état actuel de ce lieu et son passé, ainsi que les plans pour l'avenir, ce qui est le but du développement territorial.

³ Palisse (2000) p. 2

1.4 Contenus

L'espace est vide en soi et on peut dire qu'il n'existe que par ce qui le remplit.⁴ L'espace terrestre est rempli par des nombreux contenus et activités qu'on peut diviser en trois groupes :

- naturels, qu'on peut considérer comme caractéristiques physiques de l'espace,
- artificiels, créés par l'activité humaine et représentés par les villes, villages et autres établissements humains et l'infrastructure les desservant et les liant,
- non-matériels, qui sont les activités parmi lesquelles on peut citer l'économie, les activités de la sphère sociale, la culture, le sport.

Les caractéristiques physiques du terrain sont la base de chaque territoire où les événements socio-économiques ont lieu. Elles peuvent être perçues comme les conditions pour l'utilisation de l'espace, des ressources des matières et de l'énergie, que les êtres humains exploitent. Connaître la nature et la protéger sont les éléments indispensables de la politique du développement territorial.

caractéristiques - facteurs physiques	CONDITIONS	RESSOURCES
GEOLOGIQUES GEOMORPHOLOGIQUES PEDOLOGIQUES	stabilité du terrain pente, exposition, hypsométrie, qualité des sols érosion	ressources minérales terrain constructible terre arable
HYDROLOGIQUES	eaux - souterraines, thermiques, douces, salées, solides	
CLIMATOLOGIQUES	température, précipitations, vent, insolation, humidité	vent pluie
BIOGEOGRAPHIQUES	forêts herbe	forêts, herbe, gibier, poisson, plantes médicinales et autres

tableau 1 – contenus physiques dans l'espace

Pour utiliser ces éléments dans l'aménagement du territoire, il est nécessaire de les valoriser et de catégoriser les sols selon les vocations d'espace naturel, afin de définir le type d'occupation et d'utilisation du sol.

Les contenus artificiels ou anthropiques de l'espace qui correspondent aux établissements humains sont les l'objet de conservation ou sujets de prévisions de la politique du développement territoriale.

A côté des éléments matériels – naturels et anthropiques – des éléments spatiaux, la présence des éléments non-matériels est importante pour la politique du développement territorial, l'influençant et étant influencée par elle.

1.5 Espace et l'aménagement de son territoire

L'espace en tant que continuum doit être aménagé au sein des unités territoriales prenant en compte ses spécificités. La comparaison des unités territoriales est facilitée par le déterminisme spatial dans le système géoréférencé et dans le temps. Par les activités de l'aménagement, les contenus du territoire peuvent être réorganisés et les activités réorientées. Par rapport aux spécificités de l'espace, l'aménagement du territoire s'effectue de différentes manières, mais un certain nombre de similitudes représentent la base pour les éléments communs de la politique de développement territorial.

⁴ Moles Abraham (1998) Psychosociologie de l'espace, Harmattan, Paris

2 Complexité de la notion du développement

2.1 Le développement

Le développement peut être défini comme le processus complexe des changements ou comme l'évolution de la société. L'accroissement de la complexité peut également être propre au développement. Le tableau deux cite six théories du développement:

théorie	principales caractéristiques	critique et destinée
théorie de la croissance	croissance et développement vont de pair	échec reconnu durant les années 1960, sauf dans quelques pays
théorie de la dépendance	développement auto-centré	surtout dans un cadre étatique
la planification centrale	étatisation de l'économie	transition vers l'économie de marché
modèle néolibéral	désengagement de l'état, libéralisation des marchés	renforcement des facteurs socio-spatiaux, échec dans les pays pauvres
concept culturel	prise en compte de l'éthique et de la culture	difficile affirmation, l'influence rejailit sur la théorie du dev. durable
développement durable	approche intégrée	le paradigme actuel

tableau 2 – théories du développement⁵

Un des plus importants théoriciens du développement contemporain, le lauréat du prix Nobel Amartya Sen favorise la participation de chaque individu dans l'orientation du développement, mais en même temps le rôle de l'état dans le sens de son soutien, au delà du simple délivreur de services à une population passive.⁶

Bien que le développement doit être traité de manière intégrée, il est également important d'étudier ses différents aspects, parmi lesquels se trouve le développement territorial qui sera davantage traité dans le chapitre suivant. Le développement **économique** est un des aspects importants. Il faut distinguer le développement économique de la croissance économique qui représente l'accroissement de la production en donnant priorité au marché et négligeant l'approche intégrée. L'aspect **social** du développement se constitue en tant que composante de développement dans les années soixantes du XX^e siècle. Il ne se réfère pas seulement aux groupes marginalisés, mais à la population entière. Suite à la Deuxième Guerre Mondiale, en Occident, l'état était considéré comme le principal régulateur du développement. Dans les pays de l'Europe de l'est, l'aspect social était très présent, mais également à l'Occident avec la politique de l'état providence.⁷

Lors du Sommet de Millénaire à New York au mois de septembre 2000, les chefs de 189 états membres de l'ONU se sont réunis pour adopter la déclaration de Millénaire dans laquelle huit **objectifs du développement** pour le XXI^e siècle sont établis.⁸ Cette déclaration cite les valeurs principales de relations internationales pour le siècle qui est en cours : la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, le respect de la nature et partage de la responsabilité. Pour suivre le progrès de la réalisation des objectifs, 60 indicateurs sont définis.⁹

⁵ basé sur Wackermann Gabriel (2005) Géographie du développement, crp. 24, source principale Kreutzmann H, Theorie und Praxis in der Entwicklungsforschung – Einföhrung zum Themenheft, Geographica Helvetica 1, 2003, p. 6-7

⁶ Sen Amartya (2001) Development as Freedom p. 53

⁷ Lakićević Mira, Gavrilović Ana (2008) Socijalni razvoj i planiranje, p. 6-8, 15-16

⁸ Objectifs du Millénaire pour le développement, <http://www.un.org/french/millenniumgoals>

⁹ Indicateurs de OMD, <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/OfficialList.htm>

2.2 Indicateurs de développement

Les indicateurs sont constitués des données qui sont combinées dans les formules mathématiques ou relativisées pour calculer les taux. Basé sur ces indicateurs, il est possible de faire des estimations, des classifications ou des prognoses. Par rapport aux données utilisées dans la construction des indicateurs, on peut percevoir le développement de différentes manières, ce qui influence l'orientation des politiques de développement territorial. Certains indicateurs vont être présentés dans ce chapitre – ceux qui sont les plus utilisés et quelques indicateurs alternatifs qui ont pour l'objectif de palier aux défauts des indicateurs les plus utilisés afin d'avoir une perception plus proche de la réalité et du développement en cours.

Le **produit intérieur brut** est l'indicateur le plus utilisé pour mesurer le niveau de développement. Il est standardisé depuis 1953 par l'ONU.¹⁰ Il est également utilisé dans la politique régionale de l'UE pour constater les disparités régionales afin de les diminuer et d'atteindre un développement territorial équilibré. Cet indicateur est davantage orienté vers l'aspect économique que vers le développement intégré, qui est essentiel pour une bonne politique de développement territorial, ce qui fait qu'il n'est pas suffisant, mais reste tout de même important et nécessaire.¹¹

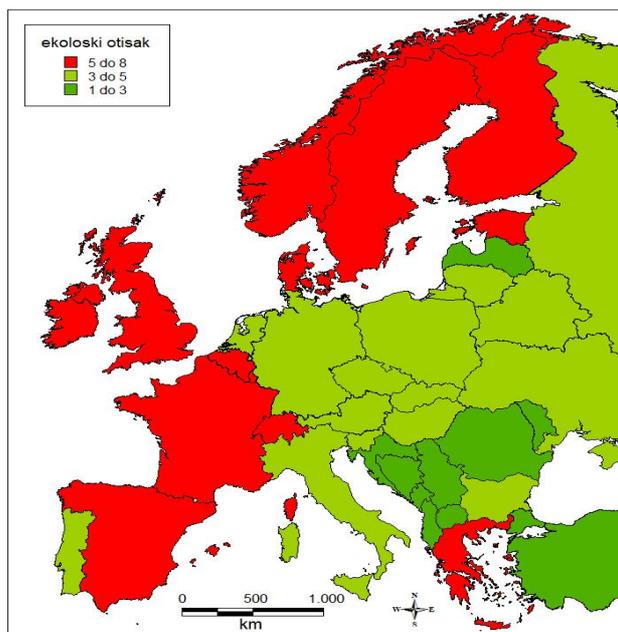
L'**indice de développement humain** tente de palier aux défauts du produit intérieur brut en le combinant avec deux autres indicateurs – l'espérance de la vie à la naissance et le niveau d'éducation calculé par la combinaison des taux d'alphabétisation et de scolarisation. Il a été calculé pour la première fois en 1993 par l'économiste pakistanais Mahbub ul Haq et est utilisé par le PNUD pour les rapports annuels sur le développement humain. C'est un indice – ce qui veut dire qu'il est calculé par la combinaison de plusieurs indicateurs, ce qui le rend plus complexe mais aussi plus proche de la réalité. A partir de 1997, le PNUD calcule également l'indice de la pauvreté qui est calculé séparément pour les pays riches (pays membres de l'OCDE) et pour les pays pauvres. Il donne une autre perception du niveau de développement dans le monde.

L'**indice de progrès véritable** est une autre tentative de mesurer le développement de manière adéquate. Il existe depuis 1995 et il combine 25 paramètres qui tentent de relativiser l'importance de la production et du marché en prenant en compte les aspects sociaux et environnementaux. Apparue trois ans après le Sommet de Rio qui popularise la notion de développement durable, c'est l'indicateur alternatif le plus connu.

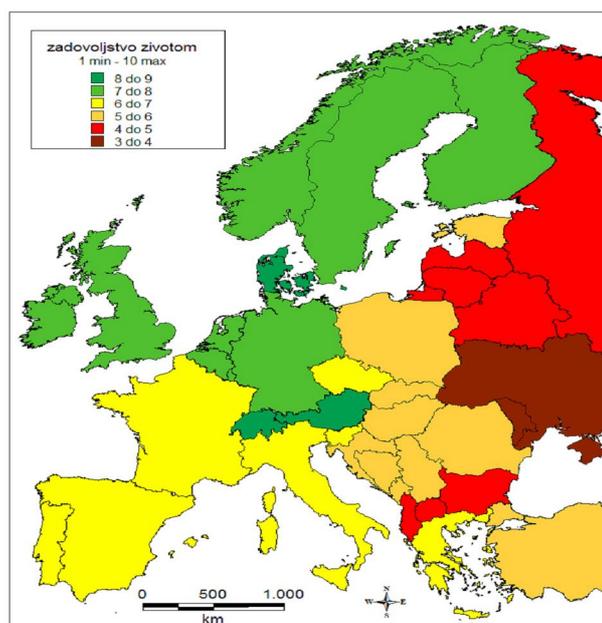
¹⁰ Statistique de l'ONU, système des comptes nationaux, <http://unstats.un.org/unsd/sna1993/introduction.asp>

¹¹ Si on calculait la moyenne du produit intérieur brut dans le monde avec les estimations pour 2007, il serait de l'ordre de 8000 dollars par habitant. Sachant que les dix pays avec les meilleures valeurs de PIB ont plus de 50 000 dollars, et cinquante pays avec les valeurs les plus basses de PIB ont moins de 1000 dollars, on a une idée des disparités par ce critère dans le monde. Etant donné que le produit intérieur brut est l'indicateur le plus souvent utilisé pour constater les disparités de développement, on peut poser plusieurs questions – comment orienter le développement pour diminuer les disparités ? Est-ce que tous les pays devraient faire des efforts pour avoir les valeurs élevées du PIB ou ce serait mieux d'avoir la moyenne du PIB mondial comme objectif pour tous les pays. La question se pose si la valeur du PIB est en relation directe avec le niveau du développement ? Cette question est liée au thème des indicateurs alternatifs du développement comme par exemple l'empreinte écologique qui indique également les disparités, mais les pays avec les meilleures valeurs ne sont pas les mêmes.

L'**empreinte écologique** est un indicateur créé en 1992. La Terre présente une surface de 51 milliards d'hectares, dont 36,3 milliards de mer et 14,7 milliards de terre. Seuls 8,3 milliards hectares de terre sont biologiquement productifs et propres à l'exploitation par l'homme. Parmi les 8,3 milliards d'hectares productifs, six catégories de terre sont définies: terre arable, pâturage, forêts, espace marin, agglomération urbaine et sol énergétique. L'empreinte écologique calcule le niveau de consommation (alimentation, logement, transports, biens, services) des ressources dans différents territoires.¹² Il est évident que certains territoires qui consomment beaucoup le font au détriment des territoires qui consomment beaucoup moins.



carte 1 – valeurs d'empreinte écologique en Europe
source : Footprint Network (2006) Living Planet Reprot



carte 2 – satisfaction dans la vie (*life satisfaction*) en Europe
source : Erasmus University Rotterdam, World Database of Hapiness

¹² Jolia-Ferrier Laurent (2007), Empreinte écologique, p. 129

2.4 Moteurs de développement

Le développement se base sur les **besoins** humains. On peut distinguer plusieurs catégories de besoins : existentiels (habitations, nourriture, santé, vêtements et reproduction), occasionnelles (sécurité, liberté, qualité de vie) et avancés (art, religion, recherche, sport, sociabilité).¹⁶ A l'époque contemporaine dans les pays plus développés on peut traiter les trois catégories de besoins sans en négliger aucune. D'un autre côté, il existe toujours des endroits dans le monde où même les besoins existentiels ou primaires ne sont pas satisfaits. Les OMD tentent d'améliorer la situation. L'extrême richesse et la pauvreté coexistent sur notre planète et pourtant le potentiel pour une meilleure vie existe mais n'est pas bien utilisé, dû à la mauvaise répartition et surtout au manque de conscience chez les peuples plus développés qui disposent des moyens d'amélioration de la situation. Le rapport entre les besoins humains et le niveau de croissance est une question ouverte. La satisfaction des besoins de toute la population n'est pas une priorité pour ceux qui sont déjà riches et tendent toujours vers la croissance.¹⁷ On peut considérer en tant que besoin l'ensemble d'aspirations et de souhaits que les gens ont en fonction de leur milieu social et géographique.¹⁸ L'économiste chilien Max Manfred Neef suggère la meilleure compréhension des besoins spécifiques de la population locale dans le processus du développement territorial.¹⁹ Les **intérêts** peuvent avoir leurs origines dans les besoins, mais ils peuvent également être basés sur des faiblesses humaines qui ne contribuent pas à un développement équitable. La question de satisfaction d'intérêts est également importante pour la politique de développement territorial. On distingue l'intérêt public et privé. La **pauvreté**, en tant qu'état d'impuissance de satisfaction des besoins existentiels, est aussi un moteur de développement avec l'objectif d'élimination de cet état. La politique de suffisance qui est formalisé en Thaïlande dans les années quatre-vingt-dix du XX^e siècle est un moyen de combattre la pauvreté sans forcément augmenter la production et l'offre, mais en réduisant la demande.²⁰

2.5 La politique du développement

Les institutions qui portent dans leur nom le terme du développement et qui ont une approche intégrée du développement existent aux différents niveaux territoriaux – mondial – le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), nationaux – IRD (Institut de recherche sur le développement) en France, *RZR (Republički zavod za razvoj* - Institut de recherche sur le développement) en Serbie, les agences régionales et locales de développement. La politique du développement dans les pays riches est orientée surtout vers les pays moins riches, tandis que les institutions des pays moins riches traitent des problèmes intérieurs. La politique du développement peut être adaptée aux besoins locaux ou elle peut se baser sur l'attitude laisser-faire avec des mesures palliatives minimales sans prévisions. La politique du développement territorial est un aspect de la politique du développement.

¹⁶ Pestel Eduard, (1972) *The Limits to Growth – Abstract*, A Report to The Club of Rome, p. 7

¹⁷ Lee Eddy, (1981) *Basic Needs Strategies in Stöhr*, p. 112

¹⁸ Piha Branislav (1973) *Prostorno planiranje*, p. 142

¹⁹ Max-Neef Manfred (1992) *Human Scale Development*, p. 194, 197 и 207.

²⁰ Setboonsarng Sunai (2007) *Sufficiency Economy*, p. 12

3 Politique du développement territoriale

La politique du développement dans l'espace est présentée dans ce chapitre sous trois aspects – urbanisme, fortement lié à l'architecture, développement régional, fortement lié à l'économie et aménagement du territoire, fortement lié à la géographie. Si on prend en compte l'approche intégrée au développement, il va de soi que les limites entre ses domaines de recherche et de pratique ne sont pas très strictes.

3.1 Urbanisme et politique du développement urbain

L'urbanisme en tant que discipline scientifique et technique apparaît à la fin du XIX^e siècle avec le processus d'urbanisation accélérée provoqué par l'industrialisation. L'ingénieur espagnol Ildefons Cerdà, le créateur du fameux plan de Barcelone, est l'auteur du livre *Théorie de l'urbanisation* de 1867. C'est la même année où Belgrade a eu son premier plan d'aménagement urbain par Emilijan Josimović et la période où les grands travaux haussmanniens ont été entrepris à Paris. Le terme d'urbanisme apparaît en France pour la première fois en 1910.²¹ La politique du développement urbain est le premier pas vers la constitution d'une politique de développement territorial qui prenait en compte le territoire avec tous ses éléments constitutifs.

3.2 Politique du développement régional

A côté de la politique du développement urbain, l'autre composante importante du développement territorial est la politique du développement régional qui apparaît déjà dans les années trente, mais sa recherche se développe de manière plus importante dans les années cinquante du XX^e siècle. On peut citer Douglass North, Walter Isard et John Friedmann aux Etats-unis et François Perroux et Jacques Boudeville en France qui ont contribué avec leur recherche au savoir et aux pratiques dans le domaine du développement régional. Ces premières théories ont fait apparaître les notions de la base exportatrice, ils ont réintroduit le débat sur l'importance de la location qui avait commencé à se développer au XIX^e siècle de la part des chercheurs allemands Weber, Christaller et Lösch. Les notions des pôles de croissance et des pôles de développement ont fortement influencé la théorie du développement régional.²² Le débat sur le développement équilibré et disparités régionales était traité surtout par Gunnar Myrdal et Albert Hirschman qui ont traité le même problème à la fin des années cinquantes mais avec des attitudes différents, où Myrdal perçoit les différences en tant qu'élément gênant et Hirschman les voit comme potentiel pour développement. En 1972, John Friedmann développe la théorie de la polarisation se rapprochant plus aux attitudes de Myrdal. Le débat reste ouvert avec la reprise dernièrement des mécanismes du marché et avec ses faiblesses qui se dévoilent. La politique régionale est une des plus importantes politiques de l'Union européenne. Le volet régional du développement est censé être de plus en plus important avec la poursuite de l'urbanisation où les villes renforcées sont des noyaux de leurs régions à aménager.

²¹ Choay Françoise (1965) *L'Urbanisme, utopies et réalités*, p. 8

²² Weaver Clyde (1981) *Development Theory and the Regional Question: A Critique of Spatial Planning and its Detractors*, Chapter 3 in *Development from Above or Below?* edited by Taylor and Stor, p. 76

3.3 Aménagement du territoire

Il n'est pas souhaitable de séparer l'aménagement urbain de l'aménagement régional. Ces deux volets de l'aménagement sont interdépendants et ils ont beaucoup de points communs. Chaque région a son centre et chaque ville a sa région. L'aménagement du territoire est la discipline scientifique qui étudie l'espace de manière intégrée, en prenant en compte les spécificités des territoires urbains, ruraux et régionaux. L'aménagement du territoire s'est constitué en discipline scientifique dans la deuxième moitié du XX^e siècle.

Qu'est-ce que l'aménagement du territoire ? Parmi des nombreuses définitions, celle du Conseil de l'Europe figurant dans la Charte européenne de l'aménagement du territoire adoptée à Torremolinos en Espagne en 1983 est souvent citée :

« L'aménagement du territoire est l'expression spatiale des politiques économique, sociale, culturelle et écologique de toute société. Il est à la fois une discipline scientifique, une technique administrative et une politique conçue comme une approche interdisciplinaire et globale tendant à un développement équilibré des régions et à l'organisation physique de l'espace selon une conception directrice. »

Vu la multitude de définitions de l'aménagement du territoire, ci-dessous sont cités certains termes clés qui réapparaissent dans les définitions, susceptibles d'être combinés de différentes manières afin de définir l'aménagement du territoire :

- **avenir** – chaque politique du développement et aussi celle de l'aménagement du territoire se réfère à l'avenir et contient la prospective et les prévisions basées sur le présent et sur le passé

- **processus** – l'élaboration des documents d'aménagement est un processus qui ne s'arrête pas à la fin de la création des documents, ce processus qui contient de nombreuses phases se continue par les phases qui suivent et par le suivi du développement territorial avec la mise à jour des documents

- **multidisciplinarité et interdisciplinarité** – ces deux termes se ressemblent, la différence entre eux est une nuance, la multidisciplinarité présente le lien entre plusieurs disciplines scientifiques qui coopèrent, tandis que l'interdisciplinarité présente l'approche d'une discipline qui utilise les méthodes de plusieurs disciplines²³,

- **développement durable** – paradigme contemporain relatif au développement qui se déroule dans le territoire à aménager, ce qui nous amène à la notion du développement territorial en tant que volet du développement

- **participation** – elle se réfère à la participation des habitants d'un territoire et la conscience des aménageurs que leur travail a pour but d'améliorer les conditions de vie de la population qu'on doit inclure dans le processus de la formulation de la politique du développement territorial

- **occupation et utilisation du sol** – ce n'est pas le seul but d'aménagement du territoire, bien que ce soit un objectif important et un des résultats et des éléments les plus spécifiques de la politique du développement territorial ; l'aménagement du territoire a une approche intégrée et il ne peut pas se limiter au zonage ce qui est parfois une tendance qui ne représente qu'une partie des objectifs et du processus.

²³ Porter, Cohen, Roessner, Perreault (2007), page 119

Le **processus de l'aménagement du territoire** est précédé par la décision d'élaboration d'un plan d'aménagement ou une stratégie de développement territorial. La définition des objectifs peut être effectuée une ou plusieurs fois pendant le processus. Le processus peut être divisé en quatre phases :

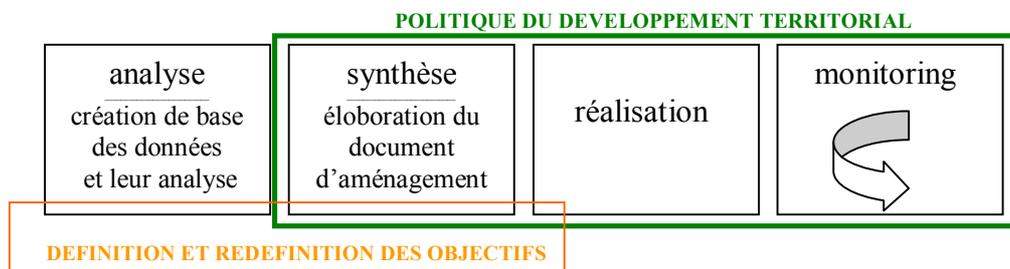


diagramme 1 – phases du processus d'aménagement du territoire

La politique du développement territorial regroupe les phases de synthèse, de la réalisation et du monitoring, mais elle ne comprend pas la phase de l'analyse sur laquelle elle est fondée et qui présente le travail scientifique objectif. Bien que l'analyse ne représente pas la partie de la politique du développement, elle l'influence directement, cependant elle est importante pour leur analyse comparative. Dans le cadre du processus d'aménagement du territoire les phases peuvent être déterminées de différentes manières²⁴, elle présente la combinaison basée sur la comparaison de plusieurs structures de processus d'aménagement²⁵ :

1. **Décision d'élaboration du plan** – basée sur l'initiative d'élaboration du plan (obligation légale, besoin au sein d'un projet existant, volonté des citoyens ou des politiciens, etc.)
2. **Définition et rédefinition des objectifs** – apparaît une ou plusieurs fois pendant le processus – objectifs (généraux et spécifiques)

Analyse et synthèse – analyse d'un espace et propositions pour changements

3. **Création de la base de données et leur analyse** – récolte de données, sélection ou création des indicateurs, traitement des informations et leur systématisation afin de définir des objectifs spécifiques
4. **Elaboration du document:**
 - a. Définition de la vision, participation, choix de variante, débat publique
 - b. Décision d'adoption du plan
5. **Projets, plans d'action** – définition des objectifs spécifiques et la modalité de leur réalisation à travers les projets
6. **Réalisation du plan** – choix de priorités, étapes de réalisation
7. **Evaluation de la réalisation et mises à jour des documents** – monitoring – le suivi de la réalisation du plan ; susceptible au changements et révisions, il représente la base pour les documents futurs suite à l'écoulement de la période de plan, le premier plan pour un territoire est le plus grand enjeu et, s'il est bien fait, il représente une bonne base pour les documents d'aménagement qui lui succèdent

²⁴ par rapport au diagramme 1, le premier point est la phase qui précède, le second point est la phase réitérative, le troisième et le quatrième points correspondent à deux premières phases du diagramme, les points cinq et six correspondent à la troisième phase et le point sept à la quatrième phase

²⁵ Derić, Tošić, Đorđević, Rata, Vasilache, Redman, Gunton

Bien que comme le premier objectif de la politique du développement territorial était longtemps considéré comme la définition de l'utilisation du sol, et elle reste toujours importante, l'approche intégrée met l'accent sur les autres objectifs qui sont définis et redéfinis pendant le processus. On peut distinguer deux groupes d'objectifs : généraux et spécifiques. Comme objectifs généraux on peut citer :

- efficacité économique
- équité sociale
- protection de l'environnement et du patrimoine
- organisation des institutions et de l'administration

Pour atteindre les objectifs et réaliser les intentions citées dans le plan l'aménagement du territoire et de la politique du développement territorial utilisent certains **outils** ou instruments pour la réalisation qui peuvent être partagés en quatre groupes :

- documents qui sont créés pendant le processus d'aménagement ou qui présente la condition pour son déroulement
 - o codes et règlements
 - o plans et stratégies
 - o projets – plans d'actions
- technologies d'information et de communication
 - o systèmes d'informations géographiques
 - o télécommunications, média, internet
 - o statistiques – documents, de plus en plus dans la forme électronique
- finances
 - o marché
 - o budget
 - o fonds
 - o fiscalité
- acteurs d'aménagement et du développement
 - o institutions – ministères, instituts, agences, collectivités locales, conseils, organisations internationales
 - o entreprises – publiques et privées
 - o organisations – parties politiques, organisations non-gouvernementales, associations
 - o groupes de citoyens et individus

Les instruments d'aménagement du territoire sont des éléments utilisés pour l'analyse comparative des politiques du développement territorial – leur contenu, la manière et le degré de leur présence, utilisation et application pour différents territoires. La plupart des instruments est présente dans tous les systèmes d'aménagement du territoire contemporain. Trois instruments les plus utilisés pour l'analyse comparative des politiques de développement territorial sont la législation, les plans d'aménagement et les institutions. Ces trois éléments représentent le groupe initial d'outils pour effectuer les comparaisons qu'il faut étendre sur d'autres instruments avec le développement de l'aménagement comparatif.

3.4 Politique du développement territorial

L'aménagement du territoire, dans sa définition de Torremolinos est caractérisé par trois aspects – scientifique, administratif et politique. La politique du développement territorial peut être reconnue comme le troisième aspect de l'aménagement du territoire. Par rapport à l'aménagement du territoire on peut dire que certaines idées deviennent les politiques du développement²⁶ au moment de leur rentrée dans les programmes politiques d'une unité territoriale qui est sujette à l'élaboration du plan.²⁷ Suite à l'adoption du plan, c'est la phase de réalisation où la politique publique s'élève au dessus d'intérêts des parties qui la définissaient.

Le terme de **gouvernance** a pour but de corriger certains défauts du pouvoir. D'après le concept de gouvernance, le pouvoir de décision appartient en même temps aux institutions du pouvoir et à d'autres institutions et groupes comme les secteurs civil et privé.²⁸ Dans le cadre des Nations Unies, trois agences ont des programmes qui traitent la problématique de la gouvernance – UN Habitat, PNUD²⁹ et UNESCO dans son programme MOST³⁰. Au sein des activités de l'Union européenne en 2001 le Livre blanc de la gouvernance européenne est adopté³¹. Ce document contient une série de recommandations sur les moyens de renforcer la démocratie en Europe et d'accroître la légitimité des institutions.

La gouvernance est en train de devenir la manière de mener la politique qui prend en compte les principes qui sont, depuis son apparition, valables pour l'aménagement du territoire. Le concept de gouvernance est facilement utilisable pour l'analyse comparative. De même, le besoin de comparaison pour la gouvernance a fait naître une des plus complètes études d'aménagement comparative qui traite de la problématique de la gouvernance territoriale. Le concept de la gouvernance peut être facilement reconnu dans le cadre de l'aménagement du territoire. Dans le chapitre suivant certaines études comparatives vont être présentées, parmi lesquelles l'étude mentionnée réalisée dans le cadre du projet ORATE numéro 2.3.2.³²

La politique du développement territorial a un plus grand degré de flexibilité par rapport à l'aménagement du territoire en tant que discipline scientifique. Cependant elle est plus adaptée à l'analyse comparative des politiques de développement territorial. Les rapports du pouvoir et d'intérêts peuvent être facilement contradictoires aux principes scientifiques. Différents systèmes de valeurs, de l'organisation de la société et de tradition se détachent du caractère exact de l'approche scientifique dans l'aménagement de l'espace. Les études comparatives existantes présentées dans le chapitre suivant se basent le plus souvent sur les principaux instruments de la politique du développement territorial, bien qu'elles prennent en compte souvent d'autres instruments ou domaines de l'aménagement du territoire ou d'autres disciplines scientifiques.

²⁶ la politique du développement peut être basée sur le plan ce qui fait d'elle une politique de prospective. Sinon elle correspond à une politique de laisser-faire avec des conséquences à court terme, tandis que la politique de développement basée sur le plan est constituée des efforts de prévision, soucieuse de l'avenir

²⁷ Ward Stephan (2004) p. 3

²⁸ The Global Campaign on Urban Governance (2002) UN Habitat, p. 12

²⁹ Governance for Sustainable Human Development (1997) PNUD

³⁰ <http://www.unesco.org/most/globalisation/Bibliography.htm>

³¹ http://ec.europa.eu/governance/index_fr.htm

³² ORATE 2.3.2 (2006) p. 36

4 Etudes comparatives des politiques de développement territorial

4.1 Analyse comparative appliquée à l'aménagement du territoire

L'analyse comparative est une sorte d'analyse qui est une des principales méthodes scientifiques. Par rapport aux analyses quantitative et qualitative qui étudient respectivement la quantité et la qualité, l'analyse comparative s'intéresse surtout à l'identité d'objet d'étude et aux rapports avec d'autres objets. L'identification des similitudes et des différences est essentielle avec le but de leur classification et systematisation. On peut définir différents critères de classification des systèmes d'aménagement. Dans les chapitres suivants, les éléments de la comparaison selon quatre critères seront présentés. Il s'agit de l'aspect temporel, des niveaux territoriaux, de la culture et de la politique et des activités sectorielles.

Une analyse comparative représente particulièrement un enjeu quand il s'agit de la politique du développement territorial, étant elle-même complexe, récente et éclectique comme on a pu le voir dans les chapitres précédents. Afin d'identifier les similitudes et les différences on peut construire un modèle pour la comparaison et définir sa structure. Par rapport au nombre de cas qu'on compare dans une analyse, on peut distinguer les analyses bilatérales³³ ou multilatérales. Les analyses bilatérales sont plus nombreuses et moins compliquées à effectuer. On n'est pas obligé de construire un modèle puisqu'on peut effectuer la comparaison directement entre les territoires concernés. Les analyses multilatérales sont plus complexes. Six exemples des analyses multilatérales vont être présentées dans ce chapitre. Toutes les études présentées sont effectuées aux niveaux territoriaux des états. Les quatre premières sont préparées par des organisations ou associations internationales et deux autres par deux états – France et Japon – qui ont identifié leurs intérêts à conduire ses études pour leurs besoins. La différence est que le choix des pays présentés dans l'étude française traite les pays du Sud et l'étude japonaise traite plus les pays asiatiques et européens riches. A la fin du chapitre figure un tableau comparatif de structures de ses études qui représentent des registres des politiques de différentes états avec les conclusions qu'on peut tirer des éléments identifiés et classifiés.

Suite à ses six exemples d'études comparatives, une autre approche de la comparaison est présentée: celle des cultures d'aménagement dans le monde et au niveau européen. Ces études ne représentent pas des registres, mais les analyses de politiques de développement territoriales qui respectent la même structure.³⁴ En plus de ces deux approches de l'analyse comparative des politiques de développement territorial deux autres pratiques dans le domaine d'aménagement du territoire en lien avec l'analyse comparative sont présentées. Il s'agit de l'aménagement transnational qui utilise et contribue à l'aménagement comparatif et la technique de benchmarking qui est une forme d'analyse comparative de plus en plus utilisée.

³³ études comparatives de la France avec le Royaume Uni (Booth, Paris, 2007) et l'Allemagne (Marcou, 1994)

³⁴ Sanyal (2005), p. 24 - "*There was never an intention on our part in launching this study to compare planning cultures by some well-calibrated criteria. In the past, efforts to make such comparisons have contributed not to better understanding but to cultural arrogance and parochialism.*"

4.2 Six études comparatives multilatérales

4.2.1 Les compendia

Compendium est le mot d'origine latine signifiant extrait, manuel, rappel qui dérive du verbe *compendere* qui veut dire "peser ensemble". Dans les langues contemporaines, ce mot se réfère à un recueil des savoirs dans un domaine scientifique ou tout simplement spécifique qui n'est pas, contrairement à l'encyclopédie, à caractère universel et qui n'est pas organisé de façon alphabétique mais thématique. Quand il s'agit d'aménagement du territoire, cette dénomination peut être trouvée dans plusieurs études comparatives. Le premier qui est apparu était le Compendium des politiques de développement territorial de l'Union européenne en 1997 qui traitait 15 pays membres de l'Union européenne de l'époque. Un autre compendium des systèmes d'aménagement du territoire était réalisé pour la région de la mer Balte au sein de l'aire transnationale Vasab de l'initiative Interreg.³⁵ Le troisième cas est le Compendium des politiques nationales du Conseil de l'Europe qui a entre-temps changé de dénomination mais a gardé la même structure du projet.

Le Conseil d'Europe a commencé le projet de recueil des **Compendia nationaux des politiques d'aménagement du territoire** avec les résultats qu'on peut trouver sur le site web de la CEMAT. L'idée est que tous les pays membres du Conseil d'Europe, au nombre de 47 actuellement, respectant la même structure, remplissent le questionnaire avec les informations principales concernant la politique du développement territorial. La structure du questionnaire est la suivante:

I Informations générales

1. données statistiques
 - a. superficie
 - b. nombre d'habitants
2. organisation administrative
 - a. division administrative
 - b. répartition des responsabilités dans l'aménagement du territoire
3. législation

II Contenu des documents d'aménagement et le processus

1. les principes de document et leur structure
2. les partenaires dans la réalisation du plan
3. étude d'impact sur l'environnement
4. coopération et approche participative
5. approbation et coordination des plans et des schémas
6. contrôle de l'élaboration du plan
7. validité des plans
8. impact légal
9. compensation des dommages causés par la réalisation du plan
10. révisions du plan
11. territoires ruraux

III Etat actuel et principaux problèmes de la politique du développement territorial

³⁵ Vasab, <http://vasab.leontief.net/introduction.htm> - il sera mentionné à nouveau dans la partie 4.4

Compendium de l'Union européenne de 1997 se compose de deux parties. Une partie contient 15 cahiers d'analyse des politiques du développement territorial au niveau des états membres de l'UE à l'époque et l'autre partie est le cahier qui représente la synthèse des politiques nationales et la véritable analyse comparative des politiques nationales. La structure de chacun de 16 cahiers est la suivante :

A Revue de systèmes d'aménagement et leur contexte

- tradition d'aménagement du territoire
- contexte et principes – la constitution, la structure du gouvernement, le cadre législatif
- tendances – relations entre niveaux (locale, national, UE), flexibilité

B Elaboration des plans et des politiques

- outils d'aménagement
- outils des politiques nationales
- outils du niveau régional stratégique
- consultations – participation publique et innovations dans les consultations
- aménagement transfrontalier

C Régulations et permis

D Organisation et mécanismes pour de développement et de protection

- approches à la réalisation du partenariat public-privé
- politique d'utilisation du sol
- organismes spécifiques et mécanismes de promotions de développement
- organismes spécifiques et mécanismes de protection et de conservation

E Revue des politique

- contexte d'aménagement du territoire
- niveaux – UE, nationaux, régionaux, locaux
- tendances – protections de l'environnement, contrôle et balance de la croissance, intégration, partenariat

F Politiques sectorielles

- commerce, économie, protection de l'environnement, patrimoine, logement, industrie, tourisme et récréation, ressources naturelles, transport, recyclage et pollution

G Vers la compréhension des systèmes en pratique

- relation entre les objectifs, les plans et les décisions
- classification des systèmes
- le fonctionnement des systèmes

Il était prévu que le compendium soit régulièrement mis à jour, ce qui était une raison de plus pour une structure flexible (p. 163, 165). En 2006 dans le cadre de programme ORATE, le projet 2.3.2 est achevé sous le nom « La gouvernance du développement territorial et urbain du niveau de l'Union européenne au niveau local ». On pourrait dire que ce projet met à jour le compendium de 1997.

Dans le cadre du programme ORATE 2000-2006 le projet «**Gouvernance des politiques territoriales et urbaines du niveau européen au niveau local**» sous le nombre 2.3.2 a été réalisé. Comme le plus important projet d'ORATE par le nombre de partenaires, le résultat final était le rapport achevé au mois de mai 2006 de plus de 1300 pages avec les annexes. Il est accessible sur internet comme les autres publications de l'ORATE. La méthode inductive est utilisée dans le rapport, étant donné le besoin de recueil de données dû à l'absence des études précédentes sur le sujet de la gouvernance. Les sujets principaux sont la gouvernance territoriale qui est la tendance dans la politique du développement territoriale évoquée dans le chapitre 3.4 et la cohésion territoriale – un des principaux thèmes de la politique régionale actuelle de l'UE. Les données recueillies pour les états afin de comprendre la politique du développement territorial concernent trois dimensions : la structure, le processus et les résultats. L'absence de données accessibles et d'indicateurs, aussi bien que la spécificité du sujet – la gouvernance territoriale – indiquent le besoin de recherche sur de nouvelles méthodes et manières de collecte de données qualitatives sur les systèmes d'aménagement du territoire au niveau des états et pour les études de cas.

Le modèle de la matrice pour la collecte de données est identique pour chacun des 29 pays membres de l'ORATE (27 pays de l'Union européenne, plus la Suisse et la Norvège). Il est constaté que le document qui met à jour le contenu du Compendium de 1997 n'existe pas (p. 48) ce qui a fait qu'un des objectifs de ce projet était la réexamen du contenu et utilisation du Compendium qui était créé neuf ans plus tôt. Dans le rapport final, on trouve trois parties. La première partie est le résumé du projet. La deuxième partie présente les résultats du projet où sont tirées les conclusions de l'analyse comparative et certaines lignes directrices sont données pour la future gouvernance territoriale. La troisième partie contient six annexes avec les recherches sur lesquelles le projet se base :

- Données et indicateurs
- Synthèse des revues nationales
- Synthèse des exemples
- Coopération par niveau et coopération verticale dans la gouvernance territoriale
- Coopération horizontale dans la gouvernance territoriale сарадња
- Les styles d'aménagement du territoire en Europe

L'annexe qui présente les synthèses des politiques nationales du développement territorial contient deux parties et elle est rédigée selon la structure suivante : la première partie traite du contexte institutionnel (profil de l'état, structure des institutions, système de gouvernance), la deuxième partie donne l'accent sur la gouvernance territoriale (compétences et responsabilités territoriales, la coopération transfrontalière et transnationale, 49 instruments de l'aménagement du territoire et des politiques de développement territorial, le processus de l'aménagement du territoire, l'approche à la coopération horizontale et verticale, commentaire et suggestions d'études de cas). Dans le cadre de la dernière annexe qui traite de la classification des politiques du développement territorial, ce qui est le but de l'analyse comparative, la classification du Compendium avec quatre types de systèmes (économique régional, urbanistique, utilisation de sol et intégré) est réexaminée, avec la mise à jour et la classification pour les pays qui ont rejoint l'UE entre-temps et la Suisse et la Norvège (la carte dans le chapitre 6.1).

4.2.2 IMPP

L'IMPP est l'abréviation en langue anglaise pour le Manuel international des pratiques d'aménagement (*International Manual for Planning Practices*). Ce manuel est publié par l'Association internationale des urbanistes. Sa première édition date de 1989, suivie de plusieurs rééditions. Ce manuel contient dans l'édition de 2002 les présentations de 63 systèmes nationaux d'aménagement du territoire. Le système d'aménagement du territoire dans chaque pays est analysé d'après le schéma suivant³⁶:

Première partie

Revue des notions clés; description des systèmes d'aménagement du territoire et réponses aux questions suivantes :

- 1 Quel type de changements et l'objet de l'aménagement du territoire? Le changement comprend également son absence afin de protéger un espace ou pour une autre raison
- 2 Qui est en charge pour ces changements? Quels sont les types des plans?
- 3 Qui approuve les changements?
- 4 Qui peut critiquer et influencer les changements?

Un tableau montre pour chaque niveau administratif les données générales, institutions impliquées, les politiques et les documents du développement territorial

Deuxième partie

Textes, diagrammes et cartes qui indiquent la législation du domaine d'aménagement et d'occupation de sol, la gestion de l'aménagement, mesures et instruments de l'état

Troisième partie

Evaluation de l'état actuel du système d'aménagement, le degré de son efficacité et les changements qui sont en cours et en considération

En plus de ces analyses comparable entre elles une synthèse dans la forme de tableaux comparatifs avec les principales caractéristiques d'aménagement du territoire pour les trois niveaux (national, régional et local), pour six éléments :

1. plan comme instrument législatif
2. nombre d'habitants et la superficie du territoire pour les différents types de plans
3. institutions responsables
4. contenu des documents d'aménagement du territoire
5. moyens d'expression dans les plans (mots, graphiques, cartes)
6. échelle du plan

L'Association internationale des urbanistes organise les réunions annuelles dans chaque année dans une ville différente. Au mois de septembre 2008, la réunion a eu lieu dans la ville chinoise de Dalian. A cette occasion une nouvelle édition de l'IMPP est présentée, couvrant cent pays avec leurs systèmes d'aménagement du territoire. Ce sont les premiers pas vers un registre complet au niveau mondial des politiques nationales d'aménagement du territoire. L'AIU réalise ce projet en coopération avec le programme MOST (*Management of Social Transition*) de l'UNESCO.

³⁶ Introduction to the IMPP, http://www.isocarp.org/pub/projects/impp_demo

4.2.3 L'aménagement des territoires du monde

Le Ministère japonais du sol, de l'infrastructure et des transports, qui est en charge de la politique du développement territorial, a commencé au cours de 2007 le projet sous le nom « L'aménagement des territoires du monde » (*Spatial Planning of the World*)³⁷ au sein duquel les informations sur les systèmes d'aménagement du territoire sont collectées pour certains états asiatiques et européens. Les informations sont recueillies de manière systématique et la structure est comme suit :

1. données générales sur l'état (nature, société, économie, politique)
2. aménagement (historique, urbain, régional, infrastructure, développement durable, international)
3. système d'aménagement (développement, occupation du sol, niveaux, aires métropolitaines)
4. présentation des documents d'aménagement (législations, échéances, initiative du plan, structure)
5. état de mesures d'aménagement (réalisation, évaluation, mesures)
6. données clés pour les régions (indicateurs pour l'utilisation de sol, économie, population)
7. principales sources d'informations (recherches, institutions, organisations internationales)

Création de cette base d'informations démontre l'importance que le Ministère en charge d'aménagement du territoire au Japon attache à l'aménagement comparatif en tant qu'approche. Un projet avec les éléments de la même logique était conduit par un Ministère en France.

4.2.4 Politique d'aménagement du territoire dans les pays du Sud

Le Ministère des affaires étrangères en France a publié en 2006 l'étude comparative sous le nom « Des politiques d'aménagement du territoire et de développement régional dans les pays du Sud », sous-titré « Une synthèse des pratiques et des tendances contemporaines ». Dix pays ont été choisis soigneusement pour représenter les situations différentes du point de vue linguistique (pays anglophones, francophones, hispanophones, lusophones, arabophones, sinophone), avec différents problèmes de développement, à différents stades économiques et de transitions et sur différents continents. Le choix est tombé sur : la Chine, le Brésil, la République Sud-africaine, le Chili, le Maroc, les Philippines, le Benin et le Niger).

La matrice de l'étude comparative se base sur trois éléments structuraux :

- cinq tendances de développement – décentralisation, concession, participation, autonomisation et régionalisation
- trois logiques d'aménagement du territoire – sectorielle, zonale et territoriale avec une approche intégrée et participative
- quatre domaines thématiques importants – les nouveaux espaces de production et de services arrimés à la globalisation (zones franches, *edge cities* du sud et port, métropoles et corridors de développement) ; les modalités du transfrontalier ; la métropolisation ; et l'espace rural et le développement durable de la périphérie

Cette étude comparative a pour objectif de positionner bien les états dans le contexte international actuel pour les besoins et intérêts d'un état. C'est un bon exemple et justificatif de l'utilité et nécessité de l'aménagement comparatif.

³⁷ Spatial Planning of the World, http://www.mlit.go.jp/kokudokeikaku/international/sp/index_en.html

4.3 Cultures d'aménagement du territoire

4.3.1 Cultures d'aménagement dans le monde

Le symposium *Comparative Planning Cultures* avec la signification Cultures comparatives de planification faisant référence à l'aménagement du territoire, a eu lieu au printemps 2002 à l'Université de Massachusetts. De cette manière l'accent est mis sur l'aspect culturel dans l'analyse comparative des politiques de développement territorial. Par rapport à l'aménagement du territoire, la culture peut présenter la perspective dans laquelle on étudie l'espace en l'utilisant comme une approche méthodologique où elle peut être l'élément ou la politique sectorielle qu'on étudie au sein du développement territorial. En 2005, le livre qui porte la même dénomination que le symposium a été publié sous la coordination de Bishwapriya Sanyal, avec des articles introductifs de Sanyal, de John Friedmann et de Manuel Castells, suivis de onze articles sur les cultures d'aménagement du territoire de différents pays du monde, en faisant attention à ce que les pays riches et les pays moins développés soient représentés de manière équilibrée. Les auteurs sont des chercheurs connus dans le domaine d'aménagement du territoire.

Bien que l'aménagement du territoire soit apparu avec l'objectif d'organiser et d'harmoniser l'espace, la lutte contre les disparités territoriales et le niveau du développement, le rôle de spécificités est également important. Les spécificités peuvent être attribuées à la culture, à la tradition, aux différences géographiques ou aux événements historiques. La géographie et l'environnement influencent la tradition, les coutumes, les styles de vie. L'aménagement devrait être adapté au contexte de l'espace sujet à la planification, mais il doit respecter certains principes universels. A travers la comparaison et la connaissance de la diversité territoriale, les similitudes ressortent également. L'approche inductive paraît plus raisonnable, mais elle demande plus de temps, bien que plus fiable que l'approche déductive basée sur des hypothèses plutôt que des faits.

4.3.2 Cultures d'aménagement en Europe

Sans doute, sous l'influence du symposium et du livre sur les cultures d'aménagement du territoire dans le monde, en 2007 à Hambourg, un symposium sous le nom de « Cultures européennes de l'aménagement du territoire » a eu lieu. Une des présentations du symposium, était faite par Jörg Knieling. Dans sa présentation, il parle de la culture comme:

- la manière spécifique du travail (organisation, décisions, gestion, communication) pendant le processus de l'aménagement du territoire
- le résultat des attitudes accumulées, de système des valeurs, des règles, des standards et croyances partagés par un group d'acteurs de développement
- les aspects non-formels (traditions, habitudes et coutumes) et formels (dans le cadre des institutions)

Knieling rappelle que la méthodologie pour l'aménagement comparatif manque, qu'une approche systématique de collecte de données est absente et que la plupart des études sont de caractère comparatif.

4.4 Aménagement transnational

Le terme de transnational s'associe à l'aménagement à partir des années quatre-vingt-dix dans le cadre de l'initiative Interreg de l'Union européenne. Au sein du deuxième cycle d'Interreg (1996-99), sept régions transnationales ont été définies pour les pays de l'Union européenne et les pays voisins. La coopération transnationale s'est poursuivie dans le troisième cycle d'Interreg (2000-2006), le nombre de régions transnationales ayant crû au nombre de 13. Depuis 2007 la coopération transnationale se poursuit dans le cadre de l'objectif de la coopération de la politique régionale avec certains changements dans les périmètres et dans les noms des régions transnationales. La France a participé au projet au sein de cinq régions depuis l'instauration du volet de la coopération transnationale dans les années quatre-vingt-dix : la côte Atlantique, l'espace Alpin, la Méditerranée, l'Europe de Nord-ouest et l'Europe de sud-ouest. La Serbie a participé dans la région CADSES (Europe Centrale, Adriatique, Danubienne et de Sud-est) qui est depuis 2007 divisée en deux régions – l'Europe Centrale et l'Europe de Sud-Est – la Serbie se retrouvant dans la deuxième.

Au sein de chaque espace transnational un grand nombre de projets est réalisé sur les différents thèmes de la politique du développement territorial. Les projets dans les régions transnationales utilisent beaucoup l'analyse comparative pour leur réalisation. Un exemple intéressant est le projet ESTIA qui était réalisé au sein du programme Interreg II C et sa suite au sein d'Interreg III B – Estia Spose. Dans sa première partie six pays participaient au projet (Albanie, Bulgarie, Grèce, ARY Macédoine, Roumanie et RF Yougoslavie), dans la deuxième partie le nombre de pays s'est accru aux treize. Les principaux résultats de ces projets sont le répertoire des agences et des institutions dans tous les pays, le document stratégique définissant les principes et priorités du développement territorial pour l'Europe de Sud-est, et le troisième résultat important est l'observatoire de l'aménagement du territoire et de l'environnement sous le nom OSPE dans la première phase et SPOSE dans la deuxième phase. Les documents du projet ESTIA ont tous les éléments d'un compendium et d'un document stratégique en même temps.

Un autre projet important réalisé au sein de la coopération transnationale se situe dans la région de la mer Balte sous le nom de VASAB avec 11 pays participants (Danemark, Norvège, Suède, Finlande, Russie, Lituanie, Lettonie, Estonie, Bielorussie, Pologne et Allemagne). Un compendium a été réalisé au sein de ce projet. Estia et Vasab sont deux projets importants parmi plusieurs centaines qui ont été réalisés depuis l'apparition d'aménagement transnational. Les projets sont tous focalisés sur le développement territorial, mais de différentes manières – intégrée, sectorielles et autres.

Le document principal qui traite le développement territorial au sein de l'Union européenne est le SDEC – Schéma directeur de l'espace communautaire de 1999 avec les principes et priorités de développement territorial. Ce document prévoit la coopération transnationale en tant qu'un instrument important de sa réalisation. L'aménagement transnational est une sous-discipline de l'aménagement du territoire. Si on le compare avec l'aménagement comparatif qui est plus théorique, on pourrait dire que l'aménagement transnational présente son pair dans le domaine de la pratique et de la réalisation des projets d'importance entre plusieurs pays.

4.5 Benchmarking

Qu'est-ce que le benchmarking ? C'est la technique de comparaison des réussites à travers les pratiques des autres avec pour objectif d'améliorer la qualité de ses propres activités. Le benchmark est le point de référence ou un standard du succès selon lequel on fait des estimations et des comparaisons.³⁸ Le processus de benchmarking peut être décrit comme un projet structurel qui est réalisé en étapes et qui représente une liste contrôlée des activités pour l'équipe qui réalise le projet. L'accès à la réalisation du processus de benchmarking comme un projet comprend la définition de l'objectif, identification des ressources nécessaires, élaboration d'un plan d'action. Cette organisation contribue à la réalisation du projet de benchmarking au sein d'un budget et à l'efficacité du travail à effectuer. Pendant le processus, de nouvelles idées apparaissent, elles demandent souvent l'amélioration de la pratique existante, elles peuvent avoir pour résultat l'introduction de nouvelles activités.³⁹ Le raisonnement principal du benchmarking est l'apprentissage des autres expériences afin d'améliorer sa propre pratique. Benchmarking comprend un réseau de relations et d'échange d'informations entre ceux qui ont des bonnes performances et ceux qui ont l'intention d'améliorer leurs activités.⁴⁰

Les types des points de référence *benchmark* sont:

- standards (standards techniques ou normes recommandées),
- tendances (valeurs des indicateurs dans une période donnée),
- comparaisons (avec les performances d'autres institutions ou villes),
- objectifs spécifiques (objectifs au sein des institutions)⁴¹.

La pratique de benchmarking est très répandue dans l'économie avec l'objectif d'amélioration des performances, dans l'informatique afin de suivre le développement des technologies d'information et de communication et leur adaptation aux problèmes des utilisateurs⁴². Dans la politique du développement territorial le benchmarking est utilisé pour les comparaisons entre villes, collectivités locales et institutions pour le transfert des expériences. Le benchmarking des villes rend possible l'identification comparative des éléments clés qui sont censés définir une stratégie de développement urbain. En même temps, ils représentent la base de suivi et d'évaluation des résultats. De cette manière les bons exemples et les savoirs de la pratique sont transmis à travers la comparaison d'une ville avec d'autres.⁴³ Un exemple de benchmarking est le projet Sutra (*Sustainable Urban Transport*) qui traite l'aménagement de transport urbain à travers la comparaison du bon exemple des villes suivantes: Buenos Aires, Gdansk, Gène, Genève, Lisbonne, Tel Aviv et Thessalonique.⁴⁴

³⁸ Vidanović Ivan (2006) Rečnik socijalnog rada

³⁹ Marić Slobodan, Filipović Ksenija (2005) Učenje i razvoj kroz proces benchmarkinga, p. 75-78

⁴⁰ Fond za kontrolu kvaliteta i izvrsnosti, Nedelja kvaliteta 2008, <http://www.fqce.org.yu>

⁴¹ Prem Pangotra (2007) City monitoring and benchmarking

⁴² Benchmarking Information Society in European Regions, <http://www.biser-eu.com>

⁴³ Luque-Martínez Teodoro, Muñoz-Leiva Francisco (2005) City benchmarking, p. 411.-423.

⁴⁴ Sustainable Urban Transport, <http://www.ess.co.at/SUTRA>

4.6 Eléments communs de l'analyse comparative des politiques du développement territorial

Si on compare les exemples des études comparatives présentées dans ce chapitre, leurs structures et les domaines analysés, on peut extraire 19 champs thématiques qui apparaissent comme objets d'analyse comparative des politiques de développement territorial. Ce sont les thèmes suivants :

1. caractéristiques d'état (population, superficie, densité de population et autres)
2. niveaux territoriaux
3. décentralisation et régionalisation
4. tradition et historique
5. législations
6. documents stratégiques et plans
7. institutions
8. participation et partenariat
9. coopération horizontale et verticale
10. coopération internationale
11. processus d'aménagement du territoire
12. réalisation
13. exemples de pratique
14. utilisation des sols et zonage
15. politiques sectorielles
16. infrastructure
17. aires métropolitaines
18. espace rural
19. styles d'aménagement du territoire

Ces dix-neuf thèmes de l'analyse comparative des politiques du développement territorial sont représentés dans le tableau suivant selon leur représentation dans les documents présentés dans les pages précédentes.

documents	thèmes de l'analyse comparative																		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Compendium EU			+	+	+	+		+					+	+	+				
ORATE 2.3.2	+				+	+	+		+	+			+		+				+
CEMAT	+	+			+	+	+	+			+		+					+	
IMPP	+		+		+	+	+												+
pays du Sud			+					+						+	+	+	+	+	+
SPW	+		+	+		+			+	+		+				+	+		

tableau 3 – thèmes des études comparatives des politiques du développement territorial

Dans les chapitres suivants, l'analyse comparative sera présentée selon quatre critères : l'historique ou le critère temporel, les niveaux territoriaux, l'impact de la culture et de la politique et les politiques sectorielles. Ce chapitre sera suivi de la présentation des exemples de la France, de la Serbie et d'autres pays.

II

Analyse comparative des politiques de développement territorial selon différents critères

5 L'aménagement du territoire à travers le temps

5.1 Débuts de l'aménagement du territoire dans la période entre deux guerres

Bien que l'aménagement du territoire puisse être reconnu dans sa pratique de l'urbanisme et d'autres activités d'aménagement d'espace, pour le début de la pratique organisée on cite la période de la grande crise entre les deux guerres mondiales. Parmi les premiers projets d'aménagement du territoire on parle souvent du plan de la région de la Rhur en Allemagne⁴⁵ et du plan pour le bassin versant de la rivière Tennessee aux Etats-Unis. Dans le paragraphe suivant, les activités du deuxième projet sont présentées, comme il s'agit d'un projet toujours en cours et qui s'est transformé avec le temps.

Connu sous le sigle TVA – *Tennessee Valley Authority* – l'entreprise qui aménage la vallée de la rivière Tennessee a été créée en 1933 dans le cadre de la politique *New Deal* de la reconstruction des Etats-Unis qui étaient touchés par la grande crise. En plus de la crise économique cette région avait une mauvaise situation sociale. Depuis sa création l'entreprise avait une approche intégrée au développement de la région en développant tous les secteurs parallèlement, en les coordonnant et en faisant attention à l'équilibre entre eux. L'entreprise se transforma avec le temps et, en 1959, le Congrès fédéral décida que le TVA passerait au mode d'autofinancement et ne recevrait plus le financement de l'Etat qu'elle percevait jusqu'à ce moment. Les années soixante sont une période de croissance suivies de la décennie de la crise pétrolière ce qui était senti aussi dans la TVA, aboutissant à une période plus calme jusqu'aux années quatre-vingt-dix quand l'entreprise se réorienta et mit l'accent davantage sur la protection de l'environnement et la modernisation de la production de l'énergie afin d'être concurrente sur le marché.⁴⁶

Une étude comparative intéressante qui date de la fin des années trente est un rapport de la conférence qui eut lieu en 1938 dans un château des Ardennes en Belgique. Le rapport écrit par Henry Bunbury parle de cette réunion à laquelle les représentants de dix pays (Etats-Unis, Royaume-Uni, Pays-Bas, Suède, France, Tchécoslovaquie, Turquie, Italie et Allemagne) participèrent.⁴⁷ Dans le rapport écrit par Bunbury, la distinction est faite entre trois logiques du développement territorial : planification centrale (exemple typique de l'URSS), la propriété privée mais un état très présent (Allemagne et Italie) et économie libre avec la présence modérée de l'état comme une nouvelle philosophie. Le développement territorial est analysé également par rapport à la doctrine du laisser-faire avec la conclusion que l'orientation et un certain niveau du contrôle de la part de l'état et des autres administrations sont nécessaires vu l'accélération générale du développement et du progrès dans les domaines de la technologie, des communications, des corporations et des finances.

⁴⁵ Marcou, Kisternmacher, Clev (1994) L'aménagement du territoire en France et en Allemagne, ДАТАР, Париз

⁴⁶ Tennessee Valley Authority, <http://www.tva.com>

⁴⁷ Henry N. Bunbury, *Governmental Planning Machinery – A Comparative Study*, Public Administration Service, Chicago, Illinois, 1938

Dans ses conclusions Bunbury aborde un certain nombre de thèmes : les institutions d'aménagement et leur rôle dans le développement, les organisations spécialisées pour la coordination de la politique du développement territorial complexe, les liens entre différents acteurs du processus, les problèmes des intérêts locaux, l'aménagement régional, l'efficacité, l'administration et l'utilité de la politique du développement territorial. L'exemple de la TVA, récent à l'époque, y figure. Trois autres exemples aux Etats-Unis et un en Tchécoslovaquie sont mentionnés. Il parle du niveau régional en tant qu'intermédiaire entre le niveau d'état de caractère stratégique et niveau local qui traite plus précisément les aspects physiques du territoire.

5.2 Le développement intensif suite à la Deuxième guerre mondiale

La période de la consolidation de l'aménagement du territoire suite à la Deuxième guerre mondiale correspond à la période de Trente Glorieuses, avec l'essor dans tous les domaines, incluant l'aménagement du territoire. La crise qui débute par le choc pétrolier dans les années soixante-dix ouvre des nouveaux questionnements pour la politique du développement territorial.

5.3 La crise de l'aménagement du territoire?

La décennie des années quatre-vingt est marquée par les pouvoirs conservatifs au Royaume-Uni et aux Etats-Unis qui influencent la politique du développement territorial. On parle d'une période de la dérégulation. La situation en France est différente : le pouvoir politique est d'une orientation différente, la politique d'aménagement du territoire se poursuit avec la loi de décentralisation et la suite du développement des pouvoirs publics aux différentes niveaux.⁴⁸ En Yougoslavie c'est une période de la multiplication des projets d'aménagement du territoire, dont le rythme de réalisation se ralentit cependant avec la crise et les guerres des années quatre-vingt-dix, un coup douloureux dans tous les domaines et une phase du développement régressive pour les espaces yougoslaves.⁴⁹ Les années quatre-vingt-dix amènent un équilibre entre le marché qui reprend de la puissance en tant que mécanisme dans le monde entier et l'état qui est affaibli, sous questionnement, mais qui reste obligatoirement un acteur qu'on ne peut pas exclure. L'intensification de flux et de communications a toujours besoin de certaines régulations.

5.4 Aménagement et l'essor du marché

L'hypothèse de la fin de l'histoire de Francis Fukuyama avec la chute des régimes socialistes en Europe de l'est au début des années quatre-vingt est exagérée. Suite à l'enthousiasme de débuts, on se rend compte des faiblesses du marché et des nécessités des mécanismes étatiques et publiques, et surtout les besoins de régulations et d'organisation du territoire sont confirmés. Quand il s'agit de l'occupation de sol, ce sont les propriétaires du terrain et les investisseurs qui décident de l'utilisation⁵⁰, et l'influence des aménageurs consiste en professionnalisme et capacité d'influencer leurs attitudes s'il y a besoin de protéger ou de rendre l'affaire plus efficace.

⁴⁸ Forum franco-serbe d'aménagement du territoire (2006) Contrat de plan Etat-région, p. 12

⁴⁹ Vujošević, Spasić, Petovar (2000) p. 7

⁵⁰ Ward Stephan, Planning and Urban Change, 2004 – Planning and the Market

5.5 Analyse comparative dans le temps

Suite à cette courte rétrospective on peut conclure que l'aménagement du territoire est passé par quatre phases depuis son apparition: la phase initiale (1920-1940), l'essor (1945-1975), la crise (1975-1990) et la phase contemporaine (depuis 1990). Elles peuvent être reconnues dans le tableau suivant :

décennie	caractéristiques de la politique du développement territorial
1930	apparition de l'aménagement régional, qui ensemble avec l'aménagement urbain et l'urbanisme mène à la création de l'aménagement du territoire, approche intégrée au développement, intégration des politiques sectorielles
1950	reconstruction suite à la deuxième guerre mondiale, la constitution de l'aménagement du territoire en tant que discipline scientifique et son institutionnalisation, théories du développement régional et de la croissance
1960	décolonisation, grande confiance en structures étatiques, théories du développement régional polarisé
1970	crise économique dans les pays riches, intensification du développement et optimisme dans les pays plus pauvres, questionnement sur la croissance
1980	dérégulation, relativisation du rôle de l'état, hyperproduction dans les pays riches, fin de la guerre froide, début de la transition, néocolonialisme
1990	transition, globalisation, informatisation, privatisation, développement durable, rôle du marché, intégrations dans le monde, régionalisation
2000	gouvernance, participation, aménagement numérique, néolibéralisme

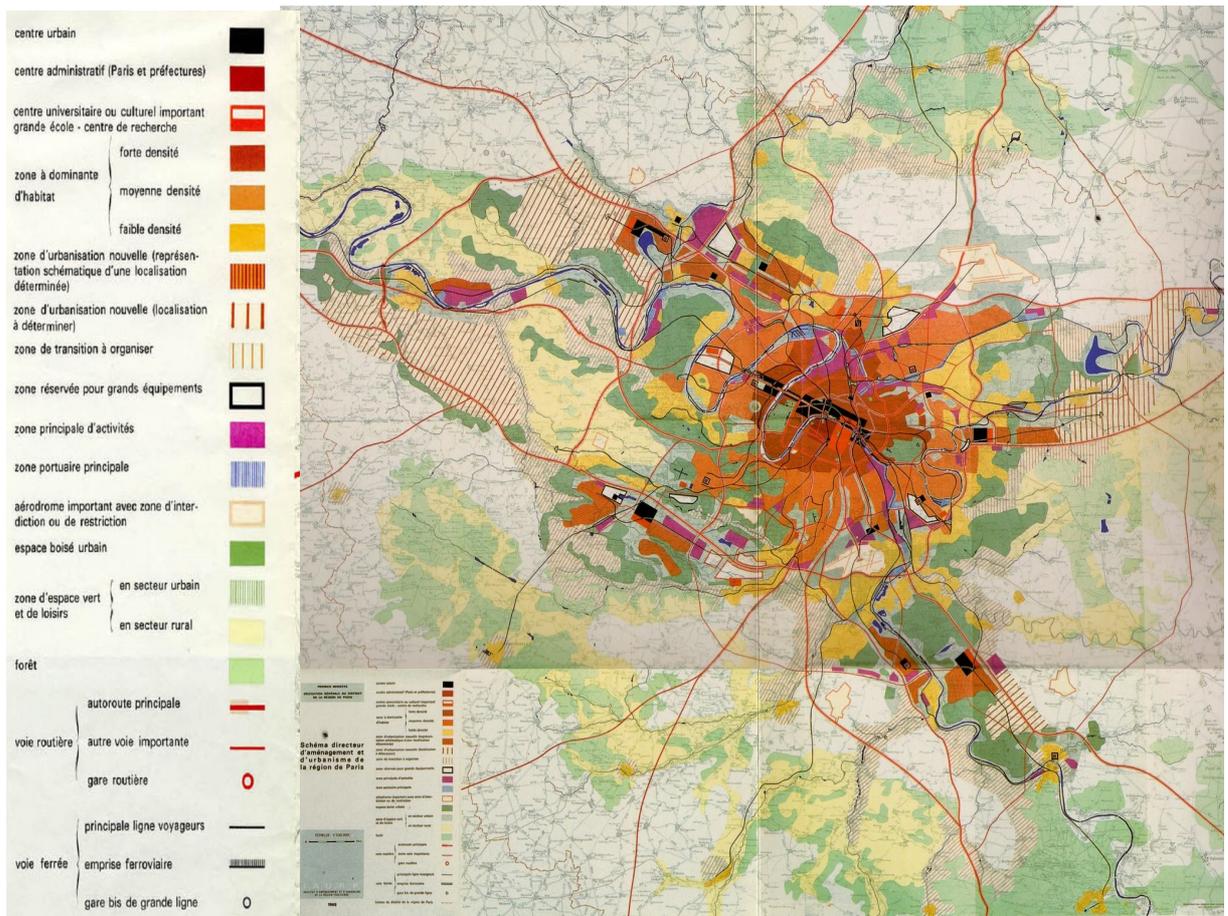
tableau 4 – caractéristiques de la politique du développement territorial par les périodes décennales

Une association internationale pour l'histoire de l'aménagement du territoire a été créée en 1993. Ses objectifs principaux sont le soutien dans la recherche de l'histoire de l'aménagement du territoire dans le monde entier, la publication, l'organisation des conférences et le maintien du réseau international des membres.⁵¹

La comparaison des politiques du développement territorial à travers le temps peut être effectuée de deux manières :

- horizontal – lié à une période pour différents territoires ou secteurs – cet aspect de la comparaison permet de percevoir les différences dans les pratiques pour différents territoires ; c'est l'analyse comparative qu'on replace dans autre contexte temporel, l'exemple sont les deux cartes sur la page suivante – plans d'occupation de sols des capitales française et yougoslave qui ont été faits dans la même période, avec un décalage de sept ans
- verticale – il s'agit d'un espace et de ses différents phases, on peut analyser l'évolution du système et des pratiques de développement territorial ou le degré de réalisation des solutions proposées, leur réussite et leur influence ; un bon exemple pourrait être l'analyse des plans pour Belgrade depuis l'élaboration du première plan pour une partie du centre-ville en 1867. Les plans faits pour Belgrade suivaient en 1867, 1900, 1925, 1951, 1972 et le plan actuel de 2003 pour la période jusqu'à 2025.

⁵¹ International Planning History Society (IPHS), <http://www.planninghistory.org>



carte 3 – schéma directeur de la région parisienne de 1965



carte 4 – plan général d'urbanisme de Belgrade de 1972

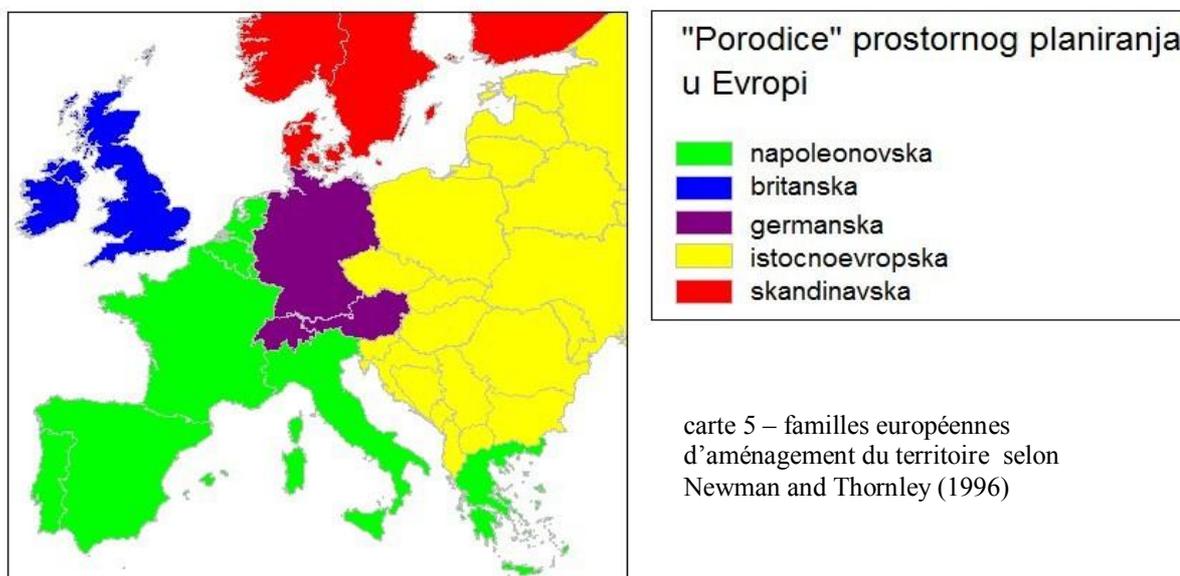
6 Niveaux territoriaux

6.1 Niveau national

Tous les niveaux territoriaux sont importants. On va traiter cinq niveaux territoriaux – local, régional, national, continental et mondial. On va commencer par le milieu – par le niveau national qui est très présent. La législation qui régie la pratique du développement est définie dans les lois nationales ou celles des états ou provinces s'il s'agit des grands pays. Le niveau national s'est particulièrement consolidé suite à la Deuxième guerre mondiale et avec la politique économique keynésienne qui reconnaissait le rôle important de l'état dans le processus du développement. Bien que le rôle de l'état devient relativisé à partir des années soixante-dix, avec le marché qui affirme de plus en plus son rôle dans le développement, l'état reste le cadre le plus souvent utilisé pour l'analyse comparative.

La définition des systèmes qui a été effectuée en 1996 par Newman et Thornley regroupe les états européens dans les familles d'aménagement du territoire. Cette classification se base sur la classification de systèmes législatifs de Zweigert et Kötz de 1987. Comme la législation est un élément (instrument ou outil) très important de la politique du développement territorial, cette classification est souvent citée.

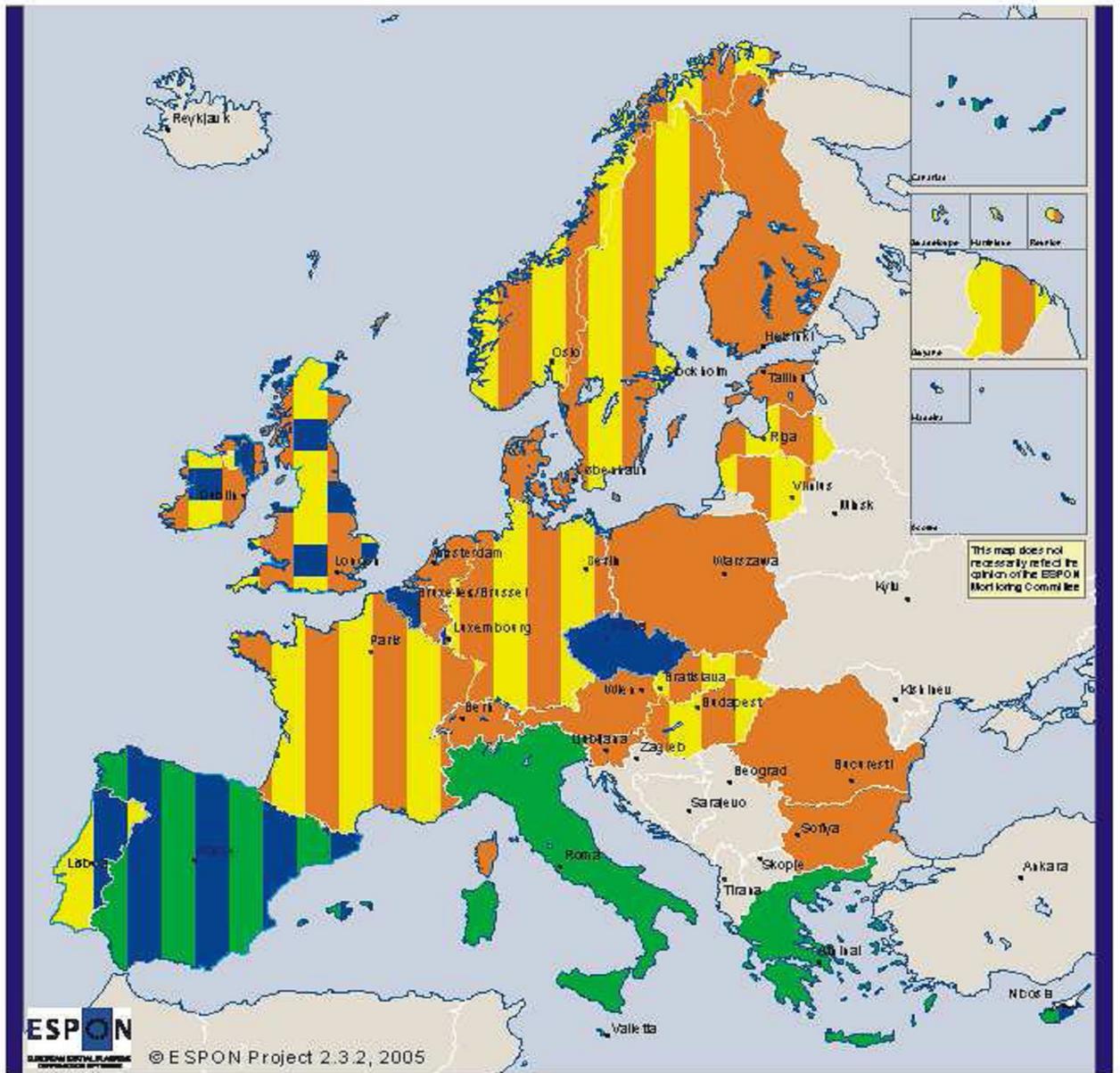
Dans son analyse comparative de la législation urbanistique des pays issus de l'ex Yougoslavie Dušan Pajović remarque que dans la classification de Newman et Thornley la famille yougoslave ne figure pas, bien qu'elle fût différente par rapport aux politiques du développement territorial d'autres pays de l'Europe de l'est.⁵²



Une autre classification au niveau national qui a été déjà mentionnée est celle du Compendium de l'UE de 1997 avec 15 pays divisés en quatre groupes (approche intégrée, approche régionale-économique, utilisation de sol, urbanisme).⁵³ Elle était mise à jour en 2006 au sein du projet d'ORATE (la carte sur la page suivante).

⁵² Pajović Dušan (2006) p. 231-232

⁵³ Compendium des politiques et des systèmes d'aménagement du territoire (1997) p. 36-37



- Comprehensive Integrated approach
- Regional Economic approach
- Land Use planning
- Urbanism tradition

carte 6 – systèmes d’aménagement du territoire définis dans le cadre du projet 2.3.2 de ORATE, basé sur la classification des systèmes d’aménagement du territoire du Compendium des systèmes et politiques du développement territorial de 1997. En plus des 15 états membres de l’Union européenne de l’époque, ce projet traite tous les 29 membres du réseau ORATE et en même temps met à jour la classification de 1997. Ce projet est réalisé en 2006, source : ORATE 2.3.2, final report, p. 40

6.2 Aménagement du territoire européen

La politique de développement territorial en Europe au niveau continental est réalisée par les activités de Conseil d'Europe qui existe depuis 1949 et dans le cadre de l'Union européenne qui existe sous ce nom depuis 1992 et auparavant en tant que Communauté européenne depuis 1957. Les **dates importantes** pour la politique européenne au niveau supranational sont:

- 1957 – création de la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux, le nom a changé à Congrès des pouvoirs locaux et régionaux européens en 1994
- 1970 – première réunion de la Conférence des ministres de l'aménagement du territoire – CEMAT à Bonn qui se rencontre tous les trois ans, la quinzième conférence aura lieu en Russie en 2009
- 1975 – création du Fond de développement régional de l'UE – FEDER
- 1983 – Charte sur l'aménagement du territoire en Europe de la conférence de CEMAT à Torremolinos en Espagne, cette charte définit l'aménagement du territoire comme expression spatiale des politiques sociale, économique, écologique et culturelle
- 1994 – création de Comité des régions comme l'organisme qui défend les intérêts des collectivités territoriales et leurs points de vue sur les politiques communautaires
- 1999 – approbation de Schéma directeur de l'espace communautaire – SDEC à Potsdam
- 2000 – approbation de Principes directeurs de développement durable du continent européen à Hanovre
- 2007 – approbation d'Agenda territorial d'UE à Leipzig

La politique régionale de l'Union européenne utilise chaque période budgétaire (sept ans) pour des nombreuses innovations basées sur ses expériences. Les trois objectifs de la politique régionale sont définis pour la période de 2007 à 2013, il s'agit de la **convergence** pour les régions moins développées, la **concurrence** pour les régions plus développées et la **coopération**. Le troisième objectif représente la poursuite de l'initiative Interreg des périodes budgétaires précédentes, il contient trois volets – **transfrontalier**, **transnational** et **interrégional** – trois formes de coopération importantes pour l'analyse comparative. La coopération transfrontalière traite l'espace des deux cotés d'une frontière, alors deux territoires voisins qui se trouvent dans deux systèmes du développement territorial différents. L'aménagement transnational était déjà présenté dans le chapitre 4.4. Le volet interrégional traite les espaces éloignés, qui ne sont pas contigus, mais des bases de coopération existent. Cette forme de coopération correspond aux activités de jumelages entre villes ou régions.

Le **SDEC** est le plus important document de la coopération dans le domaine du développement territorial en Europe. Son élaboration a duré dix ans. Les trois objectifs principaux de ce document sont : le développement polycentrique et équilibré du territoire européen, l'accès équivalent aux infrastructures et au savoir et la gestion prudente de la nature et du patrimoine culturel. L'Agenda territorial de 2007 met à jour le SDEC et donne un soutien à sa réalisation. Ces documents ne sont pas contraignants, mais ils représentent une référence pour les documents nationaux et subnationaux en Europe. Ils sont en même temps un outil de coordination.

6.3 Les niveaux régional et local

Les niveaux subnationaux sont les niveaux de base. Avec le national le niveau local est le premier qui a connu son affirmation. Le niveau intermédiaire qu'on appelle le niveau régional est un concept plus récent et moins constitué, même quasiment absent dans certains pays (comme la Serbie par exemple). Avec la relativisation du rôle de l'état et avec l'intention d'amener les gouvernances territoriale et autres plus près des habitants, les niveaux subnationaux deviennent de plus en plus importants. La coopération entre eux est aussi un sujet intéressant, qui en outre fait appel aux analyses comparatives entre communautés locales et régionales. Pour que les unités territoriales soient comparables entre elles, on a besoin d'une standardisation de leur taille. La démarche était faite en Europe par l'institut de statistique européenne Eurostat qui a proposé trois niveaux régionaux (NUTS - Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques) et deux niveaux locaux (LAU – *Local Administrative Units*). Le critère en est le nombre d'habitants.

NUTS 1 – plus de 3 millions d'habitants

NUTS 2 – entre 800 mille et 3 millions d'habitants

NUTS 3 – moins de 800 mille habitants

La **régionalisation** est un processus qui peut durer longtemps. En France la définition de circonscriptions territoriales du niveau régional a duré de 1871 jusqu'au 1962.⁵⁴ En 1982, les régions définies ont reçu des compétences importantes dans le domaine d'aménagement du territoire au sein de la loi de décentralisation. Le processus de régionalisation en Serbie est toujours en cours. Etant donnée l'intention officielle de joindre l'UE il sera coordonné avec la nomenclature NUTS. En France les départements correspondent au niveau NUTS 3, les régions au niveau NUTS 2, le niveau NUTS 1 consiste en 8 régions dénommés ZEAT – zones d'étude et d'aménagement du territoire qui n'ont pas de véritables fonctions.⁵⁵ La commune correspond au niveau LAU 2.

La politique de développement territorial n'est pas obligatoirement liée aux unités administratives ou statistiques. Un exemple est la création de schémas directeurs pour les pays en France ou les plans des aires de vocation spécifiques en Serbie (*PPPPN*). Bien que l'aménagement au sein des territoires administratifs peut faciliter la collecte des données et la réalisation d'une part, cette démarche peut être inadéquate aux vues des besoins, de la tradition, des habitudes de la population résidente ou pour d'autres raisons. Les niveaux locaux et régionaux sont les gardiens de la diversité territoriale et en même temps les parties constitutives qui doivent participer de manière active à l'élaboration des documents aux niveaux au dessus du leur. Les liens entre différents niveaux territoriaux sont très importants et la coopération doit s'effectuer dans les deux sens. Le local et le régional donnent leur apport pour les niveaux supérieurs mais ils peuvent également accepter les recommandations des documents nationaux ou internationaux. Parfois l'application de certains documents est obligatoire, ce qui s'exprime par la législation nationale ou régionale. Certains exemples de documents internationaux qui mettent l'accent sur leur application au niveau local sont l'Agenda XXI ou Habitat Agenda.

⁵⁴ Wackermann Gabriel (2002) p. 172.

⁵⁵ Michel Michel (1994) p. 57

6.4 Aménagement du territoire dans le monde

Dans l'introduction au livre «Aménagement à l'ère de la mondialisation»⁵⁶, les auteurs Thornley et Newman font référence à leur livre (voir chapitre 6.2) qui traite l'aménagement du territoire en Europe. Dans ce nouveau livre, ils mettent l'accent sur l'importance du niveau mondial pour l'aménagement avec quatre domaines les plus présents : économie, politique, culture et protection de l'environnement. Au travers de nombreux exemples, différents auteurs traitent des questions d'aménagement du territoire au niveau mondial et de thèmes comme le degré de contrôle dans le processus de la mondialisation, la manière de prise de décisions et de choix de priorités, la possibilité de participation de communautés locales à l'époque actuelle et les différentes réactions par rapport à la mondialisation.

Le système des Nations Unies est le prototype de l'organisation qui pourrait être chargé de la gouvernance au niveau international. Depuis sa création en 1945 une multitude de programmes, agences spécialisées, instituts et centres a été formée. Certains parmi eux ont des problématiques qui correspondent plus ou moins à la politique du développement territorial – le PNUD qui traite le développement, l'UN Habitat qui est chargé des établissements humains (villes, villages, problèmes d'habitation et de logement), le PNUE qui traite de l'environnement. Deux programmes au sein de l'Unesco sont importants pour la politique de développement territorial – MOST (la gestion de la transformation sociale) et MAB (homme et biosphère). En 2008 la Commission économique pour l'Europe de l'ONU a publié le rapport avec le titre « Aménagement du territoire en tant qu'instrument clé de la politique du développement et de gouvernance effective ». Le Centre de développement régional - UNCRD à Nagoya au Japon traite de la problématique du développement territorial surtout dans les pays du Tiers monde. Deux documents importants publiés par les organisations des Nations unies sont l'Agenda XXI de 1992 qui a lancé le concept du développement durable de manière plus importante et Habitat l'Agenda de 1996 qui met l'accent sur le développement territorial en tant qu'élément indispensable pour le développement des villes et des villages.

Par rapport à l'Union européenne qui attribue une place importante au développement territorial par sa politique régionale, les autres organisations continentales ou macrorégionales attribuent moins d'importance à cette aspect du développement, au moins de manière structurée et intégrée. Trois conférences sur l'aménagement du territoire sur le continent africain ont eu lieu depuis 2002.⁵⁷ La majorité des événements dans le domaine se passent au niveaux nationaux et un grand potentiel repose dans l'aménagement comparatif. Un événement prometteur était la conférence du Réseau global des institutions éducatives dans le domaine d'aménagement du territoire (GPEAN) à Shanghai en 2001. Une deuxième conférence a eu lieu en 2006 dans la ville de Mexico. L'association APERAU (Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme) qui regroupe les écoles où on enseigne l'aménagement du territoire dans les pays francophones fait partie du GPEAN. Au Mexique, une des sessions thématiques était consacrée aux études comparatives au sein de la politique du développement.

⁵⁶ Thornley Andy, Rydin Yvonne (2003) p. 13-17

⁵⁷ Planning Africa, <http://www.precisionconferences.co.za/event3.asp>

7 Le rôle de la culture et de la politique dans le développement territorial

7.1 Zones culturelles et politiques dans le monde

Le premier degré de division d'espace est la division continentale. Dans le tableau suivant, certaines caractéristiques des continents sont citées:

continent	population (en millions)	surface (millions de km ²)	densité de population	nombre d'états	les plus grandes villes
					(les villes citées ont plus de cinq millions d'habitants sauf les villes en italique qui sont parmi les plus grandes en Afrique et les plus grandes en Australie, tandis qu'en Asie il y a des villes qui ont plus de cinq millions d'habitants, mais elles ne sont pas citées parce que il y en a beaucoup)
Afrique	750	30	25	53	Caire, Lagos, Kinshasa, <i>Nairobi</i> , <i>Adis Abéba</i> , <i>Abidjan</i> , <i>Dakar</i> , <i>Maputo</i> , <i>Capetown</i>
Amériques	900	45	20	35	New York, Los Angeles, Mexico City, Rio de Janeiro, Sao Paolo
Océanie	35	10	3,5	14	<i>Sidney</i> , <i>Melbourne</i>
Asie	3500	44	80	45	Tokyo, Bombay, Calcutta, Karachi, Dhaka, Pékin, Shanghai, Manille, Jakarta
Europe	700	10	70	44	Londres, Paris, Istanbul, Moscou
monde	6125	136	45	191	les mêmes sans les villes en italique

tableau 5 - continents en 2000 (source: <http://esa.un.org/unpp>, www.unhabitat.org)

La division habituelle de la géographie physique peut être combinée avec la division du monde en grandes zones culturelles et politiques qui correspondent aux grandes organisations internationales: Union européenne, Communauté des états indépendants, Ligue des pays arabes, Union africaine, Association des états d'Asie du sud-est, Organisation des états américains. Avec ce genre de grandes réunions les groupes d'états peuvent être concurrents aux états géants comme Inde et Chine, vu les tailles de leurs populations. Une telle division du monde représente déjà une division plus équilibrée selon le nombre d'habitants et la surface, bien que certaines parties du monde ne figurent pas dans cette division. D'un autre côté, on a les pays qui sont membres de deux grandes organisations ce qui est le cas des pays arabes d'Afrique du nord qui sont en même temps membres de la Ligue arabe et de l'Union africaine.

grandes organisations internationales ou états	population (en millions)	surface (millions km ²)	nombre d'états
Union africaine	750	30	53
Ligue des pays arabes	320	13	22
Organisations des états américaines	900	45	35
Union européenne	460	4	25
Communauté des états indépendants	278	22	12
ASEAN	554	4,4	10
Chine	1306	9,6	1
Inde	1102	3,3	1

tableau 6 – grandes organisations internationales en 2005

La politique du développement territorial est présente dans certaines organisations - politique régional de l'UE, le Conseil Inter-américain pour le développement intégré de l'OEA, le Nouveau partenariat pour le développement de l'UA.

7.2 Spécificités politiques qui influencent la culture et le territoire

La culture et la politique s'influencent mutuellement. Les influences extérieures peuvent donner un cadre dans les idées politiques, mais la tradition et le contexte local adaptent cette idéologie à la réalité des territoires concernés. Dans le livre sur les Cultures d'aménagement, ce lien est également accentué.⁵⁸ Parmi des nombreux idéologies politiques, on peut en citer certaines qui, ensemble avec la culture et la tradition, orientent le développement de différentes manières – le courant conservateur, néolibéral, social, radical, etc. La géopolitique en tant que discipline importante pour le développement territorial laisse la place dernièrement à la géoéconomie⁵⁹ où la prépondérance du marché en tant que mécanisme de régulation du développement est présente, laissant les aspects politiques et culturels au second plan.

7.3 Système des valeurs

Dans les études de la culture on peut distinguer trois niveaux des valeurs communes ou uniques – au niveau global, collectif et individuel. Chaque individu a son programme mental qui est en partie unique et en partie commun à d'autres gens.⁶⁰ Le niveau individuel et les événements marginaux ont le potentiel d'influencer la société et son développement. Les analyses comparatives qui se basent souvent sur des modèles négligent par la force des choses certains événements qui s'avèreront importants ultérieurement. Les valeurs culturelles se réfèrent surtout aux niveaux collectif et global. L'anthropologie culturelle a pour l'objectif d'étudier la culture et les différents systèmes de valeurs culturelles. Certaines valeurs sont typiques pour des nations, ce qui va de paire avec l'ethnocentrisme qui est très présent actuellement. L'art et l'éducation sont les vecteurs de transmission culturelle. Les langues sont également un élément qui influence la création de différentes cultures et de leur séparation puisque la communication au sein d'un groupe linguistique est beaucoup plus intense qu'entre les locuteurs de différentes langues. Pour illustrer les différences linguistiques, on peut citer ici la dénomination de l'aménagement du territoire dans différentes langues:

serbe: *prostorno planiranje*

anglais: *spatial planning*

allemand: *raumplanung*

russe: *территориальное планирование*

espagnole: *ordenación del territorio*

grec: *χοροταξία* (khorotaxia)

arabe: التخطيط المكان (takhtit al makan)

chinois: 地区设计 (dy tchou che'dji)

japonais: 国土計画 (kokou doké ikakou)

coréen: 공간계획 (gongan gyehwek)

lao: ວາງ ພູນ ພູນ ທີ (vang phean phuun thi)

bambara: yoro ladinè

⁵⁸ Sanyal (2005) Culture meets Politics in Comparative Planning Cultures, p. 20-22

⁵⁹ Grčić Mirko (2000) Politička geografija, p. 507

⁶⁰ Hofstede (1980), mental program – p. 11, 14; événements marginaux – p. 13

7.4 Exemples d'éléments d'identité culturelle des unités territoriales

Cette page contient quelques uns des nombreux éléments d'identité culturelle d'unités territoriales et de leurs populations:

- la langue influence la culture et également les échanges sur les politiques de développement
- la religion a précédé la loi dans la réglementation des rapports sociaux et elle a laissé de nombreuses traces où elle a toujours une importance non-négligeable
- la tradition par rapport aux événements historiques; par rapport aux habitudes ou par rapport au patrimoine bâti
- les éléments géographiques du milieu ou un groupe vie (la montagne, la plaine, bord de mer, les îles, la forêt, les zones tropicales ou polaires, de moussons, etc.)

Dans ses livres cultes «La dimension cachée» et «Le langage silencieux» l'anthropologue Edward Hall étudie différentes perceptions d'espace citant les exemples des pays arabes ou Japon en analysant les différences dans leur utilisation d'espace et la manière de traiter l'espace et l'environnement. A la discipline qui étudie les relations dans l'espace il donne le nom proxémie.

7.5 La notion de la culture dans l'aménagement du territoire

La politique du développement territorial utilise à l'époque contemporaine le paradigme du développement durable qui se base sur la représentation équilibrée de trois composantes – économique, sociale et environnementale. La composante culturelle apparaît parfois en tant que la quatrième du développement durable. La culture peut être perçue de la perspective de dialogue inter-culturel avec un rapprochement des cultures et création de nouveaux éléments culturels, ce qui s'exprime par la notion de la culture globale. Bien que le terme de la culture globale se réfère surtout à la culture au niveau mondial, la même tendance est présente aux autres niveaux, par exemple au niveau national particulièrement prononcé dans des grands états comme la Chine ou la Russie, où les disparités culturelles sont très présentes au niveau national.

Dans la politique du développement territorial on reconnaît deux orientations principales concernant la culture – la préservation de la diversité culturelle et la meilleure accessibilité aux objets culturels, institutions et biens. Klaus Kunzmann analyse sept rôles de culture pour le développement territorial⁶¹: l'image, l'identité, influence sur les prix de terrain, la détente, l'éducation, la créativité et l'économie.

En France, parmi les schémas de services collectifs, le schéma de services culturels existe. Les schémas de services ont été introduits par la loi en 1999. La culture est un de 9 domaines qui sont traités par ces documents sectoriels de la politique du développement territorial. La même idée est présente dans la loi d'aménagement du territoire en Serbie, mais aucun schéma n'a été réalisé à ce jour. Cette tentative de transfert de la pratique française en Serbie n'a pas réussi.

⁶¹ Kunzmann Klaus (2004) Culture, Creativity and Spatial Planning, p. 22

8 Intégration des politiques sectorielles

Vue l'approche intégrée et multisectorielle dans l'aménagement du territoire il est nécessaire d'explorer d'abord les politiques sectorielles afin d'effectuer leur intégration et de donner les orientations pour le développement.

8.1 La multidisciplinarité pour le développement territorial

La notion de secteur peut avoir plusieurs significations dans la politique du développement et par conséquent pour le développement territorial:

- les secteurs du développement durable: économique, sociale, environnemental
- selon les acteurs impliqués: gouvernemental, nongouvernemental, affaires
- selon les objets d'aménagement et de planification: économique, sociale, infrastructures, environnement, culture

Tout de même, la signification la plus courante est celle des secteurs économiques forgée par Colin Clark – économiste britannique – le primaire, le secondaire et tertiaire. Bien que ces secteurs sont surtout économiques, cette répartition en secteurs est très importante pour l'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire a une autre définition des secteurs, se référant à toutes les politiques thématiques qui ne sont pas intégrés, ce qui est la signification la plus courante pour l'aménagement du territoire. Dans le Compendium de 1997, un chapitre parle de dix politiques sectorielles influençant le territoire: commerce, économie, environnement, patrimoine, logement, industrie, loisirs et tourisme, ressources naturelles, transport, déchets et pollution. On peut comparer les domaines sectoriels en Serbie dans un document national (les schéma de développement territorial) et un document local (les chapitres thématiques des Plans municipaux).

plan d'aménagement municipal	niveau local ←	schéma du développement (national)
ressources naturelles		éducation et recherche
réseau des villes et villages		culture
aires rurales		santé et protection sociale
activité économique		TIC
services publics et autres services	→	transport multimodal
infrastructure	niveau national	mines et énergétique
environnement		économie d'envergure
patrimoine naturel et culturel		aires naturelles et rurales
défense et hasards		sport et récréation

tableau 7 – secteurs définis dans les documents au niveau national et local en Serbie

Les schémas de services collectifs en France sont presque les mêmes qu'en Serbie sauf un, le schéma d'économie d'envergure, n'existe pas en France en tant que tel, et au lieu de ce schéma les deux schémas de transport – séparément celui de voyageurs et celui de marchandises.

Dans ce chapitre, trois politiques de développement territorial dans trois domaines vont être présentés – ce sont les domaines que le SDEC définit en tant que prioritaires et l'Agenda territorial les reprend – il s'agit du réseau des villes et polycentrisme, les infrastructures et le patrimoine naturel et culturel. Un autre thème est rajouté, vue son importance actuelle, l'aménagement numérique comme le secteur de TIC.

8.2 Réseaux des villes et développement polycentrique

Le thème de mise en réseau de villes n'apparaît pas comme un secteur à part, bien que ce soit un des thèmes centraux de la politique du développement territorial. Pour l'analyse comparative on peut mettre ce thème au même niveau que les politiques sectorielles qui demandent un traitement approfondie par rapport à la politique du développement territorial. En tant que domaine le développement de réseau de villes peut faire objet de comparaisons avec différentes approches et différents résultats. Ce domaine peut être objet de coopération, de coordination et de recherche conjointe de différents territoires. L'institut européen de recherche urbain comparatif est une institution qui compare les villes selon différents critères et leurs politiques du développement urbain⁶². La concurrence qui se crée entre villes est perçue comme un potentiel de développement économique et les relations entre villes et campagne est un autre sujet du développement polycentrique au niveau régional ou national.⁶³

Afin de faciliter la comparaison au sein de l'Union européenne, certains critères sont établis pour définir les régions urbains à deux niveaux – AFU – aires fonctionnelles urbaines et MEGA – aires métropolitaines de croissance urbaine. Dans le cadre du projet d'ORATE 1.1.1, le polycentrisme est présenté dans une perspective comparative avec des propositions pour comparer les niveaux de polycentrisme selon trois principaux indicateurs: l'indice de la taille, l'indice de la situation et l'indice de la connectivité. Leur comparaison peut donner l'indice intégré du polycentrisme avec l'objectif de comparer les systèmes des réseaux des établissements humains dans différents pays.⁶⁴ En France, d'après la méthodologie d'ORATE 211 AFU et 8 MEGA (Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Nice, Bordeaux et le Havre) sont définis. Paris est en même temps définit en tant que centre du niveau global, ce qui fait que, avec Londres, ce sont les deux seuls villes de l'UE d'importance globale. Le concept de métropoles d'équilibre est une des principales idées de la DATAR et de la politique d'aménagement du territoire en France conçue dans les années soixante. L'objectif de création de métropoles d'équilibre était la décentralisation de la France et la création des contre-poids par rapport à Paris. De huit métropoles d'équilibre il y en a cinq qui sont aujourd'hui au rang de MEGA – Lyon, Marseille, Lille, Toulouse et Bordeaux, trois autres sont Strasbourg, Nantes et Nancy. En Serbie, dans le plan de la république de Serbie de 1996, trente-quatre aires fonctionnelles ont été définies avec l'idée de création de centres secondaires en plus des centres de six macrorégions – Belgrade, Novi Sad, Kragujevac, Niš, Užice et Priština. En 2007 en Serbie une nouvelle démarche était faite – 24 villes ont reçu le statut officiel dans la nouvelle loi sur l'organisation territoriale. On ne voit pas encore les effets de cette démarche.

Les villes en tant que lieu de concentration de population et d'activités ont des identités spécifiques, créent des liens entre elles et coopèrent. Les réseaux de communications trouvent un support matériel dans les axes d'infrastructures qui sont les pôles de croissance dans la forme linéaire avec des flux plus ou moins importants.

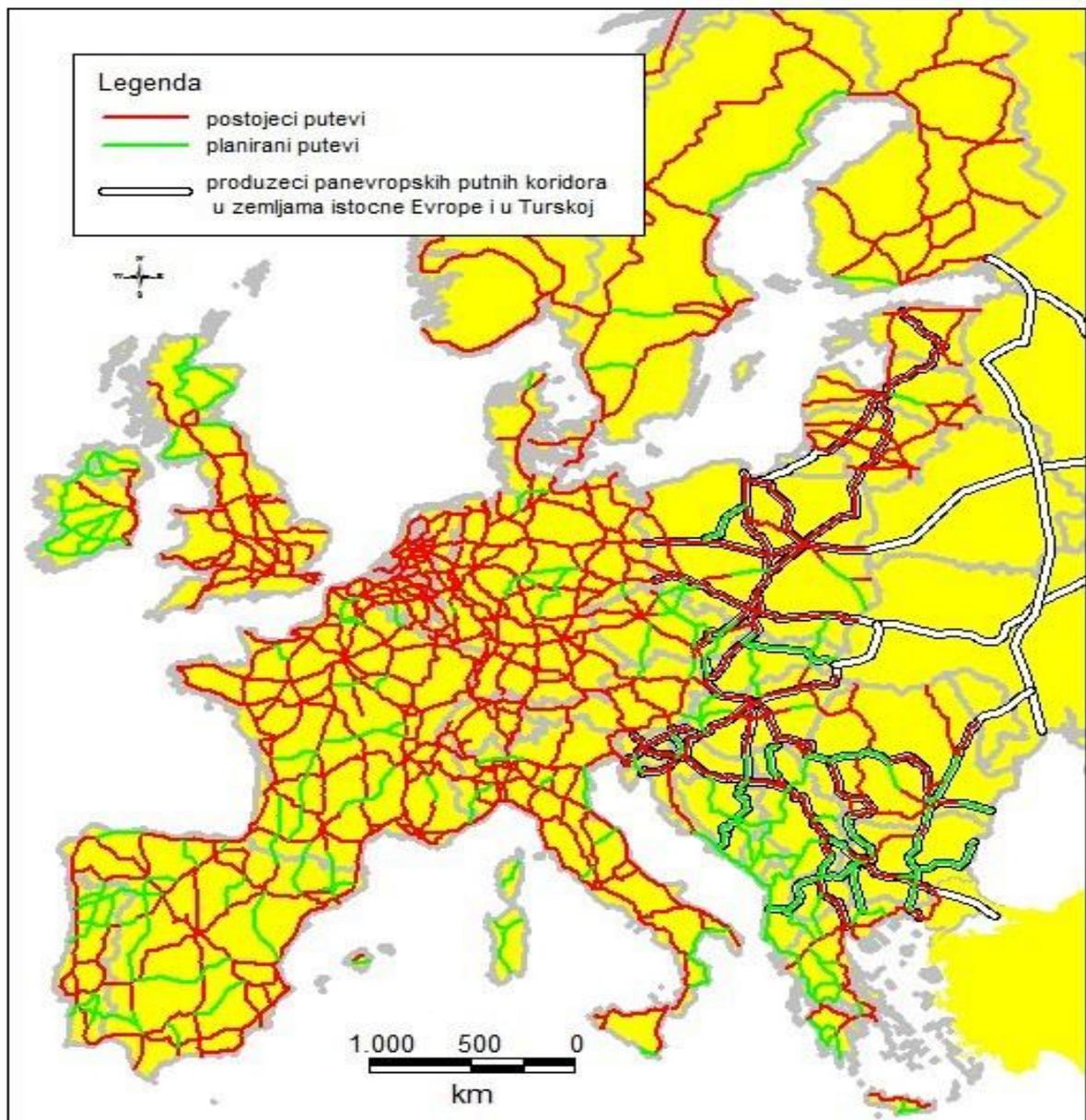
⁶² European Institute for Comparative Urban Research (EURICUR), Erasmus University Rotterdam (2004) National Urban Policies in the European Union

⁶³ Abromovay Ricardo, Sachs Ignacy (1999) Nouvelles configurations villes-campagnes, MOST, UNESCO, Paris

⁶⁴ ORATE (2005) projet 1.1.1, p. 72

8.3 Infrastructure et accessibilité

Un des principaux domaines de la politique du développement territorial est l'infrastructure. Elle est particulièrement importante pour l'aménagement comparatif parce que c'est elle qui crée ou facilite le lien entre différents territoires. A l'époque des communications, elle rend possible les communications à distance et aussi facilite la communication des territoires voisins. Les infrastructures linéaires sont souvent regroupées dans les corridors qui représentent les axes de développement. Les corridors dans l'Union européenne sont définis au sein du Réseau de transport européen ou les axes prioritaires sont définis et avec les maillons faibles qui reçoivent les aides des fonds régionaux et de cohésion de l'union européenne. Les corridors de transport sont définis pour le continent européen entier.



carte 7 – réseau routier européen, autoroutes existantes en rouge, prévues en vert, dix corridors paneuropéens (1997) pour l'Europe centrale et orientale sont renforcés avec la ligne plus large ; deux corridors traversent la Serbie, le corridor X et le corridor VII (le Danube, le seul corridor qui soit fluvial ; cependant il n'est pas représenté sur cette carte), l'extension du réseau routier dans les Balkans occidentaux de l'étude Rebis (2003)



carte 8 – réseau des corridors autoroutiers d’Asie

Le projet des corridors routiers d’Asie avait commencé en 1959, mais l’accord déterminant les tracés des corridors est atteint en 2003 à la réunion de Bangkok, signé à Shanghai en 2004, entré en force en 2005. Le réseau des corridors est de longueur totale de 141 mille kilomètres et il connecte 32 états. Le secrétariat du projet se trouve auprès de la Commission socio-économique des Nations Unies pour la région de l’Asie et du Pacifique (*ESCAP*).⁶⁵

⁶⁵ United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific, <http://www.unescap.org>



carte 9 – le réseau des routes transcontinentales africaines

L'étude des autoroutes transcontinentales en Afrique date de 2003, élaborée sous l'égide de la Banque africaine de développement et de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique avec le soutien de deux bureaux de conseil – un de Suède et un du Kenya. La construction et la reconstruction de routes sur dix tracés prioritaires (dans la légende) font l'objet de cette étude qu'on peut comparer aux corridors asiatiques et européens des deux pages précédentes.⁶⁶

⁶⁶ Review of the Implementation Status of The Trans African Highways and the Missing Links, 2003, page 17

8.4 Aménagement numérique

Il s'agit d'un nouveau domaine de l'aménagement du territoire qui dépend de l'infrastructure de télécommunications et qui a des conséquences sociales considérables sur le développement. L'aménagement numérique peut potentiellement devenir une des plus importantes branches dans la filière, étant donné l'accroissement constant de l'importance des nouvelles technologies d'information et de communication. Manuel Castells commence son article sur le lien de TIC et de l'aménagement du territoire avec la phrase « Nous sommes entrés à la nouvelle époque, l'époque informatique ». Le début du XXI^e siècle porte le cachet de la révolution dans le domaine de l'information. Ce qui est important, c'est que ce n'est pas forcément une culture dominante qui impose sa voie de développement et son système de valeurs puisque par la communication simplifiée chaque groupe, communauté locale active ou même individu à l'occasion de participer activement au développement.⁶⁷ Vues les tendances vers l'informatisation de la société, ce sujet devient un thème important des documents stratégiques ; c'est notamment le cas de l'Agenda territorial de l'Union Européenne qui soutient le développement des TIC comme support du développement territorial.

La société de l'information a commencé son développement de manière plus intensive en 1996 avec l'adoption de la loi sur la télécommunication, en suite le Plan d'action gouvernementale pour la société d'information (PAGSI); la création de l'Agence pour le développement de TIC en 2001 et de l'Agence de l'administration électronique (ADAE) en 2003. Le PAGSI a été mis à jour en 2002 et en 2007. En 2002 le rapport du Conseil économique et social était publié avec le thème « les technologies de l'information et de la communication : une chance pour les territoires ? » La réponse à ce titre sous forme de question s'avère positive avec les années qui passent. La DATAR a également mis en oeuvre ses activités dans le domaine de l'aménagement numérique. L'observatoire des territoires a été créé en 2004 et placé sous la tutelle du ministre chargé de l'aménagement du territoire. L'animation de l'Observatoire est assurée par une équipe légère de la DIACT qui, en tant qu'équipe de la DIACT, est chargée de la cartographie et de l'analyse des territoires pour l'aide à la décision et au suivi des politiques d'aménagement du territoire. Les quatre axes principales des activités de l'aménagement numérique de la DIACT sont : haut débit, téléphonie mobile, télévision numérique et télétravail.

On peut dire que le développement intensif de la société d'information en Serbie a également commencé en 1996 avec l'adoption de la loi sur le système d'information qui réglementait la coordination de bases de données et d'informations gouvernementales sur les citoyens. C'était l'année où la première grande conférence sur les SIG a eu lieu à Belgrade. Plusieurs événements importants dans le domaine y ont succédé : quelques lois, la création de l'Agence d'informatique et d'internet, la création du portail web de l'administration électronique, la Stratégie nationale de la société d'information.⁶⁸ Il faut dire que les activités du secteur informatique en lien direct avec l'aménagement du territoire sont rares, ce qui fait que l'aménagement numérique en Serbie est une discipline à développer.

⁶⁷ Castells Manuel *in* Sanyal (2005), p. 58

⁶⁸ Strategija razvoja informacionog društva (2006), <http://www.rzii.gov.rs>, www.euprava.gov.yu

8.5 Patrimoine naturel et culturel

La liste du patrimoine mondiale représente un modèle de sélection des sites de valeur particulière, avec des génies de lieu où le témoignage d'une bâtisse ou un milieu naturel spécifique subsiste. Ces sites sont répartis de manière irrégulière dans différentes zones culturelles et états du monde. Au mois de mars 2009, le nombre de localités s'élevait à 878 parmi lesquels 679 sites de patrimoine culturel, 154 de patrimoine naturelles et 25 mixtes. Le programme du patrimoine mondial sous l'égide de l'UNESCO fut créé en 1972. A ce jour, quatre sites en Serbie sont inscrits à la liste: le monastère de Studenica, la vieille ville de Ras et le monastère de Sopoćani, les monastères médiévaux au Kosovo et le site archéologique de Felix Romuliana. Par rapport à la politique du développement territorial, le patrimoine représente en même temps un objet de protection et un potentiel de développement, surtout touristique.

La gestion du patrimoine est assurée par des institutions nationales, régionales, locales, instituts, agences, associations, etc. Nombreux acteurs peuvent participer. Au niveau international en plus de l'UNESCO, on peut citer le PNUE – Programme des Nations unies pour l'environnement – et l'IUCN – Union internationale pour la protection de la nature. Les ministères au niveau national et les institutions, les documents législatifs assurent aussi la gestion des sites. Les parcs nationaux – au nombre de neuf en France et au nombre de cinq en Serbie – sont une manière de gérer et de protéger. En Serbie, dans le domaine d'aménagement, les plans d'aménagement d'aires spécifiques prévoient, entre autres types de sites, l'élaboration des plans pour les parcs nationaux et pour les zones culturelles et historiques exceptionnelles. En France, au niveau régional, on peut mentionner les Directions régionales d'affaires culturelles qui existent depuis 1977, ainsi que les parcs naturels régionaux, une compétence des régions. Le service départemental d'architecture et de patrimoine est l'organe à ce niveau. L'urbanisme opérationnel définit les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). L'activité locale dans le domaine de l'environnement est également favorable à l'adoption des Agendas XXI locaux, aussi répandu sous le nom de LEAP.

Un autre concept sous l'égide de l'UNESCO, opérationnel depuis les années soixante-dix, est celui du programme MAB – Homme et biosphère, avec les périmètres dénommés réserves de biosphère qui sont en même temps aires protégées avec une gestion prudente et apport d'activités qui ne sont pas nuisibles à la nature, à la population locale et à sa tradition. En même temps ces espaces sont des centres de recherche, vu leurs caractéristiques exceptionnelles. Les réserves de biosphère sont aussi choisies selon des critères bien calibrés, ce qui donne également un bon modèle de comparaison. La première et jusqu'à présent la seule réserve de biosphère en Serbie est Golija-Studenica, désignée en 2001. En France les réserves de biosphère sont au nombre de dix. Les réserves de biosphère peuvent faire partie des réseaux, ce qui facilite leur coopération et comparaison. Les réserves françaises font partie du réseau MAB-France et du réseau MAB en Europe (EuroMAB). La réserve Golija-Studenica fait également partie du réseau EuroMAB.

III

Exemples et tendances

9 Aménagement du territoire en France et en Serbie

9.1 Politique du développement territorial en France

9.1.1 Bref historique de l'aménagement du territoire en France

L'aménagement du territoire où l'aspect urbain est rejoint par l'aspect régional apparaît en France à la suite de la seconde guerre mondiale. Cependant, les éléments d'aménagement régional peuvent être reconnus dans certains projets de la période l'entre-deux guerres, comme celui de la Compagnie nationale du Rhône qui avait pour objectif de lier la Méditerranée à la mer du Nord par le Rhin.⁶⁹ Mais pour le véritable début de l'idée sur l'aménagement du territoire, on cite le plus souvent le livre de Jean-François Gravier « Paris et le désert français » de 1947. Jusqu'à ce moment dans le domaine du développement territorial on peut trouver de nombreux plans urbains, un des plus connus étant le plan de Paris par Turgot de 1734. Le terme urbanisme apparaît en France en 1910 et le premier Institut d'urbanisme est créé en 1924. L'enseignement de l'urbanisme n'a commencé qu'en 1953 à la Faculté des beaux arts.⁷⁰⁷¹

Suite à la publication du livre de Gravier le développement de l'aménagement du territoire commence. Dans le Ministère de reconstruction la direction et le fond national de l'aménagement du territoire sont formés. En 1963, l'agence nationale d'aménagement du territoire sous le nom de DATAR - Délégation d'aménagement du territoire et d'action régionale – est créée à Paris. Son activité principale est la coordination de politiques sectorielles en France pour le développement territorial intégré. Elle coordonne également l'action d'aménagement des régions et leur relais au sein de l'état. Si la DATAR n'a pas pour vocation de gérer des crédits, elle bénéficie cependant d'une dotation destinée à aider les entreprises à s'implanter dans les zones déshéritées. Elle dispose par ailleurs d'un fonds d'intervention qui vient compléter les financements des ministères sur des projets territoriaux essentiels pour l'aménagement du territoire. La délégation a en charge la réalisation de la politique régional de l'Union européenne en France.⁷² En 2006 la Datar change le nom en DIACT - Délégation interministériel d'aménagement et compétitivité des territoires. Actuellement les principales missions de la DIACT sont : cohésion territoriale, contrat état-région, développement rural, enseignement et recherche, aménagement numérique, régions, métropoles, littoral, montagne, santé, coopération internationale, pôles de compétitivité, aides aux entreprises, zonages, etc.

De 1946 à 2006, le Commissariat général du plan existait en France. En 2006 le Centre d'analyse stratégique lui a succédé. Durant la période de son existence, onze plans quinquennaux ont été réalisés.⁷³ Le Centre d'analyse stratégique est rattaché au cabinet du premier ministre avec pour objectif d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et culturelle, ainsi que la coordination avec les politiques de l'Union européenne.⁷⁴

⁶⁹ Michel Michel (1994), L'aménagement régional en France, du territoire aux territoires, p. 140

⁷⁰ Choay Françoise, Urbanisme – utopies et réalité, p. 8

⁷¹ <http://urbanisme.univ-paris12.fr>, présentation, historique

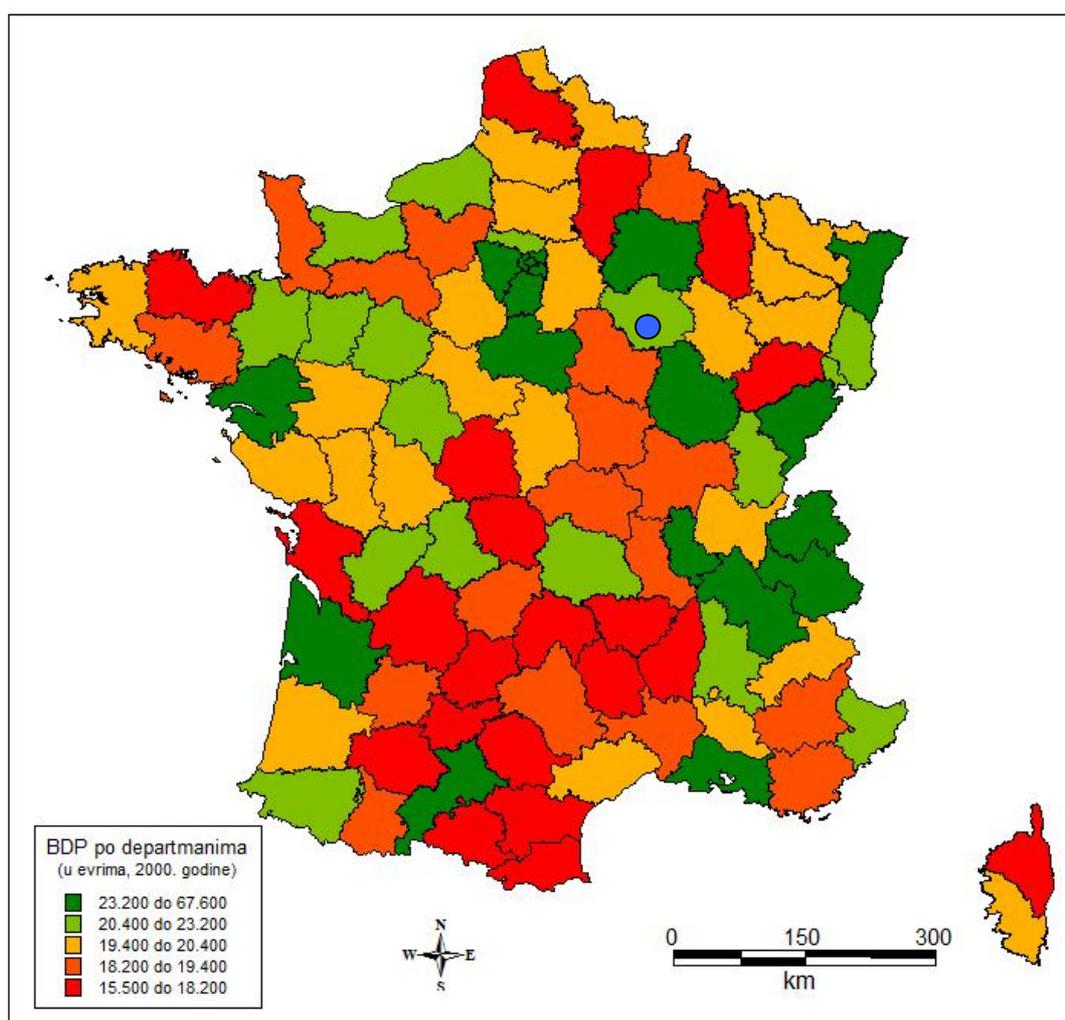
⁷² DATAR (2003) 40 ans d'aménagement du territoire (2003)

⁷³ site archivé du Commissariat général du plan, <http://www.plan.gouv.fr>

⁷⁴ Centre d'analyse stratégique, <http://www.strategie.gouv.fr>

9.1.2 Le territoire en France

La France métropolitaine est divisé administrativement en 21 régions, 96 départements et plus de 36 mille communes. Chacun de ces niveaux administratifs a des fonctions du domaine de la politique du développement territorial, ce qui a créé un système de répartition de compétences compliqué, mais l'essentiel est que ce système fonctionne. Ce système complexe est la conséquence du maintien de nombreuses pratiques du passé qui sont conservées alors que de nouvelles pratiques étaient introduites. Ce système fait un amalgame de différents acteurs des secteurs privé et publique de différents niveaux dans l'administration territoriale.



carte 10 - produit intérieur brut par département en 2000, source *INSEE*

Sur cette carte on peut apercevoir les disparités territoriales en France d'après le niveau du PIB par habitant dans les départements. La diagonale du vide qui va du sud-ouest au nord-est peut être remarquée sur cette carte; il s'agit de l'espace qui est moins peuplé démographiquement et qui a un niveau économique plus faible que le reste du pays. Dans les pages suivantes (partie 9.2.4), le département de l'Aube sera présenté comme exemple de la politique au niveau local en France; sur cette carte il est indiqué par un point bleu.

9.1.3 Politique du développement territorial en France

La première **loi** en France qui a défini les documents d'urbanisme (SDAU et POS) fut la Loi d'orientation foncière de 1967.⁷⁵ De nombreuses lois réglementant le domaine d'aménagement du territoire suivirent, comme la loi de décentralisation de 1982. Une autre loi importante fut la loi d'aménagement et du développement de territoire (LOADT) de 1995 – elle représente la réanimation de la politique du développement territorial en introduisant le concept des pays comme parties expérimentales du territoire. Il s'agit des territoires qui ne correspondent pas à une division administrative et qui ont des activités du développement territorial. Jusqu'à 2005 on pouvait dénombrer 250 pays et 90 qui étaient en phase de projet⁷⁶.

La loi sur l'aménagement et développement durable du territoire (LOADDT) de 1999 met l'accent sur les notions du développement durable et de la participation. La même année la loi de renforcement et de simplification de la coopération intercommunale est adoptée, elle définit ou redéfinit trois types de communautés^{77,78}:

- de communes – elles existent depuis 1992, actuellement au nombre de 2400,
- urbaines – elles existent depuis 1966, au nombre de 14 en France,
- d'agglomération – elles existent depuis 1999, actuellement 171 en France.

La loi sur la solidarité et renouvellement urbain (SRU) de 2000 met l'accent sur la solidarité, le développement durable, la décentralisation et la démocratie. Elle met fin à certains zonages en dehors de plans locaux d'urbanisme, elle soutient le développement du tissu urbain bâti afin de préserver l'espace non-bâti ce qui est en accord avec le développement durable.

Les **institutions** au niveau national dans le domaine d'aménagement du territoire, outre le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, inclut également le DIACT que l'on a déjà présenté sur les pages précédentes. Au niveau des régions, départements et communes les compétences de la politique du développement territorial sont présentes, elles sont présentées dans le tableau de la page suivante. Certaines compétences sont définies par la loi de 1999 pour les communautés de communes, urbaines ou d'agglomération. Les agences ou instituts d'urbanisme sont instaurés par la loi de 1967, elles sont au nombre de 51 en France actuellement membres de la Fédération nationale d'agences d'urbanisme.⁷⁹

Les principaux **documents** de politique du développement territorial français sont:

- le plan local d'urbanisme – PLU qui succède le plan d'occupation de sol POS, ce document définit les zones selon le code d'urbanisme,
- le schéma de cohérence territoriale – SCOT qui succède aux Schéma directeurs, eux-mêmes remplaçant les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme.

Les contrats de plan Etat-région s'appellent depuis 2007 les Contrats de projet Etat-région et représentent les plans de financement de grands projets du domaine de développement territorial. Les schémas de services collectifs ont déjà été évoqués dans le chapitre sur les politiques sectorielles.

⁷⁵ les lois de 1919, 1943 et 1958 contenaient les éléments de droit d'urbanisme

⁷⁶ http://www.projetdeterritoire.com/spip/dossier.php?id_rubrique=73

⁷⁷ http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/donneeschiffrees/interco/bilan_annuel_interco.htm?annee=2008

⁷⁸ на французском: *communauté des communes, communauté urbaine, communauté d'agglomération*

⁷⁹ Fédération nationale d'agences d'urbanisme, <http://www.fnau.org>

Le système de compétences aux différents niveaux territoriaux en France est présenté dans le tableau suivant:

	état	région	département	commune
aménagement	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration du schéma directeur régional - le cadre législatif - création de établissements publics d'aménagem. 	<ul style="list-style-type: none"> - promotion du dévelop. économique et aménagement du territoire - associé à l'élaboration du schéma directeur régional 	<ul style="list-style-type: none"> - donne un avis sur le projet de schéma régional - peut créer des sociétés mixtes d'équipement et de aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration des plans locaux - délivrance de permis de construire - regroupement dans d'autres unités territor. (pays, comm. de comm.)
logement	<ul style="list-style-type: none"> - politique de logement - finance en grande partie les logements sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - aides financières particulières (foncier, logement intermédiaire, étudiants) 	<ul style="list-style-type: none"> - programmes locaux d'habitat - construction et gestion de logements sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - plans locaux d'habitat - construction et gestion de logements sociaux
transport	<ul style="list-style-type: none"> - RATP, SNCF - élaboration de schéma de transports 	<ul style="list-style-type: none"> - trains régionaux - stationnement 	<ul style="list-style-type: none"> - entretien de la voirie dép. - transport scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> - entretien de la voirie municipale - stationnement
éducation	<ul style="list-style-type: none"> - gestion des rémunérations et du personnel - universités 	<ul style="list-style-type: none"> - lycée 	<ul style="list-style-type: none"> - collège 	<ul style="list-style-type: none"> - école primaire
environnement	<ul style="list-style-type: none"> - parcs nationaux - réserves naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - parcs naturels régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> - espaces naturels sensibles 	<ul style="list-style-type: none"> - gestion des espaces verts

tableau 8 – répartition des compétences entre les différentes collectivités publiques⁸⁰

En plus de ces unités politico-administratives, il y a des unités qui sont créées particulièrement pour la politique du développement territoriale:

- pays – les aires avec des spécificités historiques, culturelles, naturelles ou économiques et une identité forte, on fait des SCOT pour les pays, ce sont des unités territoriales qui se composent d'un certain nombre de communes,
- bassin d'emploi – ce périmètre est relatif aux relations de l'offre et de la demande de la main d'oeuvre qui effectue ses migrations pendulaires dans un espace,
- aire urbaine – un centre urbain et sa zone périurbaine dans laquelle 40% de la population travaille au centre,
- communauté de communes, urbaines et d'agglomération – vue la petite taille des communes françaises (niveau LAU 2), leur regroupement, surtout dans les régions passives est souhaitable et dans l'intérêt commun.

⁸⁰ Prod'Homme Jean-Pierre (2004) Les communes et l'aménagement du territoire, Institut national agronomique, Paris

9.1.4 Exemple du département de l'Aube

Le département de l'Aube est situé dans le nord-est de la France à 160 km à l'est de Paris. Sa population est de 272 mille habitants. Sa préfecture est Troyes avec 120 mille habitants dans l'agglomération, dont la moitié sont résidents de la ville-même. La surface du département est de 6000 kilomètres carrés et la densité de population est de 49 habitants par kilomètre carré. Le territoire se trouve dans la plaine au sud de la région Champagne-Ardenne. Le département porte le nom de la rivière Aube, un affluent de la Seine qui traverse le département en amont de Paris.

Certaines spécificités du département de l'Aube incluent:

- la proximité de Paris qui représente en même temps un atout et un défaut,
- le système des lacs artificiels pour prévention d'inondations à Paris,
- l'agriculture qui s'est développée de manière intensive au cours du XX^e siècle,
- l'industrie en déclin, avant tout l'industrie de textile qui y était très développée,
- le riche patrimoine historique qui représente un potentiel touristique,
- l'accroissement naturel de la population peu élevé

En ce qui concerne l'organisation administrative qui compte 433 communes, les institutions du domaine de la politique du développement territorial sont:

- Agence d'urbanisme – AUDART – ses membres sont en plus de 45 communes du département différentes d'autres institutions comme l'Etat, la Communauté d'agglomération de la ville de Troyes, le Conseil général du département, la Chambre de commerce, le Parc naturel régional, etc.
- la communauté d'agglomération de la ville de Troyes (elle se compose de 11 communes urbaines) et comporte un établissement public d'aménagement
- neuf pays⁸¹ comme territoires d'aménagement du territoire, avec les chartes de pays qui contiennent deux parties – diagnose analytique et stratégie de développement

Parmi les documents d'urbanisme il y a deux SCOT sur le territoire du département et les documents locaux d'urbanisme. Sur le territoire d'un SCOT (pour la ville de Troyes) parmi 43 communes du périmètre du schéma, une commune n'a pas de plan local, 35 ont le PLU d'après la loi de l'année 2000, et 7 ont les POS d'après l'ancienne législation, ces documents doivent être révisés et traduits en PLU. Sur le territoire du deuxième SCOT la situation est moins bien, 14 communes ont les PLU, 13 ont les POS et 22 n'ont pas de document local d'urbanisme.⁸²

Parmi les plus intéressants projets de développement récemment dans le département de l'Aube on peut citer :

- l'université et la technopôle – bien que le département en tant qu'unité territoriale n'a pas de compétences dans le domaine de l'enseignement supérieur, la décision était prise de créer l'Université technique de Troyes en 1994 ce qui s'est avéré comme succès ; en 2007 l'Université comptait 8000 étudiants ; au sein du campus universitaire une technopôle et un pépinière d'entreprises sont créées,
- le pôle logistique – la bonne position géographique où les axes importants de transports se croisent est utilisée pour créer un grand pôle logistique dans le département de l'Aube .

⁸¹ Répertoire officiel des pays et des agglomérations, http://www.paysagglomerations.com/fiches_pays.php

⁸² L'évaluation des documents d'urbanisme, AUDART, Troyes, octobre 2007

9.1.5 Coopération et interaction avec d'autres pays

La France a le même nombre de pays voisins que la Serbie, tout en étant beaucoup plus grande de par sa superficie et son nombre d'habitants. La longueur de la frontière terrestre est 2879 km et la longueur de la côte au bord de l'océan Atlantique et la mer Méditerranéenne est 3427 km. En tant que pays membre de l'Union européenne, la France participe entièrement aux programmes de coopération de la politique régionale. La DIACT a aussi un département de coopération internationale qui s'occupe d'une part des activités européennes et de l'autre de coopération avec les autres pays du monde et de l'Europe. Les pays partenaires dans la coopération internationale de la DIACT sont classés dans plusieurs groupes – les pays membres de l'UE, les pays candidats de l'UE, les pays potentiellement candidats à l'adhésion (la Turquie et les Balkans occidentaux où se trouve la Serbie), les pays voisins de l'Union européenne, les pays émergents (Brésil, Chine, Inde) et les pays dans les zones de solidarité prioritaire (la majorité de pays africains, certains pays d'Indochine et des Caraïbes, Surinam et Yémen).⁸³ Comme principales activités du département de la coopération internationale de la DIACT sont citées :

- participer aux politiques de coopération engagées par la France et l'UE,
- apporter un appui aux partenaires de l'UE qui recherchent son expérience,
- renforcer sa connaissance des politiques d'aménagement et de compétitivité des territoires engagées dans les pays étrangers,
- recevoir les délégations étrangères qui s'intéressent à l'activité de la DIACT.

La coopération transfrontalière est présente à travers les programmes de l'Union européenne et les eurorégions. Un exemple de projet transfrontalier est la Mission opérationnelle transfrontalière qui s'occupe des transports collectifs pour les travailleurs des deux côtés des frontières.⁸⁴ Six eurorégions existent en France:

eurorégion	états partenaires	année de création
Scheldemond	Belgique, Hollande	1989.
Transmanche	Belgique, Royaume Uni	1991.
TriRhena	Allemagne, Suisse	1995.
Сар-Лорен-Луксембург	Luxembourg, Allemagne	1995.
Пиринејско-Медитерански	Espagne	2004.
Alpes-Méditerranée	Italie	2007.

tableau 9 – eurorégions en France

Certaines parties du territoire français sont comprises dans les 5 régions **transnationales** définies pour la période 2007-2013 de la politique régionale de l'UE. Il s'agit de: Europe du nord-ouest, Arc atlantique, Espace alpin, Europe du Sud-ouest et Méditerranée. Au sein des régions transnationales dans les périodes budgétaires précédentes qui ont été définis de manière légèrement différente un grand nombre de projets étaient réalisés.

La coopération interrégionale sera continuée au sein des programmes de l'UE, en plus des jumelages qui sont très fréquents en France. L'organisation qui s'occupe de la coopération décentralisée de la France et des collectivités locales et villes des autres pays s'appelle Cités Unies.

⁸³ Diact, coopération internationale, <http://www.diact.gouv.fr>

⁸⁴ Les cahiers de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (2006) Les transports transfrontaliers des voyageurs

9.2 La planification d'espace en Serbie

9.2.1 Bref historique de la planification d'espace en Serbie

L'aménagement du territoire à travers l'urbanisme apparaît en Serbie à la fin du XIX^e siècle, dans une vague des projets d'urbanisme pour certaines villes comme le plan pour Belgrade de Josimović daté de 1867, le plan pour Niš de Winter daté de 1878, le plan pour Kragujevac d'Ivković daté de 1891.⁸⁵ La première loi qui traitait directement de la problématique de l'espace date de 1931. C'est l'époque où l'aménagement du territoire apparaît dans des nombreux pays du monde, le moment où l'aménagement régional s'ajoute à l'aménagement urbain, ce qui arrive en Yougoslavie au cours des années cinquante. Dans les années trente, en Serbie, apparaissent les premières thèses sur les sujets de l'aménagement du territoire.⁸⁶

Le règlement sur les plans d'urbanisme de 1949 était unique pour toute la Yougoslavie, ce document réglementaire étant en utilisation jusqu'à 1960 quand les républiques commencèrent à réglementer le développement territorial individuellement. La première réunion importante en Yougoslavie où on mentionne la politique du développement territorial intégré s'est tenu à Arandelovac en 1957. Dans les conclusions de cette réunion on trouve les attitudes qu'il est nécessaire de planifier l'espace dans sa totalité, incluant le terrains en dehors des villes et villages puisque l'espace est une ressource épuisable qu'il faut utiliser de manière rationnelle. Dans cette réunion, en plus de l'aménagement urbain, on parle de l'aménagement régional.

La loi sur l'aménagement urbain et régional en Serbie est adoptée en 1961 avec des amendements en 1965. Cette loi introduit pour la première fois la législation pour l'aménagement régional. Le développement de l'aménagement du territoire s'accélère à partir de ce moment en accord avec les tendances dans le reste du monde. La recherche et l'enseignement universitaires commencent d'abord comme des études de troisième cycle à la Faculté d'architecture et, par la suite, comme les études de premier cycle d'une durée de quatre ans à la Faculté de géographie à partir de 1977.

Les lois de l'aménagement du territoire en Serbie de 1976, 1985 et 1988 ont pour caractéristique principale ce qui était appelé l'aménagement social avec le principe d'autogestion. Cette spécificité du système politique yougoslave est proche du principe d'aménagement participatif dont on parle beaucoup depuis plusieurs années. Suite à l'éclatement de la deuxième Yougoslavie, deux lois relatives à l'aménagement du territoire ont été adoptées, une en 1995 et la seconde en 2003, toujours en force, dite Loi sur l'aménagement et construction. La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire est mise en enquête publique en 2009. Un événement important est l'adoption du premier Plan d'aménagement du territoire de la république de Serbie en 1996 dans la décennie de la plus grande crise politique. Le plan d'aménagement du territoire de la République est le fruit d'un travail de longue durée. La décision d'élaboration de ce plan date de 1967, ce qui fait que l'élaboration de ce document a duré presque trente ans. Le plan de développement de la république de Serbie représente la base pour les futurs documents de développement territorial au niveau national, comme la Stratégie du développement territorial de la Serbie dont l'élaboration est en cours.

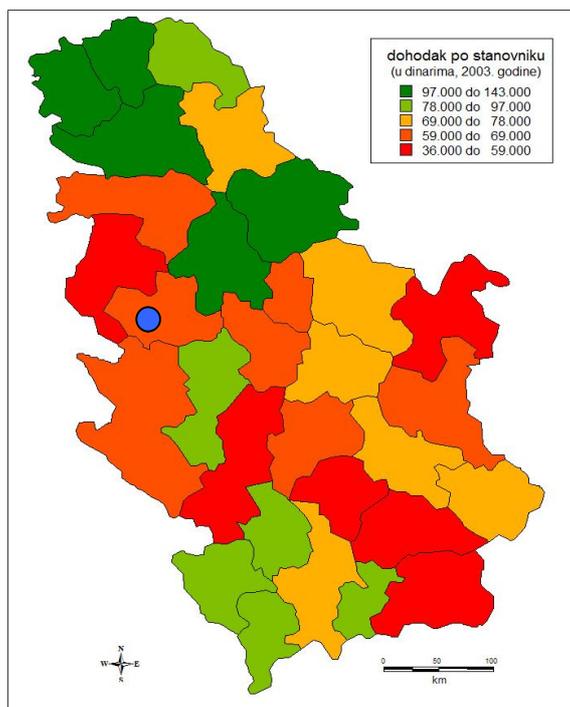
⁸⁵ Trifunović Veroljub (2004) p. 47

⁸⁶ Krstić Aleksandar (1937), Maksimović Branko (1938), Dervišević Šemso (1939)

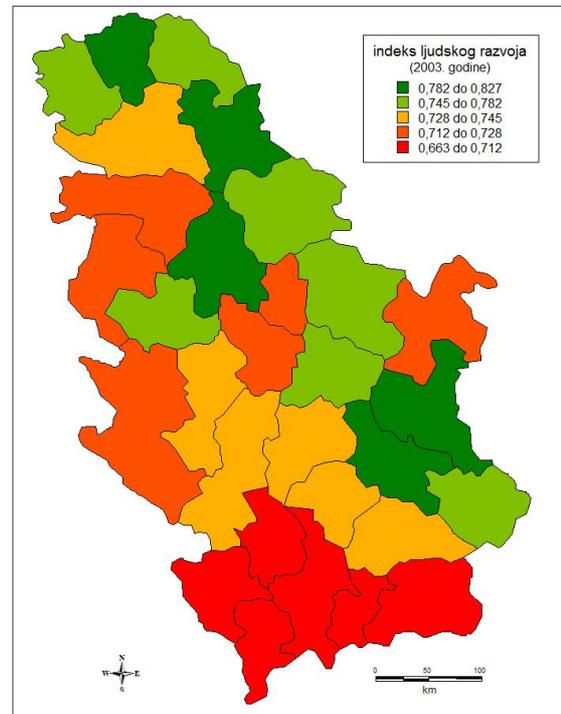
9.2.2 Le territoire de la Serbie

Dans la structure administrative de la Serbie on distingue deux provinces autonomes – Voïvodine dans le nord et Kosovo dans le sud-ouest (avec le statut particulier aux vues des circonstances et de l'absence des liens institutionnels avec le reste de la Serbie). Au niveau local, la Serbie compte 210 municipalités. Au niveau régional on distingue 30 unités de taille départementale (*okrug*), mais sans fonctions véritables et sans conseillers élus, contrairement aux municipalités. La régionalisation en unités de taille de deux provinces de la Serbie centrale (en dehors des provinces) est un processus en cours. Vingt quatre villes en Serbie ont le statut officiel de ville créant de cette manière la trame de base du réseau urbain.

Les disparités territoriales au niveau du développement sont déterminées par la comparaison des indicateurs. Deux cartes suivantes représentent le niveau du revenu national et l'index d développement humain en Serbie au niveau d'*okrug*. Comme c'est évident en comparant ces deux cartes, par rapport à l'indicateur qu'on utilise on a différents résultats et différentes perceptions sur le niveau du développement d'un territoire, dans ce cas le territoire de la Serbie.



carte 11 - revenu national par habitant en 2003 ⁸⁷



carte 12 - indice du développement humain en 2003 ⁸⁸

Etant donné que l'index du développement humain contient le produit national brute en tant qu'un indicateur économique, la carte qui représente l'index du développement humain est peut-être plus proche à la réalité car cet indicateur contient des données sur l'éducation et sur l'espérance de vie. Il y seulement deux départements sur les deux cartes avec les valeurs maximales – il s'agit du département de Belgrade et celui ayant Subotica pour ville principale, tandis que seulement un département apparaît sur les deux cartes avec les valeurs minimales, celui de Vranje.

⁸⁷ source: Institut de statistique de Serbie, PNUD Rapport de développement humain pour le Kosovo

⁸⁸ source: PNUD Rapport de développement humain – pour la Serbie 2005, pour le Kosovo 2004

9.2.3 Politique actuelle de développement territorial en Serbie

Dans la politique du développement territorial en Serbie on peut remarquer trois courants de professionnels impliqués dans le processus de l'élaboration de cette politique – les architectes, les économistes et les géographes. Les géographes et les architectes coopèrent davantage et aménagent le territoire à travers l'urbanisme et l'aménagement du territoire, tandis que les économistes s'expriment dans ce domaine à travers le développement régional. Ci-dessous, les trois éléments les plus importants pour l'analyse comparative sont présentés – la législation, les institutions et les plans.

La Serbie est un état avec une situation politique spécifique qui, après les quinze ans de désintégration de l'ex-Yougoslavie et la séparation du Monténégro, est à nouveau un état indépendant depuis 2006. La nouvelle constitution fut adoptée la même année: elle contient 206 articles. Ci-dessous sont extraits les articles liés à la politique du développement territorial:

article 97.
Compétences de la République de Serbie (17 points): point 12: développement de la République de Serbie, la politique et les mesures de soutien au développement équilibré de certaines parties de la République, compris le développement des aires moins développées, organisation et utilisation du territoire, développement de la science et de la technologie
article 99.
Compétences de l'Assemblée nationale (12 points): point 10: adopté le plan de développement et le plan d'aménagement du territoire
article 105.
La prise de décision de la majorité de tous les députés est requise pour l'adoption de lois suivantes (7 points): point 3: le plan de développement et le plan d'aménagement du territoire
article 183.
Provinces autonomes, en accord avec la loi, traitent les problèmes dans les domaines suivants (3 points): point 1: l'aménagement du territoire et développement
article 191.
L'assemblée municipale adopte les actes généraux de son domaine de compétences, le budget et le compte final, adopte le plan de développement et le plan d'aménagement du territoire de la municipalité, ... (paragraphe 2).

La loi en vigueur qui régie l'aménagement du territoire et l'urbanisme en Serbie et la Loi d'aménagement et de construction de 2003 avec les amendements de 2006. Cette loi doit être remplacée par la nouvelle loi qui est en débat publique depuis le mois de janvier 2009. En plus de cette loi, la Loi sur le Plan d'aménagement de la République de Serbie de 1996 est toujours en vigueur, puisque la nouvelle Stratégie de développement territorial de Serbie est en cours d'élaboration. Cette loi établit l'Agence d'aménagement du territoire de la république de Serbie et les principaux documents d'aménagement du territoire. Le contenu des documents d'aménagement du territoire est défini dans les règlements connexes de 2004. En 2007, le Gouvernement de la Serbie a adopté la première stratégie du développement régional de la Serbie pour la période jusqu'à 2012. La loi sur le développement régionale est dans sa phase finale et devrait être adopté par l'Assemblée nationale prochainement.

Les institutions en charge de la politique du développement territorial au niveau national sont d'abord les deux ministères – le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire et le Ministère de l'économie et du développement régional. Les deux autres institutions au niveau national sont l'Agence de l'aménagement du territoire de la république de Serbie et L'institut de développement de la république de Serbie. Une liste qui date de 2004 énumère 141 institutions, organismes et entreprises ayant des activités dans le domaine du développement territorial à tous les niveaux – du local au national – en Serbie.⁸⁹ Certaines organisations internationales ont des activités dans le domaine de l'aménagement du territoire en Serbie.

Les documents de l'aménagement du territoire définis par la loi d'aménagement et de construction sont les suivants:

- Stratégie du développement territorial – son élaboration est en cours, elle va remplacer le Plan d'aménagement du territoire de la république de Serbie.
- Les schémas du développement territorial – conçus comme stratégies sectorielles du développement territorial, sur le modèle de schémas de services collectifs en France, définis par la loi, aucune n'a été réalisée jusqu'à présent.
- Plan d'aménagement du territoire régional – pour les provinces autonomes, pour les régions qui doivent être définies par la régionalisation, pour un ou plusieurs *okrug* (de taille départementale), pour la région de la ville de Belgrade.
- Les plans d'aires spécifiques (*Prostorni plan područja posebne namene*) – pour les aires définies spécifiquement pour l'élaboration de ce plan: les parcs nationaux, les régions touristiques, les régions autour des objets exceptionnels du patrimoine, les régions minières, les régions de construction des barrages ou autres régions d'intérêt particulier.
- Les plans d'aménagement du territoire de municipalité – chaque municipalité est obligée par la loi d'avoir son plan d'aménagement du territoire (sauf municipalités urbaines qui sont comprises dans le plans d'aménagement de villes).
- Plan urbanistiques – pour les villes et leur régulation d'urbanisme, occupation de sol, zonage; deux types de plans: plans généraux et plans de régulation.

En plus des documents cités qui sont définis par la loi sur l'aménagement et la construction quelques autres documents ou types de documents sont:

- Stratégie de développement régional de la Serbie – adoptée en 2007 par le Gouvernement. L'institution principale impliquée dans l'élaboration de cette stratégie est l'Institut de développement de la République de Serbie, les problématiques principales sont les disparités régionales. L'approche est surtout économique, bien qu'un chapitre de cette stratégie soit consacré à l'aménagement du territoire
- les stratégies de développement (intégrées ou sectorielles) – un grand nombre de stratégies sectorielles adopté par le gouvernement apparaît depuis quelques années en Serbie orientant le développement dans les secteurs concernés au niveau national; les stratégies sectorielles au niveau local sont également élaborées. Les stratégies intégrales au niveau national sont en effet des documents d'aménagement du territoire, et au niveau local les stratégies intégrées peuvent être élaborées en plus des documents définis par la loi sur l'aménagement du territoire en accord avec la loi sur les collectivités territoriales et leur gestion

⁸⁹ la liste de 141 institutions en Serbie sans Kosovo - Radosavljević (2004) 59-67

9.2.4 Exemple d'aménagement local à Valjevo

Le département (*okrug*) de Kolubara est situé en Serbie occidentale (représenté par le point bleu sur la carte 11) et il se compose de six municipalités Lajkovac, Ljig, Mionica, Osečina, Ub et la municipalité de Valjevo où se trouve la ville principale du département. Le département compte 192 mille habitants, 96 mille dans la municipalités de Valjevo dont 61 mille dans la ville-même. La superficie du département est 2474 kilomètres carrés, la densité de la population est de 77 habitants par kilomètre carré. Le département est situé dans la vallée de la rivière Kolubara, avec les montagnes Povlen, Maljen et Suvobor dans les alentours. La spécificité de Valjevo est sa proximité de Belgrade qui se trouve à une centaine de kilomètres vers le nord : La ville est située sur le parcours du chemin de fer important qui mène vers le Monténégro aboutissant au port maritime de Bar au bord de la mer Adriatique.

Valjevo a obtenu le statut de la ville en 2007. D'après la loi sur l'organisation territoriale, 24 villes en Serbie ont été octroyées le statut administratif de ville. La nouvelle loi sur le développement régional en Serbie qui est en débat publique depuis 2008 prévoit une nouvelle division régionale de la Serbie. La nouvelle division prévoit de lier le département de Kolubara avec le département de Mačva situé au nord-ouest. Comme la ville principale de l'autre département Šabac est moins grande, Valjevo est censé rester la ville principale de la nouvelle région proposée. Šabac a également été octroyé le statut de la ville en 2007, ce qui va résulter en création d'une région bipolaire ce que ne peut que contribuer à un développement régional décentralisé. Les institutions dans le domaine d'aménagement du territoire à Valjevo sont la Direction d'aménagement et de construction de la ville de Valjevo, le bureau d'urbanisme dans la Municipalité de Valjevo et la Direction régionale pour la réalisation du plan d'aménagement régional du département de Kolubara. L'entreprise publique Plan qui est très active dans le domaine existe à Šabac également.

Dans le Plan d'aménagement du territoire de la république de Serbie de 1996, Valjevo et Šabac sont désignés comme les centres régionaux, ce qui représente déjà un soutien à leurs développements dans le domaine du développement territorial. La réalisation du plan d'aménagement du territoire régional date de 2002 suite au tremblement de terre qui a eu lieu en 1998. Les plans d'aménagement du territoire pour les quatre municipalités du département sont en cours. La municipalité de Mionica a son plan déjà adopté ; et la municipalité de Lajkovac a pris la décision de ne pas élaborer son plan municipal vu l'existence du plan d'aménagement régional et d'autres plans qui couvrent le territoire de la municipalité. Trente plans de régulation, pour différentes parties de la municipalité de Valjevo ont été élaborés. Le plan général d'urbanisme pour la ville de Valjevo date de 2007 et il est présenté plus en détail dans le chapitre suivant. Le centre de Valjevo comporte une zone protégée de valeur historique et traditionnelle Tešnja et les alentours d'une beauté exceptionnelle du point de vue naturel : Le centre touristique de Divčibare se trouve dans la partie méridionale de la municipalité sur le haut plateau de la montagne Maljen. Un plan général d'urbanisme a été également adopté en 2007 pour ce lieu touristique. Comme pour la ville de Troyes, la proximité de Belgrade représente en même temps un atout et une contrainte pour cette ville moyenne qui avait une vocation forte industrielle ce qui fait qu'elle est touchée par les transformations économique et elle a besoin d'un soutien dans le domaine de la politique du développement.

9.2.5 Coopération et interactions avec d'autres pays

Etant donnée la situation politique spécifique de la Serbie qui a traversé une période difficile dans la dernière décennie du XX^e siècle, la coopération internationale a connu plusieurs phases, se transformant d'un pays relativement ouvert à la période de l'ex-Yougoslavie, en un pays très isolé pendant les années quatre-vingt-dix, pour arriver au XXI^e siècle comme un pays émergeant avec une coopération qui redémarre lentement. Bien que la coopération internationale n'eut jamais été interrompue complètement, elle fut rendue très difficile, ralentie et minimisée. Un autre aspect est le changement des partenaires, de la Serbie-même et de son rôle dans la coopération. On peut distinguer plusieurs types de coopération – en UE on parle de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale, ce qui peut servir de modèle ici.

La coopération transfrontalière en Serbie n'est pas institutionnalisée et elle est constituée des exemples isolés de la coopération des collectivités territoriales des deux cotés d'une frontière. Depuis 2006 la Serbie est un pays enclavé frontalier avec huit pays, un nombre assez élevé de pays voisins pour un pays relativement petit. La longueur des frontières est 2027 km. Trois pays voisins sont membres de l'Union européenne (Hongrie, Roumanie et Bulgarie). Avec eux il est possible d'établir une coopération transfrontalière au sein de l'objectif de coopération de la politique régionale de l'UE. D'autres pays voisins sont soit candidats, soit candidats potentiels à l'UE, ce qui rend possible l'utilisation des fond IPA, dont la deuxième composante de cinq est destinée à la coopération transfrontalière. Les eurorégions constituent une autre forme de coopération. Il s'agit d'un concept du Conseil d'Europe. Quatre eurorégions existent en Serbie:

nom de l'eurorégion	autres pays partenaires	année de création
Danube-Kures-Mures-Tisa	Hongrie, Roumanie	1997
Danube 21	Bulgarie, Roumanie	2001
Eurobalkan	Macédoine, Bulgarie	2002
Drina-Sava-Majevisa	Bosnie-Hérzégovine, Croatie	2003

tableau 10 – eurorégions en Serbie

La coopération transnationale se déroula jusqu'en 2006 au sein de la région CADSES (région d'Europe Centrale Adriatique Danubienne et Sud-est européenne), qui est divisé depuis 2007 en deux régions, ce qui fait que la Serbie se trouve actuellement dans la région transnationale de l'Europe de Sud-est. Dans le cadre de la région CADSES, de nombreux projets sont réalisés, dont certains ont été évoqués dans le chapitre 4.4.

La coopération interrégionale qui comprend les régions non-contigües est peu présente en Serbie quand il s'agit des régions. Le jumelages des villes est en revanche plus courant. Presque chaque ville, village ou municipalité est jumelé avec d'autres villes, villages ou collectivités locales ailleurs dans le monde. L'institution *Stalna konferencija gradova i opština* travaille dans le domaine de coopération décentralisée de la Serbie avec d'autres municipalités, un réseau au niveau de l'Europe du Sud-est. NALAS travaille dans le domaine de la coopération décentralisée dans les Balkans. Un département de la coopération internationale existe dans l'Agence de l'aménagement du territoire de la Serbie.

9.3 Analyse comparative du développement territorial de la France et de la Serbie

Le cadre territorial commun à la France et à la Serbie est d'abord l'Europe, le niveau continental, mais également le niveau mondial qui est commun à tous les pays du monde. Trois autres niveaux sont différents: national, puis régional et local qui sont présentés plus en détail dans le chapitre suivant. D'après les faits sur les politiques de développement territorial française et serbe qui sont présentés dans ce chapitre, on peut tirer des conclusions sur les similitudes et différences, et sur leur rapport avec les niveaux qui leurs sont communs. Les similitudes et les différences peuvent être perçues par rapport au modèle ou spécifiquement pour ces deux exemples.

NIVEAUX D'AMENAGEMENT	France	Serbie
NUTS 1	8 unités statistiques	république
NUTS 2	région	province
NUTS 3	département	okrug
LAU 1	-	opština
LAU 2	commune	-

tableau 11 – niveaux administratifs par rapport à la nomenclature des unités territoriales statistiques

En plus de niveaux administratifs et les activités de développement territorial au sein de ces unités il est possible de définir les périmètres territoriaux pour l'aménagement du territoire – en Serbie ce sont les territoire d'élaboration des plans d'aires spécifiques (PPPPN) et en France il s'agit des pays pour lesquels on peut élaborer des SCOT.

historique	France	Serbie
années 1920 et 1930	activités d'aménagement régional	la loi sur la construction de 1931
années 1950 et 1960	création de la DATAR	premier plan régional
années 1970 et 1980	décentralisation	autogestion
années 1990 et 2000	politique régionale de l'UE	plan d'aménagement de la Serbie

tableau 12 – Eléments clés et tendances dans les périodes bidécennales

Les caractéristiques de la France concernant les politiques sectorielles, de la culture et de la politique sont évoquées dans les chapitres sept et huit. Les instruments d'aménagement du territoire sont présentés dans ce chapitre. Au niveau des organisations continentales, les deux pays sont membres du Conseil d'Europe, seulement la France est membre de l'Union européenne et la Serbie est officiellement orientée vers une incorporation à l'Union. Les deux états sont membres des Nations Unies. Dans le cadre de ces institutions, la France et la Serbie peuvent coopérer et échanger leurs savoirs et leurs expériences dans le domaine de la politique du développement territorial et également contribuer à la politique du développement territorial commune en incorporant des éléments de leurs cultures d'aménagement. En plus de la coopération au sein des organisations internationale, il est possible de coopérer sur le principe de la coopération interrégionale, car qu'il ne s'agit pas de pays voisin. D'autres coopération bilatérales ou incorporant d'autres pays sur des sujets particuliers peuvent faire objet de coopération.

Le Forum franco-serbe d'aménagement du territoire et des politiques régionales a été initié en 2001 comme un projet bilatéral de coopération entre les deux pays. Au sein de ce projet plusieurs colloques ont été organisés et plusieurs publications sont parues, avec la participation d'organisations et d'institutions professionnelles et de recherche françaises, serbes et de pays tiers.

L'aménagement du territoire a commencé à se développer en France et en Serbie à peu près à la même période. Si, d'un côté, l'année 1957 est le début de l'aménagement du territoire en Serbie et les années soixante la période du premier plan régional, de l'autre côté en France, l'année 1947 de la parution du livre de Gravier et l'année 1963 de l'établissement de la Datar correspondent à la même période. La dynamique du développement et les résultats des activités sont différents. Dans le tableau comparatif ci-dessous, certains éléments de ces deux politiques de développement territorial sont présentés.

		Serbie	France
lois importantes		1949, 1965, 1988, 1995, 2003.	1967, 1982, 1995, 1999, 2000.
les plus importants documents d'aménagement du territoire		plans d'aménagement: municipalité, aire spécifique, région, schéma sectoriels, stratégie nationale; plans urbanistiques (général, régulation)	contrat de projet (état-région) schémas de services collectifs, documents d'urbanisme: <i>SCOT</i> et <i>PLU</i>
institutions	ministères	en 2008 pour la première fois Ministère d'environnement et d'aménagement du territoire, avant au sein d'autres ministères	en 2006 pour la première fois Ministère de l'écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire, avant au sein d'autres ministères
	nationales (autres)	Agence d'aménagement du territoire, créée en 2003	Datar - Diact, créée en 1963, changement de nom en 2006
	régionales	besoin de régionalisation, soutien de l'Agence européenne de reconstruction pour la création d'agences régionales de développement	compétences régionales dans le domaine d'aménagement du territoire suite à la loi de décentralisation de 1982
	agences, instituts, directions	certaines institutions créées avant et un grand nombre suite à la loi de 1995 qui soutenaient la création de directions et instituts locaux	réseau d'agences d'urbanisme depuis la parution de la première loi importante en 1967
	locales	municipalités, compétences dans l'élaboration et adoptions des plans municipaux et urbanistiques	communes – compétences dans le domaine d'urbanisme
	privées	sociétés de conseil	sociétés de conseil

tableau 13 – lois, plans et institutions de la politique du développement territorial en France et en Serbie

De nombreuses parallèles peuvent être tirées de ce tableau, relatives à l'aménagement du territoire en France et en Serbie, de même que des différences. La législation qui changeait souvent dans les deux pays, retenait en France davantage les solutions des lois précédentes, jusqu'en 2000, date à laquelle un changement radical fut introduit concernant les documents d'urbanisme. Cette politique a assuré d'une certaine mesure une continuité, contrairement à la Serbie où les changements radicaux étaient plus fréquents, car l'introduction de nouvelles lois annulait les précédentes, bien qu'un certain degré de similarité fut maintenu.

En général on peut conclure que l'approche de la politique du développement territorial en Serbie est plus bureaucratique dans le sens de la réalisation de l'obligation légale, tandis qu'en France l'approche est plutôt relative aux problèmes et dédiée à leurs solutions spécifiques.

10 Analyse comparative du département de l'Aube en France et département de la Kolubara en Serbie

Une analyse comparative des politiques du développement territorial au niveau local en France et en Serbie est effectuée dans ce chapitre, selon la méthodologie présenté dans le texte précédent. En accord avec la caractéristique de la territorialité de l'espace et par rapport à ce qui était écrit à propos des différents niveaux territoriaux dans le chapitre 6, suite à la présentation des niveaux nationaux de la politique du développement territorial dans le chapitre précédent, ici les exemples des niveaux régional et local sont présentés. Les politiques du développement territorial du département de l'Aube et de sa préfecture Troyes d'un coté et l'exemple du département (*okrug*) de la Kolubara et de sa ville principale Valjevo de l'autre coté sont choisies en tant que comparables pour plusieurs raisons. D'abord il s'agit des unités territoriales de niveau semblable⁹⁰, en suite les villes principales des unités territoriales choisies sont proches par leurs nombres d'habitants et leur positionnement au sein de l'état a un point commun – les deux régions sont adjacentes aux régions des capitales et leur villes principales se trouvent à une centaine de kilomètres à l'est de Paris et au sud-ouest de Belgrade.

Les caractéristiques de l'espace citées dans le premier chapitre qui influencent l'analyse du développement territorial et sa dimension comparative représentent les éléments principaux des documents d'aménagement qui sont présentés dans ce chapitre. La première caractéristique est la territorialité, ce qui implique dans chaque document d'aménagement et d'urbanisme, d'abord de décrire le périmètre territorial, choisi suite à une analyse préliminaire des indicateurs et des tendances, si ce n'est pas le périmètre administratif qui est traité. La caractéristique de la continuité de l'espace nous amène à l'analyse du territoire choisi, d'un coté par rapport à son entourage composé des unités territoriales voisines, ce qui est une forme de la coordination horizontale, et de l'autre coté par rapport aux autres unités territoriales de niveau hiérarchique supérieur ou inférieur – ce qui représente la coordination verticale. L'analyse des contenus de l'espace et de leurs politiques sectorielles peut être appelée la coordination transversale, elle se réfère aux problèmes précis du développement, au sein desquelles, on lie les éléments qui se croisent et qui influencent leur solution optimale. En tant que quatrième caractéristique de l'espace du premier chapitre, son déterminisme a deux aspects – ses coordonnées géographiques importantes pour le géoréférencement et la collecte des données numériques en utilisant les systèmes d'informations géographiques, et le déterminisme des lieux dans le sens chronologique avec les génies des lieux qui sont en évolution permanente et qui contribuent aux spécificités de chaque endroit.

⁹⁰ Une nouvelle régionalisation de la Serbie est en cours en accord avec les recommandations de la nomenclature proposée par l'agence de la statistique de l'Union Européenne Eurostat – la nomenclature NUTS ; la nouvelle loi sur le développement régional est en enquête publique et son adoption se réalisera le plus probablement en cours de 2009, vu que les unités administratives d'*okrug* sont plus petites de ce qui est recommandé pour le niveau NUTS3 ce qui est le niveau du département en France, en Serbie le regroupement de plusieurs *okrug* sera effectué afin de créer les nouvelles régions NUTS3, en ce qui concerne *okrug* de la Kolubara, il est proposé de le joindre avec *okrug* actuel de Mačva.

10.1 Indicateurs de développement

Les indices présentés dans le chapitre 2.2 sont assez complexes et le calcul de certains parmi eux exige des études importantes avec un grand nombre de données. Pour cette raison on va se limiter ici aux données et indicateurs le plus facilement accessibles et faciles à calculer. Ces données et indicateurs principaux montrent l'état actuel dans l'espace qui nous intéresse et ils présentent la base de comparaison des unités territoriales. La ressemblance dans les valeurs contribue à la qualité de l'analyse comparative et à sa fiabilité.

donnée, indicateur	département Aube	département de Kolubara
nombre d'habitants du département	272 000	192 200
population de la ville principale	60 960	61 270
superficie	6004 km ²	2474 km ²
densité de population	49 habitants/km ²	77,7 habitants/km ²
revenu par habitant	21048 euros	83011 dinars
surface agricole	62%	68%
chômage	9,4	9

tableau 14a – données et indicateurs de base des département de l'Aube et de la Kolubara

Vu que l'enquête publique sur la loi de développement régional en Serbie est en cours, la division territorial-statistique coordonnée avec la majorité des pays européennes n'est pas encore en vigueur. La proposition de la nouvelle division recommande le regroupement de certaines unités territoriales afin de les rendre comparables en accord avec les standards de la nomenclature NUTS. Le tableau suivant donne, les données et les indicateurs de l'unité territoriale proposée – la région de développement de Mačva et Kolubara, avec une superficie plus proche à celle de l'Aube, mais avec une population largement supérieure ce qui implique une plus grande densité de la population.

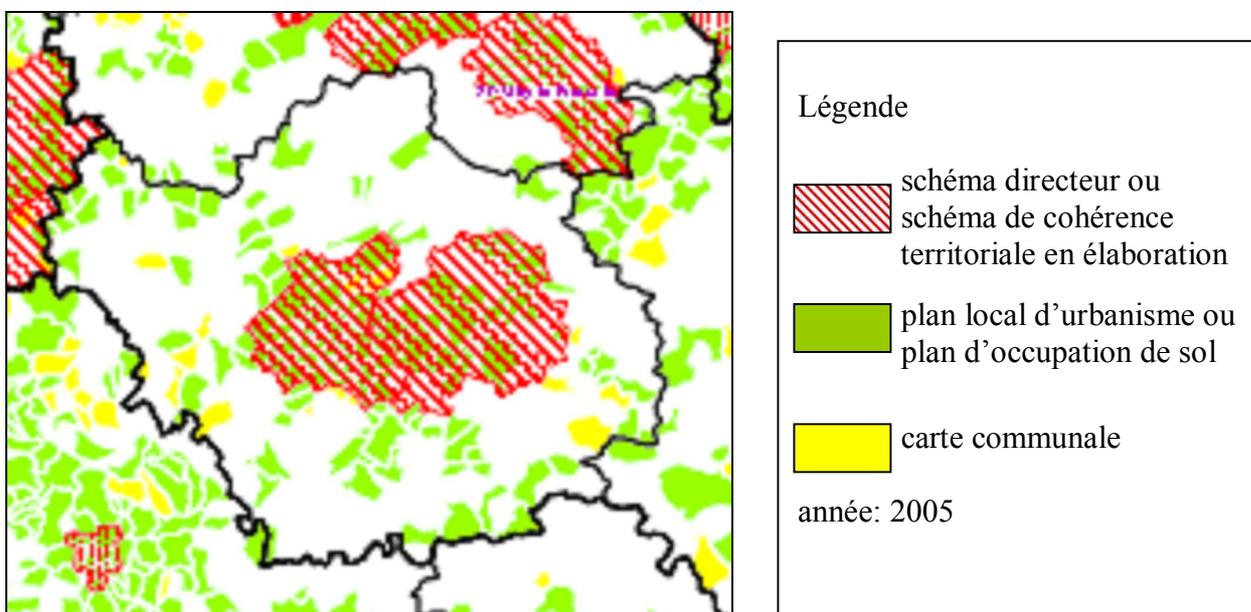
donnée, indicateur	département Aube	région de développement Mačva-Kolubara
nombre d'habitants du département	272 000	521 825
population de la ville principale	60 960	61 270
superficie	6004 km ²	5738 km ²
densité de population	49 habitants/km ²	91 cr/km ²
revenu par habitant	21048 euros	95170 dinars
surface agricole	62%	68%
chômage	9,4	12,8

tableau 14b – données et indicateurs du département Aube et de la région de développement Mačva-Kolubara

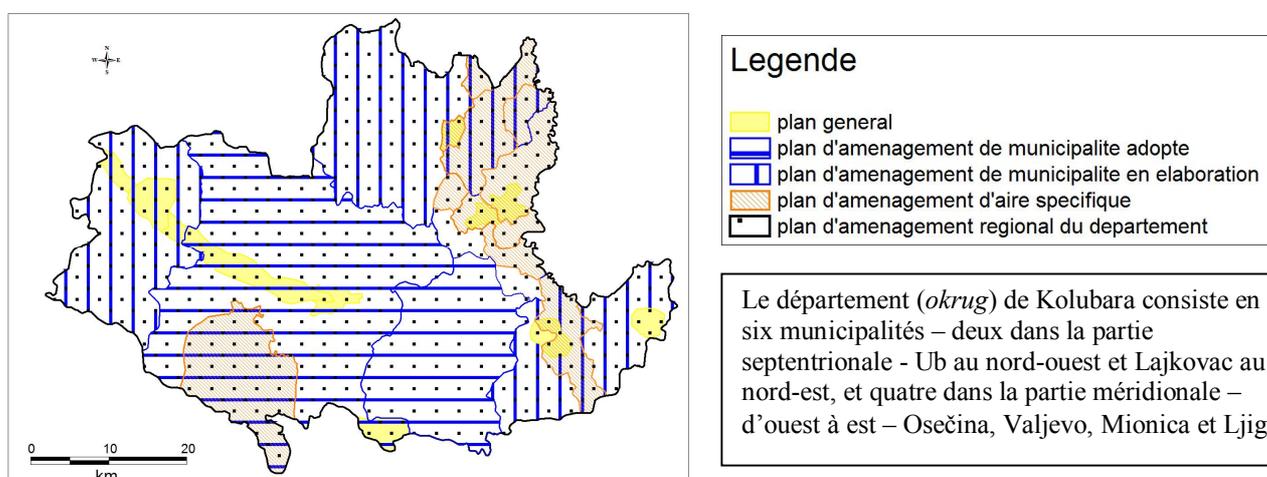
Parmi les données et les indicateurs collectés pour une analyse comparative on peut reconnaître ceux qui ont des valeurs satisfaisants, et aussi ceux qui ont des valeurs qu'il serait souhaitable de changer, améliorer. L'analyse comparative est relative. On perçoit les exemples choisis un par rapport à l'autre, et non par rapport aux valeurs absolues. Les valeurs absolues peuvent être les standards représentent des valeurs médianes entre les valeurs extrêmes identifiées selon différents critères.

10.2 Documents d'aménagement et d'urbanisme

Les lois en vigueur dans le domaine d'aménagement du territoire en France et en Serbie sont de date récente et elles ont introduit certains changements dans les types des documents d'aménagement et d'urbanisme. En France, la loi sur solidarité et renouvellement urbain de 2000, et en Serbie la loi sur aménagement et construction de 2003. Seulement six ans plus tard, en Serbie, une nouvelle loi pour le domaine d'aménagement du territoire est rédigée, cette loi est actuellement en enquête publique, elle va apporter certains changements. Basé sur les exemples des départements de l'Aube et de la Kolubara on va indiquer quelques ressemblances et différences entre les documents au niveaux régional et local en France et en Serbie. Les documents définis par la loi sont déjà évoqués dans le chapitre précédent. Les deux cartes ci-dessous présentent la couverture des deux départements par les documents d'aménagement et d'urbanisme.



carte 13 – département de l'Aube – documents d'urbanisme



carte 14 – département de Kolubara – documents d'aménagement et d'urbanisme

Au **niveau régional** en Serbie on a les plans d'aménagement régionaux et en France on a les contrats de projet état-région. Ce sont deux sortes de documents essentiellement différents, mais les deux importants pour l'aménagement territorial. Les contrats de projet en France furent nommés les contrats de plan jusqu'en 2007. En plus de ces documents, au niveau régional il faut prendre en compte les plans d'aménagement d'aires spécifiques en Serbie et les contrats de projets interrégionaux en France. Les deux départements exemples, celui de l'Aube et celui de la Kolubara, ont des portions de leurs territoires couvertes par les documents des types mentionnés.

Le plan d'aménagement régional du département de la Kolubara touché par le tremblement de terre en 1998 est le premier plan d'aménagement régional aux sens des lois de 1995 et de 2003. Il traite le territoire administratif du département et donne les principales recommandations pour le développement intégré du département. Comme objectifs principaux de développement on cite : le développement dispersif et concentré de réseaux de villes et des villages, l'atténuation de la dépopulation, adaptation aux conditions de l'économie de marché, protection de risques naturelles notamment des tremblements de terre et la protection de l'environnement et de l'espace. Parmi les plans d'aménagement d'aires spécifiques il y en a trois – un qui est adopté en 2006 – le plan d'aménagement du corridor d'infrastructure qui mène vers l'Adriatique méridional sur les territoires des municipalités d'Ub, Lajkovac et Ljig. Deux autres sont en cours d'élaboration – un pour la retenue de Stuborovni sur le territoire de la municipalité de Valjevo et l'autre pour le bassin d'exploitation de charbon sur les territoires des municipalités de Ub et Lajkovac.

Le contrat de projet pour la région Champagne-Ardenne fait partie de la génération des contrats 2007-13 qui correspond à la période budgétaire de l'Union européenne. Ce document représente les orientations stratégiques et les plans d'action pour cette période qui seront financés par les fonds européens, régionaux et nationaux. En tant que priorités stratégiques on cite quatre principes: renforcement de la compétitivité, accessibilité et la modernisation des systèmes de transports, cohésion sociale et territoriale et préservation de l'environnement et la prise en compte du développement durable. Basé sur un diagnostic territorial, neuf groupes de programmes d'action sont identifiés et leur plan de financement.

Le contrat de projets interrégional entre l'Etat et les Régions Haute-Normandie, Basse-Normandie, Ile-de-France, Champagne-Ardenne, Picardie et Bourgogne concerne le territoire du bassin versant de la Seine. Ce type de contrat de projet a des points communs avec les plans d'aménagement d'aires spécifiques en Serbie, vu qu'il traite un territoire avec des particularités liées au fleuve qui les traverse. Quatre axes stratégiques de ce document sont: les inondations, la qualité de l'eau, la qualité des milieux et un projet de développement durable. Les activités en accord avec les axes définis et un plan de financement ou participent toutes les régions concernées, l'état et l'Union européenne, sont présents dans ce document. Vu que la Seine traverse le département de l'Aube, la région de Champagne-Ardenne est parmi les signataires de ce contrat et ce document est important pour la politique du développement territorial du département de l'Aube. Le terme de l'interrégionalité a ici une autre signification que celle au sein de la politique régionale de l'Union européenne; par rapport au terme du transnational, c'est le terme de la coopération transrégionale qui serait plus adéquat ici.

Les documents au **niveau local** en France et en Serbie sont définis par les lois en vigueur. En Serbie ce sont le plan d'aménagement de la municipalité et les plans d'urbanisme, et en France ce sont le schéma de cohérence territoriale et le plan local d'urbanisme. Selon la loi de 2003 les plans d'urbanisme en Serbie ont deux catégories – les plans généraux d'urbanisme et les plans de régulation d'urbanisme. Les plans généraux d'urbanisme ont eux deux catégories – les plans généraux pour les établissements urbains et les plans d'aménagement général pour les établissements ruraux. Les plans de régulation d'urbanisme ont également deux catégories – les plans de régulation générale et les plans de régulation détaillée. Dans la proposition de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire en Serbie on prévoit une simplification du système des plans d'urbanisme avec deux catégories – les plans d'urbanisme pour les villes entières et les plans de régulation d'urbanisme pour les parties des villes ou villages. Les schémas de cohérence territoriale, dans la perspective comparative, par rapport aux documents d'aménagement et d'urbanisme en Serbie, ils sont entre les plans d'aménagement des municipalités et les plans généraux d'urbanisme. Comme les plans généraux d'urbanisme en Serbie, les schémas de cohérence territoriale ont le caractère stratégique, tandis que les éléments de régulation sont l'objet des plans locaux d'urbanisme. Cependant ces schémas ont les points communs avec les plans d'aménagement de municipalité, mais contrairement à ces plans ils ne sont pas élaborés pour les unités administratives. Le périmètre des schémas de cohérence territoriale peut être basé sur les limites d'une aire urbaine, un bassin de vie, une communauté de communes, un parc naturel régional ou un autre cadre territorial. Comme pour les plans généraux ou plans d'aire spécifique en Serbie, le périmètre est déterminé particulièrement pour l'élaboration du plan. Si on fait révision d'un schéma, on peut garder le périmètre de schéma précédent ou apporter des changements. Contrairement aux schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme en France sont élaborés pour les unités administratives – les communes qui correspondent au niveau LAU1 de la nomenclature européenne. Les plans locaux d'urbanisme, comme les plans d'urbanisme en Serbie déterminent les zones vouées aux différents types d'activités principales et ils précisent l'occupation de sol. L'effort vers une approche intégrée en déterminant l'occupation de sol est présent dans ces documents et également dans les documents des niveaux supérieurs avec lesquels ces plans doivent être accordés. Les schémas de cohérence territoriale en France et les plans d'aménagement de municipalité et les plans généraux d'urbanisme en Serbie sont les documents qui présentent ce souci de l'approche intégrée au niveau local.

Les lois et les règlements des deux états donnent des recommandations pour les domaines sectoriels qui doivent être couverts dans les documents :

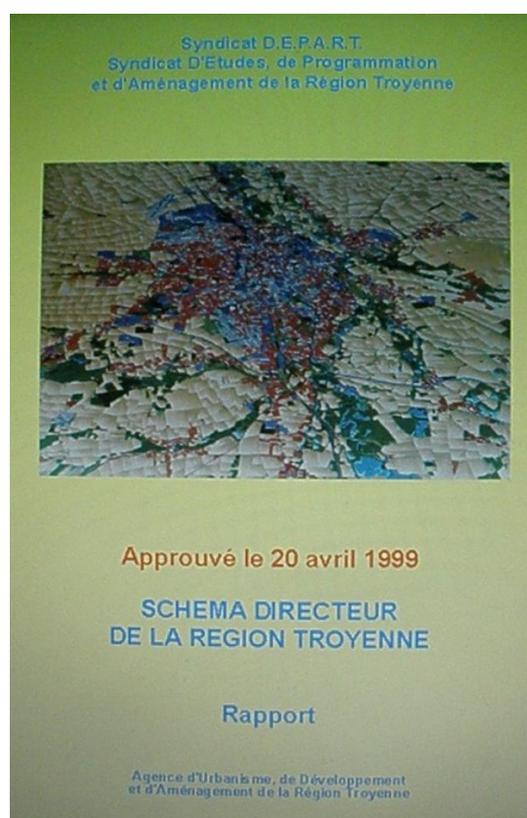
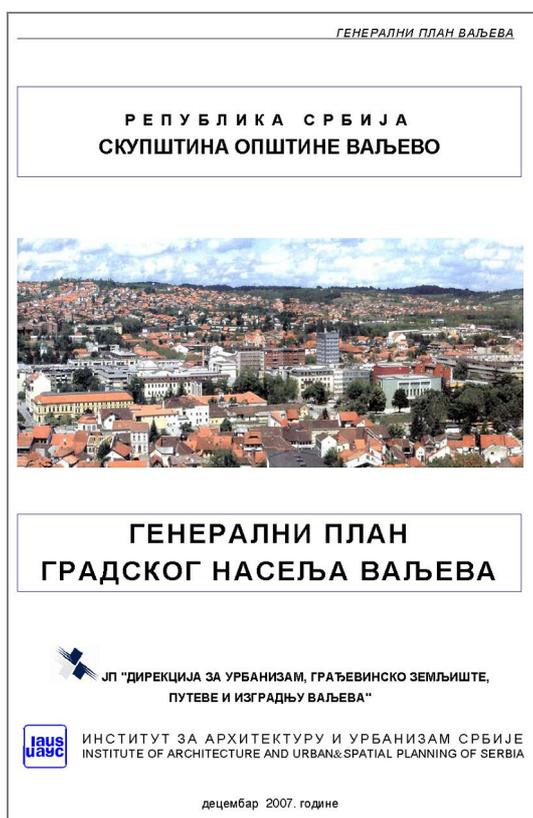
- plans d'aménagement de municipalité en Serbie: ressources naturelles, réseau des villes et des villages, espace rural, économie, services, services publics, infrastructure, protection de l'environnement, défense, risques naturelles,
- schéma de cohérence territoriale: développement économique, agriculture, aménagement d'espace, protection de l'environnement, développement social et logement, transports, équipements et services.

Les plans d'urbanisme déterminent les zones d'activités tels que fonctions centrales, habitation, zones vertes etc. Au sein de ces zones on précise les règles d'urbanisme, d'aménagement et de construction, coefficients et autres.

Les documents existants au niveau local dans le département de Kolubara sont les plans d'aménagement du territoire des municipalités de Valjevo et de Mionica, les plans généraux du lieu touristique de Divčibare, de la ville de Valjevo, de la ville de Lajkovac, de la ville de Ub et les nombreux plans de régulation d'urbanisme pour les parties des villes ou pour les villages. L'élaboration des plans d'aménagement des municipalités Osečina, Ljig et Ub est en cours.

Les documents d'urbanisme qui existent dans le département de l'Aube sont deux Schémas directeurs – pour la région troyenne et pour le parc naturel régional de la Forêt d'Orient. Ces schémas directeurs ont été élaborés avant la loi de 2000. La révision du schéma directeur de la région troyenne en schéma de cohérence territoriale est en cours et elle devrait être achevée en 2010. En plus de ces schémas, un grand nombre de plans de plans d'occupation de sol ou plans locaux d'urbanisme qui les remplacent d'après la loi en vigueur, sont présents pour le territoire de l'Aube.

On va présenter brièvement le Plan général de Valjevo adopté en 2007 et le Schéma directeur de la région troyenne de 1999 actuellement sous révision en schéma de cohérence territoriale, en tant qu'exemples de documents d'urbanisme.



L'élaboration du plan général de Valjevo était confiée à l'entreprise publique Direction d'urbanisme, de terrains constructibles, de la voirie et de construction de Valjevo et à l'Institut d'urbanisme et d'architecture de Serbie. En ce qui concerne le schéma directeur de la région troyenne, c'étaient l'Agence d'urbanisme, de développement et d'aménagement de la région de Troyes et le Syndicat d'étude, de programmation et d'aménagement de la région de Troyes. Le même syndicat mixte est chargé de la révision du schéma. On peut remarquer que en France les deux organismes sont du niveau local, tandis qu'en Serbie un est du niveau local et l'autre est du niveau national.

En ce qui concerne la structure des documents, le **Plan général de Valjevo** se compose de cinq grands chapitres :

- 1) concept territorial
- 2) règles d'aménagement dans les zones
- 3) règles de construction dans les zones
- 4) règles de construction au niveau de la régulation générale
- 5) réalisation du plan

En ce qui concerne la structure, le **Schéma directeur de la région troyenne** se compose de trois grands chapitres :

- 1) état actuel de la région troyenne
- 2) politiques sectorielles
- 3) enjeux d'aménagement et de la réalisation des politiques sectorielles

Si on prend en compte que le plan général de Valjevo est dans une plus grande mesure un document d'urbanisme que d'aménagement et cependant l'accent y est davantage mis sur la régulation et l'occupation de sol par rapport au Schéma directeur de Troyes, il est également souhaitable de comparer la structure du plan d'aménagement de la municipalité de Valjevo, vu que les schémas en France sont par leur caractéristiques entre les plans d'aménagement de municipalité et les plans généraux des villes. L'élaboration des plans d'aménagement du territoire en Serbie comporte trois phases – le programme de l'élaboration du plan, la stratégie du développement du territoire concerné et la proposition du plan. Chaque phase doit être approuvée par le conseil municipal. La deuxième phase de l'élaboration du plan de la municipalité de Valjevo va être présentée ici, en tant qu'exemple pour l'analyse comparative la Stratégie de développement du territoire du plan qui date de 2005, avec la structure suivante :

- 1) objectifs et stratégie d'utilisation d'espace
- 2) stratégie de la protection et de l'utilisation de ressources naturelles
- 3) stratégie du développement économique
- 4) stratégie du développement de la population, des villes et des services publics
- 5) stratégie du développement de l'infrastructure
- 6) stratégie du développement du tourisme, de l'environnement et du patrimoine
- 7) stratégie et priorité de l'aménagement et de la construction dans l'espace

Si on regroupe les points de 2 à 6 en tant que politiques sectorielles – cette structure ressemble davantage à celle du schéma directeur pour Troyes. On remarque dans les deux structures la présence des politiques et stratégies sectorielles qui doivent être prises en compte et intégrées afin d'avoir un aménagement intégré du territoire – la tâche et l'enjeu principal de l'aménagement. Les intégrations horizontale, verticale et transversale pour le développement durable sont très importantes. L'intégration verticale est plus présente dans le document français où au sein du premier chapitre les sous-titres qui concernent différents niveaux territoriaux apparaissent : entourage européen, le rapport avec la région parisienne, le territoire au sein de sa région et de son département. L'intégration verticale est moins présente dans la Stratégie du développement territorial pour Valjevo, mais elle ne dépasse guère le niveau national, puisque la Serbie n'est pas encore membre de l'Union européenne et la dimension européenne est moins présente que dans l'exemple français.

De l'autre côté le système de documents d'aménagement et d'urbanisme en Serbie est beaucoup plus complexe verticalement avec l'existence, en plus des plans locaux, des plans régionaux d'aménagement du territoire, des plans d'aires spécifiques et du plan d'aménagement de la république. Le rôle de ces plans est l'intégration des différents niveaux et la coordination des plans locaux, bien que dans c'est une approche d'en haut, ce qui implique souvent l'absence de cet élément dans les documents locaux, étant une obligation plutôt formelle que une initiative propre à la communauté. Les extraits des documents subordonnés se font, mais ils ne sont pas forcément parfaitement adaptés au contexte local et ils risquent de refléter les intérêts du pouvoir ou les idées parfois inappropriés des experts. En général c'est un problème de la coordination et de la standardisation au sein de la coopération internationale. L'affirmation de l'approche d'un bas en Serbie, par le soutien à l'initiative locale, en accord avec le principe de subsidiarité est ce qui peut manquer dans l'approche officielle, mais également de la part de la population par manque d'initiative et de confiance. Le degré de confiance est également important pour l'adaptation des documents d'aménagement et d'urbanisme à l'initiative, aux besoins et aux intérêts.

Les domaines sectoriels dans le schéma directeur de la région troyenne au sein du deuxième chapitre du schéma – politiques sectorielles – sont les suivantes : échanges et mobilité, développement économique, habitat et vie sociale, équipements et centralités, gestion de l'environnement et risques naturelles et contraintes artificielles. Le terme d'équipements représente une spécificité de l'approche française et notamment dans la gestion du territoire. L'accentuation des équipements qui ont une importance publique implique soit une présence importante de l'état soit un bon partenariat des autres acteurs avec l'état. Bien que la France soit un état traditionnellement relativement centralisé, grands efforts sont investis vers la décentralisation et le soutien au niveau local. La tendance de l'intégration des approches sectorielles et une politique holistique vont de pair avec le développement durable afin d'améliorer la qualité de vie et de prendre en compte les générations à venir.

La spécificité des territoires se fait sentir par une analyse détaillée de l'état actuel, des tendances et de l'héritage d'un territoire. La population d'un territoire exprime ses besoins, et dans une moindre mesure il est nécessaire de prendre en compte les influences externes ce qu'on réussit par différentes manières de l'intégration. Les socles de chaque démarche d'aménagement du territoire sont les bases de données qui sont gérées de meilleure manière en utilisant les systèmes d'information géographiques. Le système des observatoires territoriaux est développé en France, sous l'égide de la Diact. Des initiatives législatives existent également en Serbie et une volonté de créer l'infrastructure de données spatiales au niveau national, mais l'aménagement numérique est en Serbie est bien derrière celui de la France. Au niveau local à Valjevo on a commencé de créer une base de données territoriales dans le cadre du projet „Les cartes du territoire municipale” qui présente une amorce d'un observatoire local en utilisant les systèmes d'information géographiques en tant que support à la gestion territoriale en accord avec le plan général de Valjevo.

11 Exemples spécifiques d'autres pays

Chaque territoire a de nombreuses spécificités. Le choix de spécificité qui nous intéresse dépend de l'objectif d'une étude ou d'un projet. Pour une étude générale, on peut citer certaines spécificités basées sur les caractéristiques générales des territoires comme sa superficie, son nombre d'habitants ou sa densité de population. Parmi les pays souverains, la plus grande superficie est celle de la Russie, suivie de celle du Canada, de la Chine, des Etats-Unis et du Brésil comme les cinq plus grands pays du monde de par la taille de leurs territoires. Selon le deuxième critère qui est la population du pays, ce sont la Chine et l'Inde qui sont les pays les plus peuplés au monde. En ce qui concerne la densité de population c'est le Bangladesh au niveau mondial et la Hollande au niveau européen. Par rapport à la politique du développement territorial, les enjeux en relation à ces critères sont celui de l'aménagement des pays vastes où les disparités territoriales sont énormes et les problèmes d'aménagement très divers. L'analyse comparative des régions, des états ou des provinces de ces pays est une activité utile, facilitée par le cadre national commun. Il s'agit également de pays qui ont plus d'influence dans le monde, vue leur taille géographique et par conséquent leur importance. D'un autre côté les pays aux territoires restreints (comme par exemple Andorre, San Marin, Monaco, Lichtenstein, Lesotho, Swaziland, Singapour, Brunei, etc.) ou les pays ayant de grandes densités de population ont un autre type de problème : celle de la nécessité de bonne organisation de leur territoire puisqu'il est limité. La politique du développement territorial devient alors un thème vital.

D'autres critères de spécificité de pays peuvent être exprimés par d'autres indicateurs. Certains indicateurs sont cités dans le chapitre 2.2. En fonction de l'indicateur choisi, les pays avec les valeurs extrêmes changent. L'image de diversité générale et territoriale se complète de cette manière. Un autre critère qui a également un lien avec les caractéristiques culturelles et politiques des pays est celui de l'objectif de développement, qui peut être différent d'un pays à l'autre. Les objectifs généraux de qualité de vie, de croissance économique, de justice sociale, d'éradication de la pauvreté sont présents de manière explicite dans la plupart des pays. L'ordre de priorité est cependant différent, ce qui fait effectivement la différence et peut être un critère de classement de ces pays. L'objectif de bonheur est déjà cité à plusieurs reprises, mais il apparaît rarement comme un objectif officiel et explicite de la politique du développement et de son volet territorial. C'est pourtant le cas du Bhoutan – un petit pays enclavé dans les hauteurs de Himalaya.

Le tableau sur la page suivante donne un aperçu des politiques de développement territorial avec les trois éléments de base pour l'analyse comparative ces politiques – les lois, les documents d'aménagement et quelques institutions clés. D'autres éléments importants de la politique du développement territorial pour l'analyse comparative incluent l'historique depuis l'apparition de l'aménagement du territoire pendant le XX^e siècle, la division administrative du territoire, les caractéristiques politiques et culturelles. Les politiques sectorielles représentent le troisième niveau d'une analyse plus approfondie en faisant un choix des secteurs à analyser et de la manière de définir les secteurs.

Les lois citées dans ce tableau sont les lois en vigueur couvrant les thèmes du développement territorial pour les pays plus centralisés et la remarque du niveau de la réglementation s'il s'agit des pays moins centralisés avec les législations moins harmonisées et standardisées. Certains documents de la politique du développement territorial sont présentés dans les deux colonnes suivantes. La colonne de documents d'urbanisme cite les documents avec l'accent sur l'occupation et utilisation de sol, de caractère plus local. La colonne des documents stratégiques avec impact territorial cite des documents qui influencent fortement le développement territorial ou qui le traitent directement au niveau régional ou national. La troisième colonne cite les noms de ministères chargés de la politique du développement territorial ou la remarque par rapport au niveau de l'aménagement le plus élevé si la politique nationale n'est pas présente de manière explicite dans un ministère au niveau national.

	année d'adoption de la loi en vigueur	documents		institutions
		d'urbanisme	stratégiques avec impact territorial	
Chine	1990.	plans généraux plans détaillés	plans socio-économiques	Ministère de la construction
Inde	lois au niveaux des états fédéraux	plans généraux et détaillés de l'utilisation de sol	plans structurels	Ministère du développem. urbain, Commission de plan
Russie	2004.	plans généraux plans détaillés	plans généraux stratégiques	Ministère du développement régional
Canada	lois au niveaux des provinces fédérales	plans détaillés	-	aménagement au niveau local
Etats Unis	lois au niveaux des états fédéraux	plans de développement municipal	plans intégrés	aménagement au niveau régional et local
Brésil	lois au niveaux des états fédéraux	plan général	plans d'orientation	agences de développement de grandes régions
Hollande	2008.	plans d'occupation de sol	plans structurels	Ministère d'aménagement du territoire
Bangladesh	1952, révisé en 1990; 1953.	schéma de développement	schéma de développement	Ministère de planification, Commission de plan
Bhoutan	loi 1999. règlements 2002, 2005.	plans d'aires locales	plans structurels	Ministère des travaux publics et d'établissements

tableau 15 - lois, plans et institutions de la politique du développement territorial dans neuf pays du monde

Avec la crise économique mondiale qui s'annonce, on se rend compte de l'importance de la politique du développement territorial surtout en faisant un parallèle avec la grande crise des années trente entre deux guerres.

12 Tendances

12.1 Tendances de développement

Parmi des nombreuses **tendances** qui apparaissent dans le processus du développement, certaines arrivent à se généraliser, devenant des tendances globales ou nationales acceptées par des nombreux acteurs. Certaines tendances restent locales pendant longtemps ou s'éteignent. Les tendances globales ont aussi durée de vie limitée. L'intensité des tendances peut être différente. Une tendance peut changer pendant sa période d'existence – en intensité et même en contenu ou orientation. Une tendance qui se généralise et qui dure devient un paradigme. Les tendances peuvent guider les créations de visions. Elles peuvent aussi faire partie de modèles. La capacité de reconnaître une tendance peut provenir du savoir, de l'accès à l'information ou de l'intuition.

Les tendances peuvent être mesurées par des **indicateurs** qui prouvent leur continuité et le rythme de leur développement. Elles se manifestent de manière différente dans différents milieux. Certaines tendances peuvent avoir le soutien d'un système politique ou des groupes, ou elles peuvent être contestées. La connaissance des tendances est importante pour l'analyse comparative puisqu'elles influencent le développement ou apparaissent comme sa conséquence. Les **études comparatives** des politiques du développement territorial sélectionnent souvent certaines tendances et comparent les pratiques par rapport à ces tendances. L'étude comparative des pays du Sud (chapitre 4.2.4) sélectionne cinq tendances – décentralisation, concession, participation, régionalisation et autonomisation. Le compendium de l'UE (chapitre 4.2.1) analyse quatre tendances : rapport pouvoir central-local, la flexibilité, la structure du gouvernement et les politiques publiques. Le SDEC analyse les tendances démographiques, économiques, écologiques, politiques, de transport, etc. Le choix de tendances dans une analyse comparative influence les résultats de l'analyse. Parmi des nombreuses tendances, il est difficile de choisir celles qui sont les plus importantes. Le choix est fait de manière intuitive sous l'influence du contexte scientifique, médiatique, politique, économique ou autre. Ci-dessous certaines tendances sont citées. L'évolution de quelques tendances sera présentée dans la suite de ce chapitre :

1. tendances territoriales
 - urbanisation, régionalisation, mondialisation
2. tendances par rapport à la population et sa participation
 - individualisation, mise en réseau
3. tendances politiques
 - rôle d'état, rôle de pouvoirs locaux, gouvernance
4. tendances économiques
 - libéralisation, privatisation, présence de marché
5. tendances dans la sphère des droits de l'homme
 - libéralisation, tolérance, transparence, sécurité
6. développement durable
 - approche intégrée
7. informatisation
 - SIG, internet

12.2 Evolution des tendances

La tendance de l'**urbanisation** est très ancienne, depuis l'apparition des premières villes les citadins, et les lieux de leur habitation sont passé par des nombreuses phases. Depuis le XIX^e siècle, l'urbanisation s'est accélérée et en 2007 la population urbaine a dépassé la moitié de la population mondiale et la tendance a continué dans le sens de la croissance. De fait, la population rurale diminue de façon relative. Cependant, à partir de 2010, les prévisions indiquent que la population se mettra à diminuer en valeur absolue.

L'enjeu d'aménagement des villes restera important, mais également de l'espace rural qui sera une zone de production agricole et industrielle nécessaire pour alimenter la ville et assurer l'approvisionnement des ressources et produits nécessaires. L'aménagement du territoire entier restera une discipline indispensable. La recherche de l'architecte grec Konstantinos Doxiadis sur les établissements humains prévoit la création d'une ville mondiale – ekoumenopolis – qui devient une réalité avec l'essor de la communication, la population mondiale devenant de plus en plus interconnectée. Doxiadis définit dans sa recherche quinze unités entre ekoumenopolis – la ville globale ou mondiale – et l'individu – anthropos – comme l'acteur essentiel et base de tout développement.

La tendance à l'**individualisation** est un fait qui a ses bonnes et ses mauvaises cotés. Dans chaque société on perçoit des valeurs communes et les groupes de gens, mais d'autre côté chaque initiative, chaque innovation, chaque idée vient d'un individu du groupe. La coopération et l'ambiance collective peut être stimulante, mais également étouffante parfois. L'informatisation de la société contribue à l'individualisation et l'isolement des gens. L'aspect social est mis en danger. Le juste équilibre est nécessaire. Il faut donner importance à chaque individu, à son existence, lui donner la possibilité de s'exprimer, de réaliser ses besoins et satisfaire si non tous, du moins une partie de ses intérêts. Il faut permettre à chaque individu de participer à la formulation de visions pour le développement des territoires. La **participation** de la population dans le processus de développement est essentielle au succès de la politique du développement.

En plus du niveau individuel, niveau régional n'est pas toujours pris en compte dans le sens du régional subnational. C'est le niveau territorial qui permet l'aménagement d'un territoire suffisamment grand pour contenir les éléments urbains et ruraux. Le développement des activités régionales bénéficie d'un grand soutien au sein de l'Union européenne. C'est le niveau plus proche à l'individu que le national et, d'un autre côté, susceptible d'avoir un rôle international comme l'état. Au niveau régional, les avantages du local et du national peuvent se croiser. La tendance à la **régionalisation** est présente en Europe en 1977 dans le livre de Denis de Rougemont « L'avenir est notre affaire ». La régionalisation, qui a duré longtemps en France (plus de 150 ans), n'est pas achevée en Serbie. C'est une tendance qui pourra se développer dans l'avenir et se généraliser dans le monde entier. L'essor de communications rendra possible la gestion d'un plus grand nombre d'unités territoriales qui seront de taille plus comparable les unes aux autres. De nombreux enjeux sont sur le chemin vers la régionalisation complète, comme l'ethnocentrisme par exemple.

Quand il s'agit des politiques du développement territorial, **la tendance à l'informatisation** peut être perçue par le développement d'internet et de services en ligne qui sont présents dans tous les domaines et par le développement des SIG, plus typique pour le développement territorial. L'utilisation de SIG dans le processus de l'aménagement du territoire contribue à la qualité du processus et des résultats. Les bases de données créées pour le SIG facilitent le transfert des données, la coopération et la recherche, notamment l'analyse comparative.

Le concept des **observatoires de territoire** est devenu courant récemment. Pendant l'élaboration du SDEC pour l'UE, la décision d'établir un réseau d'observatoires de territoire en Europe était prise : il s'agit d'ORATE (*European Spatial Planning Observatory Network*)⁹¹. Son siège est à Luxembourg. La coopération qui a commencé pendant la période 2000-06 continue dans la période 2007-13.⁹² En coopération avec Eurostat comme agence statistique de l'UE et avec les pays membres du réseau (UE, Suisse et Norvège), en utilisant les SIG, ce réseau a réalisé un grand nombre de projets thématiques. Au niveau mondial, un observatoire des villes existe au sein d'UN Habitat sous le nom de GUO (*Global Urban Observatory*). Des réseaux régionaux (OSPE et SPOSE en Europe de Sud-est) ou nationaux (le réseaux français sous l'égide de la DIACT) ont été évoqués précédemment.

Infrastructure des données spatiales (*SDI – Spatial Data Infrastructure*) est un cadre pour réunir les données sur les territoires pour leur utilisation électronique. Le principal enjeu de ce programme est la collecte de données au différents niveaux territoriaux et pour différents secteurs. Les projets au niveau national existent (l'acronyme utilisé est *NSDI – National Data Infrastructure*) et également au niveau mondial (*GSDI – Global Spatial Data Infrastructure*).⁹³ Au niveau des organisations internationales comme les Nations Unies et l'Union Européenne, les activités qui coordonnent et harmonisent la collecte et l'utilisation des données territoriales existent également. Le groupe de travail qui coordonne l'utilisation des SIG pour trente programmes, fonds et agences spécialisées des Nations unies fut créé en 2000 sous le nom *UNGIWG (United Nation's Geographic Information Working Group)*⁹⁴. L'Union européenne a initié en 2007 un projet sous le nom *INSPIRE (Infrastructure for Spatial Information in the European Community)*⁹⁵.

12.3 Influence des tendances sur la politique du développement territorial

Deux tendances principales dans l'évolution des politiques du développement territorial sont la convergence et la différenciation. La tendance à la convergence est beaucoup plus présente actuellement. Les différents territoires sont toujours dans un processus d'apprentissage les uns sur les autres. L'identification des éléments communs et la recherche des solutions communes semblent plus présentes que la tendance à la préservation des pratiques d'origine.

⁹¹ Concept on the Establishment of the European Spatial Planning Observatory Network (ORATE), 1997

⁹² ORATE, <http://www.espon.eu>

⁹³ Global Spatial Data Infrastructure Association, <http://www.gsdi.org>

⁹⁴ UNGI working group, <http://www.ungiwg.org>

⁹⁵ INSPIRE, <http://www.ec-gis.org/inspire>

IV

Aménagement comparatif et son rôle dans la politique du développement territorial

13 Importance de l'analyse comparative pour l'aménagement du territoire

On peut distinguer trois groupes d'objectifs dans l'aménagement comparatif.⁹⁶

- théorie, savoir, apprentissage sur d'autres pratiques,
- application, coopération, activités communes,
- harmonisation, coordination, standardisation, coexistence et respect des différences.

13.1 Apport à la théorie d'aménagement du territoire

La quantité de recherche, le nombre d'études et de projets dans le domaine d'aménagement sont très élevés. Comme il s'agit d'une discipline jeune qui a commencé à se constituer qu'au XX^e siècle, l'aménagement du territoire n'est pas encore suffisamment systématisé. Cette systématisation est une tâche qui peut être réalisée au sein de l'aménagement comparatif. La diversité des travaux existants est en même temps une bonne manière d'obtenir des idées diverses sans se plier forcément aux tendances et influences extérieurs, pour ne pas étouffer l'originalité et la spécificité des territoires et leurs manières de vivre. D'un autre côté, le travail de systématisation peut éviter les contradictions dans les attitudes, les efforts futiles et les répétitions inutiles. La théorie est la base de la pratique, améliorant la réalisation des plans d'aménagement et par conséquent de la qualité de vie en général.

La quantité de recherche à effectuer pour l'aménagement comparatif est énorme. Les critères de comparaison proposés dans cette thèse sont des critères choisis qui sont déjà très vastes et pour les satisfaire un travail important reste à effectuer. Déjà, partant d'un critère, celui des niveaux territoriaux et au sein de ce critère du niveau national de l'aménagement – ce qui est le critère principal utilisé pour les six études comparatives présentées, aucune étude n'a de couverture totale. Se limitant à ce critère à titre d'exemple, on s'aperçoit de l'ampleur du travail à effectuer. La discipline d'aménagement comparatif ouvre de nouvelles perspectives, crée une nouvelle vision sur d'autres systèmes d'aménagement et en même une autre vision de la pratique de la politique d'aménagement de son propre territoire. La connaissance d'autres pratiques ne doit pas se limiter à la lecture et à la théorie: il est nécessaire de se rendre dans le territoire qu'on étudie, d'établir des contacts avec les acteurs du développement, améliorant la communication et promouvant la création de réseaux transfrontaliers.⁹⁷

L'éducation et l'enseignement dans le domaine de l'aménagement du territoire sont un vecteur important orientant la recherche et la pratique. On peut considérer l'éducation comme un besoin humain qui s'organise de manière traditionnelle ou structurée. La systématisation des savoirs au sein de l'aménagement comparatif, en créant des registres ou des bases d'études comparatives, permettra à tous ceux qui ont besoin de ces savoirs de les faire avancer, tout en capitalisant sur les savoirs existants et en les rendant disponibles, coordonnant les pratiques et établissant des coopérations.

⁹⁶ Faludi and Hamnett (1975) *The Study of Comparative Planning*, CES, Conference Papers, nr. 13, London

⁹⁷ ... Fruit d'une collaboration entre universitaires français et allemands, ce livre s'adresse à tous ceux qui pensent que pour coopérer il faut d'abord bien se connaître., Marceu G. et al. (1994) *L'Aménagement du territoire en France et en Allemagne*, Paris : La Documentation Française, p. 290

13.2 Amélioration de la coopération

La coopération peut être facilitée par l'analyse comparative effectuée précédemment. La coopération qui est une activité commune a besoin de la coordination des pratiques des acteurs. Et pour coordonner les activités et la pratique, il faut avoir une bonne communication entre les intervenants. La communication peut avoir plusieurs issues⁹⁸:

- le comportement de concurrence à travers la compétition qui mène à l'avancement d'un côté au détriment des autres
- acceptation d'un côté des exigences de l'autre, ce qui peut avoir de bons résultats si celui qui est satisfait a une bonne proposition et les capacités de la réaliser,
- éviter ou retarder la coopération, ce qui donne rarement des bons résultats
- le compromis – la solution qui ne satisfait que partiellement tous les cotés
- le consensus – la coopération qui satisfait tous les cotés, mais qui demande souvent une bonne communication, l'effort et le temps

La coopération entre différents acteurs peut être la coopération horizontale (entre les acteurs au même niveau du pouvoir, par exemple la coopération entre différents secteurs) et la coopération verticale (entre différents niveaux territoriaux) :

	coopération horizontale
coopération v e r t i c a l e	coopération des institutions internationales
	coopération au niveau continental, coopération transnationale
	coopération entre ministères et institutions d'état
	coopération intra-régionale et inter-régionale
	coopération des organisations, agences et acteurs au niveau local

tableau 16 – la coopération horizontale et verticale

Pour une bonne coopération, il est souhaitable d'avoir des registres des politiques de développement territorial qui rendent possible l'aménagement comparatif.

13.3 Coordination des politiques de développement territorial

La coordination des politiques du développement territorial peut être l'harmonisation et standardisation. L'harmonisation présente une coexistence des pratiques différentes et la standardisation est la création des pratiques communes. Les pratiques bien coordonnées facilitent leur potentielle coopération ce qui fait le lien entre ces deux objectifs. La coordination mais aussi la coopération peuvent s'effectuer au sein des organisations internationales. Les Nations Unies sont susceptibles de constituer l'organisation parapluie pour la coopération internationale, ce qui fait que la coordination antécédente est censée se réaliser au sein de cette organisation et d'autres organisations internationales.

⁹⁸ Vasilache Ana, Rata Nicole (2002) What is conflict, FDLP, Bucharest, pages 8 et 9

14 Faiblesses de l'analyse comparative pour le développement territorial

14.1 Les risques de l'analyse comparative

L'analyse comparative comme méthode comporte certains risques qui précèdent sa mise en oeuvre. Certains parmi eux sont :

- la **fiabilité** des données – si les données utilisées dans l'analyse comparative ne sont pas correctes, le résultat va échouer également – s'il s'agit d'une analyse à plusieurs variables, il suffit qu'une variable ne soit pas correctement calculée pour que la conclusion soit fausse,
- la **comparabilité** des données peut être mise en cause si les données sont très différentes – il peut se faire qu'elles ne soient pas comparables entre elles, ce que la coordination des données par l'harmonisation ou standardisation peut permettre d'éviter,
- **l'effet d'éblouissement** – si par exemple les pays pauvres ne se comparent qu'avec pays riches, éblouis par l'aspect superficiel de leur richesse, la politique du développement ne sera pas adaptée au concept du territoire,
- la **simplification** – afin d'adapter une analyse comparative aux besoins ou afin de la terminer plus rapidement, il a danger de manipuler les données et d'adapter les résultats à l'objectif de l'étude pour laquelle l'analyse comparative s'effectue.

La flexibilité de l'analyse comparative comme méthode peut présenter un atout ou un défaut. La multitude d'options dans le choix de données et leurs interprétations doit aboutir à un équilibre entre les besoins ou intérêts et des principes scientifiques. La conscience des défauts potentiels de chaque méthode est très importante.

14.2 Conséquences négatives de l'analyse comparative

Suite à une analyse comparative effectuée, certaines conséquences peuvent apparaître comme effets accompagnateurs négatifs des effets positifs de l'analyse qui sont présentés à travers ce travail. Chaque type d'analyse comparative et chaque objectif porte avec soi certains défauts. Comme pour les risques qui la précèdent, les conséquences qui en découlent sont très importants et il est nécessaire d'accentuer qu'il s'agit d'une méthode qu'il ne faut pas idéaliser mais utiliser avec ses avantages et défauts.

14.3 Avantage comparatif et ses conséquences

Il faut distinguer l'avantage comparatif de l'avantage compétitif. Le premier correspond à un territoire qui dispose des potentialités de départ qu'il utilise. L'avantage compétitif est le comportement qui se crée et qui dépend du travail effectué et des activités. Le maintien de l'avantage compétitif préserve les relations du pouvoir existants. L'analyse comparative peut indiquer les défauts de la politique du développement territorial qui freinent l'utilisation optimale de l'avantage comparatif et indiquant de cette manière les changements nécessaires.

14.4 Les absurdités de l'analyse comparative

Bien que certains défauts dans la politique du développement puissent être corrigés grâce à l'analyse comparative et que certains faiblesses de la analyse comparative puissent être corrigées grâce à la conscience de leur existence, certains sont toujours sans réponse. Il s'agit d'absurdités qui ont besoin de recherche supplémentaire. Le premier pas est la prise de conscience des absurdités qui paraissent insolubles actuellement. A ce stade, les absurdités qui peuvent être plus facilement identifiées grâce à l'analyse comparative ont pour meilleure solution le maintien d'une situation neutre. Si le comportement absurde tend à faire joindre deux tendances contradictoires, un équilibre est la meilleure solution. Le suivi de la tendance va peut-être faciliter les choix qui sont analysés de manière comparative.

Certains exemples qui ont été déjà évoqués précédemment sont :

- le maintien ou l'élimination de disparités – qui peuvent présenter un potentiel de développement, surtout économique, mais également un frein de développement créant surtout des problèmes sociaux
- la multitude de combinaisons des données dans l'analyse comparative peut mener à un accroissement de la complexité, aboutissant à une base de données trop abondante, mais aussi à une confusion dans un excès d'information plus difficiles à explorer
- la croissance économique est une tendance qui ouvre des nouvelles possibilités en détruisant certaines valeurs existantes – où sont les limites de croissance et où sont les limites de préservation restent des questions ouvertes, ces questions confrontant surtout les approches économique et environnementale,
- le cercle vicieux de la pauvreté se réfère aux rapports entre les riches et les pauvres – si on sépare les riches et les pauvres dans les analyses comparative, on contribue d'une manière au maintien de cette division, mais d'un autre côté l'enjeu est de présenter la réalité tout en essayant de briser ce cercle vicieux,
- les rôles de l'état et du marché font l'objet d'une autre absurdité, puisque actuellement l'économie du marché est promu par l'état, qui est en même temps en train de promouvoir la décentralisation – il est important de trouver le juste équilibre entre la diminution du rôle de l'état et le maintien de ses fonctions, entre le marché, les collectivités locales et le pouvoir central, chaque élément ayant son rôle à jouer en tant qu'acteur du développement.

L'analyse comparative peut contribuer à la solution de ces situations contradictoires, en suivant leur évolution dans le temps ou effectuant des comparaisons précises avec des situations semblables. On peut percevoir deux sortes d'analyse comparative :

- relative – par rapport à un modèle existant, avec une approche plutôt déductive
- absolue – le modèle se construit, avec une approche plutôt inductive

L'objectif de l'analyse comparative est la connaissance de la diversité des politiques du développement territorial. Cette approche peut mener à une meilleure pratique de la politique du développement. La complexité peut être gérée plus facilement grâce au progrès de la société dans tous les domaines, l'enjeu étant d'utiliser ce potentiel au mieux.

Conclusion

L'**aménagement comparatif** est un domaine de recherche de l'aménagement du territoire qui est en phase de constitution et de construction de sa propre méthodologie et approche. L'aménagement comparatif utilise l'analyse comparative des politiques du développement territorial. On peut remarquer certaines ressemblances existant avec l'aménagement transnational, interrégional et transfrontalier – trois aspects qui existent au sein de la politique régionale de l'Union européenne. L'aménagement comparatif, la discipline présentée dans cette thèse par l'analyse comparative des politiques du développement territorial, est étudié dans certaines universités comme matière dans les départements d'aménagement du territoire.⁹⁹ Dans le cyber-espace, le lien pour l'aménagement comparatif (*comparative planning*) dans l'encyclopédie Wikipédia en anglais est apparu le 28 novembre 2007 dans l'article sur l'aménagement du territoire. Le texte de l'article n'a pas encore été écrit. Dans le même article, le 26 mai 2008 le tableau des analyses comparatives des politiques du développement territorial est apparu. Le nombre des études du domaine de l'aménagement comparatif augmente avec un plus grand nombre d'informations dans les bases de données.

L'analyse comparative territoriale est la plus présente au niveau national. A peu près le même modèle peut être appliqué à d'autres niveaux territoriaux par la comparaison des instruments – les lois, les documents d'aménagement et les institutions. Ces instruments, que l'on compare selon les niveaux territoriaux, peuvent également être comparés à travers le temps, par rapport à la culture et par rapport aux politiques sectorielles spécifiques. L'enjeu de la coopération et de la création des liens fait que l'aménagement comparatif encourage le tissage de **liens entre le chercheurs et les institutions** des différents territoires.

Certains des axes les plus importants de l'aménagement comparatif sont :

- la politique du développement régional et l'élimination des disparités
- l'aménagement interrégional, transfrontalier et transnational
- le rôle et l'importance des agences qui coordonnent le développement territorial
- les observatoires de l'aménagement du territoire
- la création des registres des politiques du développement territorial

Les études existantes, compendia et registres des politiques du développement territorial représentent le début de l'activité dans ce domaine. On peut rappeler que l'idée qui correspond à l'aménagement comparatif est présente depuis l'apparition de l'aménagement du territoire, dans l'étude de 1938 (voir chapitre 5), dans la citation de l'importance de l'analyse comparative et de l'approche territoriale dans la déclaration de Nations unies sur le progrès de 1968 (chapitre 2) et dans l'intensification de l'activité dans le domaine qui correspond à l'aménagement comparatif depuis la décennie des années quatre-vingt-dix (l'exemple de l'initiative Interreg de l'UE, voir chapitre 6, ou les activités de coopération internationale dûes à la mondialisation, rencontres à Shanghai et à Mexico, corridors de transport internationaux, etc.).

⁹⁹ comme exemple matière *International and Comparative Planning* paraît sous ce titre à l'Université de Cardiff au Pays de Galles dans le département d'aménagement urbain et régional et à l'Université de Californie à Los Angeles (*UCLA*) au département d'aménagement régional à l'École de l'administration publique, à l'Université de Redboud à Nijmegen au Pays-Bas, le département de l'aménagement du territoire et de l'environnement européen

Au centre de l'intérêt de ce travail figure l'aménagement comparatif de l'espace comme le résultat de l'analyse de deux ou plusieurs politiques du développement territorial. Dans la dénomination que l'on peut trouver dans la littérature (surtout anglophone – *comparative planning*), l'attribut spatial ne figure pas, bien que l'aménagement comparatif soit une discipline de l'aménagement du territoire. L'explication pourrait être que tout développement a lieu dans l'espace. L'absence du mot espace dans la dénomination de la discipline simplifie son nom et se concentrant sur l'aspect intégré de l'aménagement sans mettre l'accent sur l'utilisation et occupation de sol ou zonage, qui font forcément partie de l'analyse comparative des politiques du développement territorial.

En ce qui concerne l'indispensabilité de la dimension territoriale – comprise de toute manière – on peut revenir aux quatre caractéristiques d'espace du premier chapitre et, suite à la présentation des autres composantes, les remettre dans le contexte et indiquer les liens d'intégralité de la discipline qu'est l'aménagement comparatif.

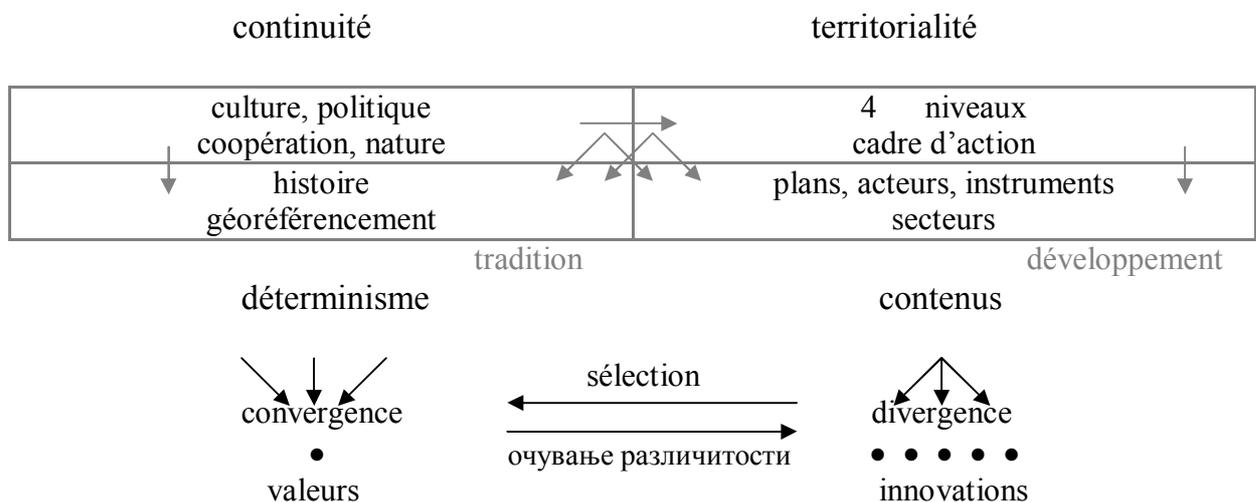


diagramme 2 – caractéristiques d'espace et leur importance pour l'aménagement comparatif

Sur ce diagramme on peut voir les liens entre caractéristiques d'espace et les domaines d'étude de l'aménagement comparatif qui sont présentés dans cette thèse. La **continuité** spatiale et temporelle peuvent être suivies à travers l'histoire et la création de la culture de la population locale qui connaît le territoire, et qui a donc contribué à la formation d'un espace **déterminé** par ses valeurs spécifiques. Les cultures spécifiques, avec leurs systèmes de valeurs et liens entre les habitants, mènent à la définition des différents **territoires** qui peuvent être perçus par l'analyse comparative sur cinq niveaux de base (mondial, continental, national, régional et local). Dans le cadre de ces territoires, les politiques du développement sont définies et les **contenus** spatiaux sont coordonnés dans les différents secteurs, par la coopération de différents acteurs. En utilisant les instruments d'aménagement, les plans se créent. Les intérêts divers sont coordonnés de cette manière sur un territoire donné, des innovations sont introduites, elles influencent le système existant en le changeant et en créant de nouvelles valeurs, alors que d'anciennes valeurs continuent d'influencer le courant de développement.

Comme pour certains domaines de l'aménagement du territoire, on reconnaît aménagement urbain, aménagement régional, occupation et utilisation des sols, aménagement d'infrastructures, politiques d'environnement, démocratie participative et le domaine émergent de l'aménagement numérique (dont on parle dans le chapitre 8.4). L'ensemble de ce travail est consacré à l'aménagement comparatif, le domaine qui se crée spontanément comme conséquence des tendances et des besoins de systématisation des savoirs, éparpillés dans les domaines cités et disciplines proches.

Comme les plus importants **domaines** de l'aménagement comparatif on peut citer :

- 1) méthodologie comparative de l'analyse pour l'aménagement du territoire
- 2) aménagement comparatif au sein d'un état
- 3) aménagement comparatif au niveau transnational (par exemple: les Balkans)
- 4) aménagement comparatif au niveau continental ou des organisations internationales.
 - Europe
 - Afrique
 - Asie
 - Amériques
 - Australie et Océanie
- 5) aménagement comparatif dans le monde et comparaison entre régions
- 6) individu, participation et importance pour chaque personne
- 7) comparaison dans le temps
- 8) tradition, anthropologie, ethnologie, culture
- 9) politiques sectorielles
 - économie
 - société
 - infrastructure
 - TIC
 - patrimoine
- 10) institutions, lois, documents d'aménagement, styles d'aménagement
- 11) observatoires et SIG
- 12) impact sur la pratique, transplantation, transmission, conservation

Les domaines cités représentent les points spécifiques du contenu de cette thèse, en donnant l'accent sur les plus importantes orientations de la recherche future du domaine de l'aménagement comparatif. Ayant en tête l'approche proposée et son utilisation dans la pratique, les dix premiers points ont un caractère analytique, tandis que les deux derniers se proposent de synthétiser les savoirs accumulés durant le processus de l'aménagement comparatif. L'importance de l'éducation des futurs aménageurs dans ce domaine demande sa systématisation et sa structure, esquissée sur la page suivante.

Si on accepte la structure de la page précédente en tant que domaines pour la recherche dans l'aménagement comparatif, cette discipline en création, il est également nécessaire d'indiquer les phases du processus pour atteindre les objectifs de la recherche proposée. Dans le **processus** de l'analyse comparative, on peut définir cinq phases s'étalant sur le long terme qui peuvent faire avancer et améliorer la coopération et la pratique de l'aménagement du territoire :

1. la création des registres des politiques de développement territorial
 - au niveau national
 - au niveau régional
 - au niveau local
2. l'analyse comparative
 - intégrée, avec l'accent sur un secteur donné
 - adaptée aux unités administratives ou aux espaces spécifiqueset prenant en compte les domaines suivants :
 - le temps (bref historique, rétrospective)
 - tous les niveaux territoriaux (intégration verticale)
 - les problématiques sectorielles (intégration horizontale)
 - la culture, population, vœux, idées, coutumes, expérience
3. l'identification des potentialités pour la coopération
 - économiques
 - sociétales
 - scientifiques et de recherche
 - artistiques
 - sportives
 - écologiques
 - politiques, sociales, administratives
4. la coordination
 - établissement des contacts
 - résolution des conflits
 - réalisation de la coopération
5. les échanges
 - échanges des expériences
 - transfert des expériences
 - création d'une politique de développement commune

La première phase représente la collecte de données et d'informations pour l'analyse comparative. La deuxième phase est l'analyse comparative elle-même, où les liens et relations entre les éléments sont établis et d'où les conclusions sur les similitudes et différences sont tirées. Les trois autres phases peuvent utiliser les résultats de l'analyse comparative des politiques du développement territorial et représentent son issue à long terme. L'issue de l'analyse comparative est un des deux derniers points de la cinquième phase, cette issue n'étant pas forcément définitif car le développement étant une catégorie dynamique.

A travers l'analyse comparative des politiques de développement territorial, les ressemblances et les différences existantes sont constatées. La diminution des disparités est une des principales tâches de l'aménagement du territoire. Les disparités territoriales s'expriment par les indicateurs du développement. Contrairement à l'analyse simple d'un territoire, où en cas de comparaison on prend en élément en tant que primaire, une bonne analyse comparative tend à établir une réciprocité en donnant l'importance égale aux éléments qui sont comparés. La diversité des besoins et des intérêts, la relativité des systèmes de valeurs et les spécificités culturelles de l'espace, de la population et de ses activités influencent à la différence dans l'organisation territoriale. La formulation des politiques d'aménagement n'est pas toujours adaptée aux spécificités mais elle tend au rapprochement des procédures et aux formes communes. L'effort susceptible d'être investi à travers l'aménagement comparatif contribue à la préservation des valeurs existantes et à la création progressive des valeurs nouvelles basées sur les différentes manières d'organiser, utiliser et aménager l'espace en tant qu'un élément important du développement. L'aménagement comparatif est une discipline qui compare les politiques du développement territorial et contribue à la réponse aux questions posées.

L'idée principale pourrait être que les bonnes conditions de vie, satisfaisantes pour chaque être humain, existent. Comme illustration de cette idée trois faits peuvent être cités. Le premier fait est que les **disparités** dans les conditions de vie existent. Le deuxième fait est que la planète et son espace disposent avec des nombreuses ressources naturelles, humaines et construites. Si on prend en compte les ressources et les **potentialités** d'un côté et le progrès réalisé de l'autre côté, les prédispositions pour l'amélioration importante de la qualité de vie existent. Le troisième fait est que l'existence des disparités et des potentialités demande une **réorganisation de l'espace** et des activités humaines, en sorte que les potentialités soient utilisées, la qualité de la vie moyenne accrue, et la planète et ses habitants maintenus pour l'avenir.

L'aménagement comparatif est un élément important de réussite de la politique du développement territorial en accord avec les tendances contemporaines. Il est la conséquence de ces tendances et la manière de leur orientation. Le rassemblement des savoirs peut contribuer à l'amélioration de la qualité de vie. L'espace, en tant qu'une catégorie spécifique et générale représente la condition pour un développement optimal. Connaissance de l'espace et compréhension de sa totalité par la comparaison des territoires est la base d'une organisation adaptée aux besoins, intérêts et souhaits de la population. Le fait que les gens étaient séparés par les distances a rendu possible la création des différences culturelles et dans les traditions. Nouvelle étape qui est rendue possible avec le dépassement des barrières spatiales et des possibilités accrues de communication entre cultures différentes présente un risque de perte des spécificités et des systèmes de valeurs existantes sous l'influence de la globalisation et l'intention de rapprocher les modes de vies. L'opportunité qui s'ouvre à l'humanité dans la nouvelle étape de développement doit être utilisée de manière sage afin d'avoir l'espace qui va fonctionner de manière optimale avec ses ressemblances et différences.

Les spécificités culturelles, différents intérêts (personnels, publiques, communs) et les composantes du développement social représentent les domaines qui influencent de manière importante la politique du développement territorial, mais ils ne sont pas suffisamment étudiés et pris en compte. Une plus grande présence de ces domaines doit s'intensifier avec la poursuite de traitement d'autres domaines tels que les facteurs naturels, économiques, ceux concernant le patrimoine et l'environnement, etc. L'intégralité d'approche dans le processus d'aménagement du territoire n'est pas possible sans avoir à disposition les données concernant différents secteurs. La représentation équilibrée des différents secteurs est importante.

L'analyse comparative des politiques du développement territorial comprend la connaissance des éléments qui existent dans l'espace en tant que premier pas afin de les mettre de manière optimale dans le contexte et au service du présent et de l'avenir. La connaissance des territoires peut être réalisée par la création des registres des éléments existants de la politique du développement territorial. De la multitude des manières de détermination de la politique du développement territorial et de sa recherche quatre manières de son étude sont proposées dans cette thèse :

- par rapport au temps
- par rapport aux niveaux territoriaux
- par rapport aux spécificités culturelles
- par rapport aux politiques sectorielles

Dans la partie finale de la thèse figure la proposition de création des registres de politiques de développement territorial pour différents niveaux en plus des niveaux supranationaux (six études présentées dans le chapitre 4) – niveau national, régional et local. Chaque niveau de registres est susceptible de contenir les quatre manières de classification où le deuxième traite la relation du niveau en question avec les autres. La proposition de ces quatre manières de classification n'exclut pas d'autres possibilités de comparaison selon certains autres critères si nécessaire.

Suite à la création de registres en tant que première phase dans le processus de l'analyse comparative il est nécessaire d'établir les liens et les relations entre différents registres. Cette création des liens et des relations représente la fruit de l'analyse comparative – nouvelles conclusions sont tirées et les objectifs présentés dans le chapitre douze se réalisent. La complexité de la matière de l'analyse comparative des politiques du développement territorial requiert une approche systématisée et développement de la méthodologie au sein d'aménagement comparatif en tant que nouvelle discipline de l'aménagement du territoire. L'aménagement comparatif se crée spontanément comme conséquence des flux de développement et de ses tendances. L'aménagement comparatif devient nécessaire avec l'accroissement de nombre d'études et de travaux qui restent éparpillés sans liens entre eux, insuffisamment utilisés, leur expérience n'est pas transmise, ils ne sont ni rentabilisés ni « recyclés », leurs résultats restent oubliés, perdus et égarés par d'autres activités. L'aménagement du territoire a besoin de la systématisation et cette systématisation peut être effectuée au sein de l'aménagement comparatif. L'aménagement comparatif est une contribution directe à la théorie de l'aménagement du territoire et une contribution indirecte à la pratique dans la forme de coopération et coordination, avec l'objectif général d'amélioration de la qualité de vie de la population entière, ainsi que l'utilisation et l'organisation optimal de l'espace.

Bibliographie

I Littérature de référence

1. Archibugi Franco (1994) *Global Planning: The Role of Research and the Role of Institutions*, Second International Conference on the Science of Planology, Rome
2. Archibugi Franco (2004) *Planning Theory: Reconstruction or Requiem for Planning?*, *European Planning Studies*, vol. 12, no. 3, Carfax, Taylor and Francis group, London
3. Bastié Jean, Dézert Bernard (1991) *La Ville*, Masson, Paris, Milan, Barcelone, Bonn
4. Bianchi Ana Maria (2004) *Albert Hirschman in Latin America: Notes on Hirschman's Trilogy on Economic Development*, University of Sao Paolo, Sao Paolo
5. Bishwapriya Sanyal (2005) *Comparative Planning Cultures*, Routledge, New York and London
6. Booth Philip, Breuillard Michelle, Fraser Charles, Paris Didier (2007) *Amenagement et urbanisme en France et en Grande-Bretagne*, Harmattan, Paris
7. Bunbury Henry (1938) *Governmental Planning Machinery, a comparative study*, Public administration service, Chicago
8. Choay Françoise (1965) *L'Urbanisme, utopies et réalités*, Seuil, Paris
9. Faludi Andreas, Hamnett Stephen (1975) *The Study of Comparative Planning*, Centre for Environmental Studies, Conference Papers, nr. 13, London
10. Fisher Roger, Ury William (2003) *Getting to yes*, Penguin books, New York
11. George Pierre (1964) *La géographie active*, Presses Universitaires de France, Paris
12. Hall Peter (1996) *Cities of Tomorrow*, Blackwell, Oxford
13. Hall Edward (1971) *La dimension cachée*, Seuil, Paris
14. Hirschman Albert (1958) *The Strategy of Economic Development*, Yale University Press, New Haven
15. Hofstede Geert (1980) *Culture's Consequences – International Differences in Work-Related Values*, Sage, Beverly Hills, London
16. Jolia-Ferrier Laurent (2007) *Empreinte écologique*, SAP-DPE, Lyon
17. Koll-Schretzenmayr Martina, Keiner Marco, Nussbaumer Gustav (2003) *The Real and Virtual Worlds of Spatial Planning*, Springer, Berlin, New York
18. Kolossov Vladimir (2006) *Theoretical Limology: Postmodern Analytical Approaches in Diogenes* nr. 210, page 11-22, Paris
19. Kunzmann Klaus (2004) *Culture, Creativity and Spatial Planning*, Abercrombie Lecutre, Department of Civil Desing, Liverpool

20. Luque-Martínez Teodoro, Muñoz-Leiva Francisco (2005) City benchmarking: A methodological proposal referring specifically to Granada, *Cities*, Volume 22, Issue 6, Grenada
21. Marcou Gérard, Hans Kistenmacher, Hans-Günther Clev (1994) *L'Aménagement du territoire en France et en Allemagne*, DATAR, La Documentation Française, Paris
22. Max-Neef Manfred (1992) *Human Scale Development*, in *Real Life Economics*, Routledge, London
23. Newman Peter, Thornley Andy (1996) *Urban Planning in Europe: International Competition, National Systems and Planning Projects*, Routledge, London
24. Newman Peter, Thornley Andy (2005) *Planning World Cities – Globalization and Urban Politics*, Palgrave Macmillan, Hampshire
25. Palisse Jean Pierre (2000) *Note rapide – territoires d'aménagement*, numero 1, IAURIF, Paris
26. Porter Alan, Cohen Alex, Roessner David, Perreault Marty (2007) *Measuring researcher interdisciplinarity in Scientometrics*, Vol. 72, No. 1, Akadémiai Kiadó, Budapest and Springer, Dordrecht
27. Porter Michael (1998) *On Competition*, Harvard Business Review, Boston
28. Prem Pangotra (2007) *City monitoring and benchmarking - Improving data collection systems to make planning more effective*, India Urban Space, Mumbai
29. Sen Amartya (2001) *Development as Freedom*, Knopf, New York
30. Setboonsarng Sunai (2007) *The New Paradigm of Development and Poverty Reduction based on the Sufficiency Economy Sufficiency Economy Philosophy*, Asian Development Bank Institute, Tokyo
31. Stör Walter, Taylor Fraser (1981) *Development from Above or Below?, the Dialectics of Regional Planning in Developing Countries*, Wiley and sons, Chichester
32. Taguieff Pierre-André (2004) *Le Sens du progrès - une approche historique et philosophique*, Flammarion, Paris
33. Vigour Cécile (2005) *La comparaison dans les sciences sociales*, la Decouverte, Paris
34. Vujošević Miodrag, Spasić Nenad, Petovar Ksenija (2000) *The Use of Resources, Sustainable Development and Spatial Planning*, IAUS, Belgrade
35. Wackermann Gabriel (2005) *Geographie du developpement*, Ellipses, Paris
36. Grčić Mirko (2000) *Politička Geografija*, Geografski fakultet, Beograd
37. Derić Branislav (2001) *Preispitivanje primenljivosti teorije polarizacije*, Prostor br. 7, Geografski fakultet, Beograd
38. Đorđević Dejan (2004) *Uvod u teoriju planiranja*, Geografski fakultet Univerziteta u Beogradu, Beograd

39. Lakićević Mira, Gavrilović Ana (2008) Socijalni razvoj i planiranje, Čigoja, Fakultet političkih nauka, Beograd
40. Malobabić Radomir, Milijić Saša (2002) Prostorno uređenje infrastrukturnog koridora H, u Prilog unapređenju teorije i prakse planiranja i implementacije, IAUS, Beograd
41. Marić Slobodan, Filipović Ksenija (2005) Učenje i razvoj kroz proces benčmarkinga, u Strategijski menadžment tom 10 br. 1-2, Ekonomski fakultet, Subotica
42. Marković Mihailo (1981) Filozofski osnovi nauke, SANU, Beograd
43. Očić Časlav (1992) Regionalni razvoj u posleratnoj Jugoslaviji, doktorska disertacija, Ekonomski fakultet Univerziteta u Beogradu
44. Pajović Dušan (2006) Urbanistički zakoni južnoslovenskih zemalja – Bosna i Hercegovina, Crna Gora, Hrvatska, Makedonija, Slovenija, Srbija – prikaz važećih zakona, Letnja škola urbanizma, Vrnjačka Banja
45. Perišić Dimitrije (1985) O prostornom planiranju, IAUS, Beograd
46. Peru Fransoa (1979) Za filozofiju novog razvoja, Evropski centar za mir i razvoj, Beograd
47. Petrić Jasna (2005) Sustainability Of The City And Its Ecological Footprint, Beograd, IAUS
48. Piha Branislav (1973) Prostorno planiranje, Novinska ustanova službeni list SFRJ, Beograd
49. Radosavljević Zoran (2004) Kolaž znanog ili Nojeva (v)arka, u Lokalna samouprava u planiranju i uređenju prostora i naselja, APPS, GF, IPP, Beograd
50. Stojkov Borislav (2000) Metode prostornog planiranja, Geografski fakultet Univerziteta u Beogradu, Beograd.
51. Thornley Andy, Rydin Yvonne (2003) Planning in a Global Era, Ashgate, Hampshire
52. Trifunović Veroljub (2004) Urbanizam Kragujevca, Direkcija za urbanizam i izgradnju Kragujevca, Kragujevac
53. Hiršman Albert (1999) Strasti i interesi, Filip Višnjić, Beograd
54. Čolić Ratka (2006) Participativno planiranje, Zadužbina Andrejević, Beograd
55. Dželebdžić Omiljena (2006) Sintezni indikatori održivog razvoja i njihova primena u prostornom planiranju *in* Održivi razvoj u SCG: institucionalno prilagođavanje rešenjima i praksi u EU, Ekonomski fakultet, IAUS, Beograd
56. Šegvić Neven (1950) Specifičnosti arhitekture Dubrovnika, Urbanizam i arhitektura 4, Zagreb

II Literature utilisée

1. Almond Gabriel, Powell Bingham, Dalton Russell, Strom Kaare (2008) *Comparative politics today – a world view*, Pearson, New York
2. Boudeville Jacques (1968) *L'espace et les pôles de croissance*, PUF, Paris
3. Boudeville Jacques (1972) *Aménagement du territoire et polarisation*, Editionos Génin, Paris
4. Boudreau Julie-Anne, Hamel Pierre, Jouve Bernard, Keil Roger (2006) *Comparing metropolitan governance: The cases of Montreal and Toronto*, in *Progress in Planning* 66, Elsevier
5. Delaney David (2005) *Territory – a short introduction*, Blackwell, Malden
6. Doxiadis Constantinos (1968) *Ekistics, An Introduction to the Science of Human Settlements*, Hutchinson & Co., London
7. Engelstad Fredrik (1998) *Regional Cultures - Comparative Social Research*, volume 17, Greenwich, London
8. Faludi Andreas, Waterhout Bas (2002) *The Making of the European Spatial Development Perspective – No Masterplan*, Routledge, London
9. Frélastre George et al. (1983), *L'Aménagement du territoire en Europe de l'Est - RDA, Tchécoslovaquie, Bulgarie, URSS, Roumanie, Pologne, Hongrie, Albanie, Yougoslavie*, Economica, Paris
10. Held David (1995) *Democracy and the Global Order: From the Modern State to Cosmopolitan Governance*, Stanford University Press, Stanford, California
11. Hirata Johannes (2005) *How Should Happiness Guide Policy?*, *Rethinking Development: 2nd International Conference on, Gross National Happiness*, Halifax, Canada
12. Hoffman George (1972) *Regional Development Strategy In Southeast Europe - a Comparative Analysis of Albania, Bulgaria, Greece, Romania and Yugoslavia*, Praeger publishers, New York, Washington, London
13. Husson Claude (2002) *L'Europe sans territoire*, *bibliothèque des territoires*, l'Aube-Datar, Paris
14. Johansson Börje, Karlsson Charlie, Stough Roger (2002) *Regional Policies and Comparative Advantage*, Edward Elgar, London
15. Arrow Kenneth and Gerard Debreu (1954) *Existence of a Competitive Equilibrium for a Competitive Economy*, *Econometrica* 22, Blackwell, New York, ctp. 265–90
16. Kuklinski Antoni, Boudeville Jacques, Lefebvre Francis, Vellas Pierre, Viot Pierre, Amadio Mario (1970) *Pôles de développement et centres de croissance dans le développement régional*, Dunod, Paris
17. Kunzmann Klaus (1977) *Outline of a Concept of European Regional Policy*, *European Regional Planning Study Series 3*, Conseil d'Europe, Strasbourg

18. Lamote Maxime, Aubert Georges, Bandin Patrick, Long Gilbert, Pinchemel Philippe, Prod'homme Jean-Pierre, Tricart Jean (1985) *Fondements rationnels de l'aménagement du territoire*, Masson, Paris
19. Lapèze Jean, El Khadiri Nacer, Lamrani Nouzha (2007) *Éléments d'analyse sur le développement territorial*, Harmattan, Paris et *Économie critique*, Rabat
20. Lassus Paul (2002) *Harmonie et règle urbaine*, Paris
21. Lijphart Arend (1971) *Comparative politics and the comparative method*, *American Political Science Review* 65, Washington
22. Loughlin John, Aja Eliseo, Bullmann Udo (2001) *Subnational Democracy in the European Union: Challenges and Opportunities*, Oxford University Press, New York
23. Michel Michel (1994) *L'aménagement régional en France, du territoire aux territoires*, Masson Géographie, Paris
24. Mollard Amédée, Sauboua Emmanuelle, Hirczak Maud (2007) *Territoires et enjeux du développement régional*, Quae, Versailles
25. Monod Jérôme, Castelbajac Philippe (1997) *Aménagement du territoire*, PUF, Paris
26. Moore Barrington (1998) *Moral Aspects of Economic Growth, and Other Essays*, Cornell University Press, Ithaca
27. Müller Pierre, Surel Yves (1998) *L'analyse des politiques publiques*, Montchrestien, Paris
28. Murayama Akito, Hayakawa Noriaki, Okata Junichiro (2006) *Toward Comparative Study on Spatial Planning Issues and Approaches in Diverse Megacities – Tokyo and Megacities around the World*, World Planning Schools Congress, track 9, Mexico City
29. Nadin Vincent, Stead Dominic (2008) *European Spatial Planning Systems, Social Models and Learning in Disp, Network City and Landscape*, ETH, Zürich
30. Nedović-Budić Zorica, Cavrić Branko (2006) *Waves of Planning: a framework for studying the evolution of planning systems and empirical insights from Serbia and Montenegro*, in *Planning Perspectives*, Routledge, New York and London
31. O'Brien Catherine (2005) *Planning for Sustainable Happiness: Harmonizing Our Internal and External Landscapes*, *Rethinking Development: 2nd International Conference on, Gross National Happiness*, Halifax, Canada
32. Piccinato Giorgio (1999) *Visions, Planning Policies and Local Development in Spatium* nr. 5, IAUS, Beograd
33. Prod'homme Jean-Pierre, Deffontaines Jean-Pierre (2001) *Territoires et acteurs du développement local*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues
34. Sack Robert (1986) *Human Territoriality : Its Theory and History*, Cambridge University Press, Cambridge

35. Thorns David Christopher (1992) *Fragmenting societies - a comparative analysis of regional and urban development*, Routledge, London, New York
36. Wallerstein Immanuel (1986) *Suvremeni svjetski sistem*, Centar za kulturnu djelatnost, Zagreb
37. Ward Stephan (2004) *Planning and Urban Change*, Sage, London
38. Bešić Cariša, Đorđević Dejan (2007) *Benčmarking*, Tehnički fakultet, Čačak
39. Vidanović Ivan (2006) *Rečnik socijalnog rada*, Društvo socijalnih radnika Srbije, Beograd
40. Vujošević Miodrag (2001) *Izgubljena i pronađena geografija: Integracija šest zemalja Balkana kroz ko-projekte Estia i Ospe*, IAUS, Beograd
41. Vujošević Miodrag (2002) *Novije promene u teoriji i praksi planiranja na Zapadu i njihove pouke za planiranje u Srbiji*, IAUS, Beograd
42. Vujošević Miodrag (2003) *Planiranje u postsocijalističkoj političkoj i ekonomskoj tranziciji*, IAUS, Beograd
43. Dabović Tijana (2005) *Mogućnosti za dostizanje policentričnog razvoja Evropske unije*, Geografski fakultet, Tara - Beograd
44. Doksijadis Konstantinos (1982) *Čovek i grad*, Nolit, Beograd
45. Đorđević Jasmina (2004) *Tipologija fizičko-geografskih faktora u prostornom planiranju*, SANU, Beograd
46. Jovanović Miomir (2005) *Međuzavisnost koncepta urbanog razvoja i saobraćajne strategije velikog grada*, Geografski fakultet, Beograd
47. Maksimović Branko (1978) *Idejni razvoj srpskog urbanizma: period rekonstrukcije gradova do 1914. godine*, SANU, Beograd
48. Maksin-Mičić Marija (2007) *Turizam i prostor*, Singidunum, Beograd
49. Milić Vojin (1978) *Sociološki Metod*, Nolit, Beograd
50. Mihajlović Kosta (1990) *Regionalna stvarnost Jugoslavije*, Ekonokika, Beograd
51. Todorović Marina, Tošić Branka, Stojanović Branislav (2004) *Srbija, evroregioni i evropske integracije*, SANU, Beograd
52. Tošić Dragutin, Nevenić Marija (2007) *Regionalna geografija između paradigme horologizma i paradigme organizacije prostora*, SGD, Beograd
53. Uvalić Radivoj (1972) *Nerazvijena područja zapadnih zemalja, uporedna studija*, SANU, Beograd
54. Vresk Milan (1990) *Grad u regionalnom i urbanom planiranju*, Školska knjiga, Zagreb
55. Šešić Bogdan (1974) *Osnovi metodologije društvenih nauka*, Naučna knjiga, Beograd

III Publications officielles

1. European Commission (1997) The EU Compendium of Spatial Planning Systems and Policies, Luxembourg
2. European Commission (1999) European Spatial Development Perspectives - towards Balanced and Sustainable, Development of the Territory of the EU, Luxembourg
3. European Commission (2000) The EU Compendium of Spatial Planning Systems and Policies - France, Luxembourg
4. European Commission (2006) Governance of Territorial and Urban Policies from EU to Local Level – ORATE project 2.3.2, Luxembourg
5. European Commission (2007) European Regional and Urban Statistics, Reference Guide – Eurostat Methodologies and working Papers, Luxembourg
6. IsoCaRP, Unesco - Most (2002) International Manual for Planning Practices, the Hague
7. Ministère des affaires étrangères, Direction générale de la coopération internationale et du développement, Laboratoire Territoires (2006) Étude comparée des politiques d'aménagement du territoire et de développement régional dans les pays du Sud, Grenoble
8. UN Habitat (1996) The Habitat Agenda Goals and Principles, Commitments and the Global Plan of Action, Istanbul
9. United Nations (1992) Agenda 21, Rio de Janeiro
10. Prostorni plan Republike Srbije, Beograd 1996.
11. Strategiju razvoja železničkog, drumskog, vodnog, vazdušnog i intermodalnog transporta u republici Srbiji od 2008. do 2015, Beograd 2008.
12. Strategija razvoja informacionog društva u republici Srbiji, Beograd 2005.
13. Strategija regionalnog razvoja Srbije za period od 2007. do 2012. godine, Beograd, 2007.
14. Savezno ministarstvo za razvoj, nauku i životnu sredinu (1997) Životna sredina i razvoj – napori Ujedinjenih nacija za bolju životnu sredinu, Beograd
15. Savezno ministarstvo za razvoj, nauku i životnu sredinu (1997) Životna sredina i održivi razvoj – koncept održivog razvoja, Beograd
16. Francusko-srpski forum za prostorno planiranje i regionalne politike (2003) Decentralizacija, lokalna samouprava i prostorno planiranje, Beograd
17. Francusko-srpski forum za prostorno planiranje i regionalne politike (2003) O prioritetima prostornog razvoja Srbije, Subotica

IV Certaines pages web utilisées

Agence d'aménagement du territoire de la Serbie, <http://www.rapp.sr.gov.yu>
Agence de développement de la Serbie, <http://www.razvoj.sr.gov.yu>
Agence de la statistique de la Serbie, <http://www.statserb.sr.gov.yu>
AIU – IMPP, http://www.isocarp.org/pub/projects/impp_demo
Biser, <http://www.biser-eu.com>
Bonheur national brut, <http://www.gnh-movement.org>
CEMAT, http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/Policies/CEMAT/default_en.asp
Centre des Nations unies pour le développement régional, <http://www.uncrd.or.jp>
Club de Rome, <http://www.clubofrome.org>
Committée des régions, <http://cor.europa.eu>
Compendium d'aménagement du territoire pour les pays baltes, <http://vasab.leontief.net>
Conseil européen des urbanistes, <http://www.ceu-ectp.org>
Cultplan, <http://www.hcu-hamburg.de/stadtplanung/cultplan/background.html>
DIACT, <http://www.diact.gouv.fr>
Estia, <http://estia.arch.auth.gr/estia>
Estia-Spose, <http://www.uehr.panteion.gr/estia-spose>
Eurostat, <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>
Fédération nationale des agences d'urbanisme, <http://www.fnau.org>
Global Spatial Data Infrastructre, <http://www.gsdi.org>
Gpean, <http://www.gpean.org>
Guo – UN Habitat, <http://ww2.unhabitat.org/programmes/guo>
Inforegio, http://ec.europa.eu/regional_policy
INSEE, <http://www.insee.fr>
MAB, www.unesco.org/mab
MOST, www.unesco.org/most
ORATE, <http://www.espon.eu>
SPW, http://www.mlit.go.jp/kokudokeikaku/international/sp/index_en.html

Biographie de l'auteur

Siniša Trkulja est né le 16 juin 1977 à Sarajevo. Depuis 1985 il vit à Belgrade où il a eu son baccalauréat en 1996, suivi par l'inscription à la Faculté de géographie de l'Université de Belgrade pour les études du premier cycle, section aménagement du territoire. Les études commencées à Belgrade il a continué en France à partir du mois d'octobre 1999 à l'Université Paris IV-Sorbonne à l'UFR de géographie, parcours aménagement du territoire. Il a obtenu les diplômes du deuxième cycle la licence en 2000 et la maîtrise en 2001 avec le thème „Aménagement transnational de l'espace balkanique”. La même année il s'est inscrit en DESS „Aménagement intégré des territoires”. Cette année d'études de troisième cycle est sous l'égide de l'UNESCO dans le cadre de son programme UNITWIN, consacrée à la coopération entre jeunes professionnels de différents pays, focalisée sur la problématique du développement durable à travers une approche intégrée. L'année d'études et de stages était organisée en trois trimestres dans trois institutions d'enseignement supérieur en France – Institut national d'agronomie Paris-Grignon, Université Toulouse III et Université Montpellier II.

Suite à la fin des études en France en 2002 Siniša Trkulja est rentré à Belgrade où il a commencé la validation de son diplôme de master obtenu en France. Son diplôme était reconnu par l'Université de Belgrade en 2003. En 2004 il est recruté par la Faculté de géographie à Belgrade pour la période d'une année en tant que chargé des travaux dirigés pour les matières Introduction à l'aménagement du territoire pour les étudiants de la première année des études et Aménagement régional pour les étudiants de la quatrième années des études. Depuis 2005 jusqu'à 2007 il a travaillé en tant que conseiller auprès du programme des Nations unies pour les établissements humains (UN Habitat) en Serbie dans le cadre du projet SIRP pour l'élaboration de la Stratégie du développement intégré pour la ville de Niš. Depuis automne 2005 il est inscrit en thèse à Agros-Paris-Tech. Depuis 2007 il est à nouveau recruté par la Faculté de géographie à Belgrade. A partir du mois de février 2009 Sinisa Trkulja est engagé dans l'élaboration de la Stratégie du développement territorial de la République de Serbie pour la partie concernant l'Intégration du territoire serbe dans son entourage.